

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2022

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	19
2022-062 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.....	19
2022-063 Désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Pignelin	19
2022-064 Délégation du Conseil municipal au Maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Extension.....	19
2022-065 Octroi d'une protection fonctionnelle à M. Denis Thuriot.....	24
2022-066 Octroi d'une protection fonctionnelle à M. Daniel Devoise	24
2022-067 Adoption du compte de gestion 2021.....	25
2022-068 Élection du Président de séance pour l'adoption du compte administratif.....	27
2022-069 Adoption du compte administratif 2021	27
2022-070 Affectation du compte administratif 2021	68
2022-071 Décision modificative n°1.....	69
2022-072 1 607 heures annuelles – Mise en œuvre le 1 ^{er} janvier 2023.....	69
2022-073 Acquisition d'un local situé 31 rue des Tailles à Nevers	76
2022-074 Acquisition d'un parking situé 29 rue des Tailles à Nevers.....	78
2022-075 Installation d'un réseau très haut débit en fibre optique dans les bâtiments du parc immobilier de la Ville de Nevers – Convention avec Orange France.....	78
2022-076 Modification de tarifs dans la grille tarifaire salle des fêtes.....	78
2022-077 Opération une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Financement – Fonds de dotation mécénat Mutualia.....	80
2022-078 Politique de partenariats : Mécénat et parrainage 2022-2023	80
2022-079 Campagne électorale législatives 2022 – Mise à disposition de salles aux listes de candidats.....	84
2022-080 Convention tripartite de partenariat avec le circuit de Nevers Magny-Cours et Nevers Agglomération	85
ATTRACTIVITE	85
2022-081 Mise à disposition du domaine public communal destiné à l'exploitation du petit train routier touristique....	85
2022-082 Opération de Revitalisation du Territoire Intercommunale – Avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville de Nevers.....	85
2022-083 Mandat spécial de déplacement du 24 au 27 juin 2022 - Hammamet.....	85
ENFANCE JEUNESSE.....	85
2022-084 Affiliation 2021/2022 à la ligue de l'enseignement – Fédération des œuvres laïques de la Nièvre – Dispositif « Lire et faire lire »	85
2022-085 Convention de partenariat avec l'association le Fil d'Ariane / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.....	85
2022-086 Convention Territoriale Globale 2020-2024 : validation du rapport de diagnostic et du plan d'action CTG..	85
2022-087 Attribution de subvention – Street Art Intergénérationnel au stade Faidherbe – Centre social du Banlay	91
2022-088 Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Été 2022 – Centre social du Banlay	92
2022-089 Tarification des accueils collectifs de mineurs – Modification des tranches de quotients familiaux	94
2022-090 Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Educative de Nevers	94
2022-091 Subvention ludothèque centre social Vertpré – Modification juridique de l'association	98

SPORT ET BIEN ÊTRE	98
2022-092 Convention de partenariat entre la SASU La French Run et la Ville de Nevers pour les manifestations Look Crit et Look Road des 21 et 22 mai 2022	98
2022-093 Organisation du Grand Prix de Canoë 2022 Nevers et Agglomération – Attribution d’une subvention	99
2022-094 « Les Masters Seniors » pour l’organisation de la 1 ^{ère} édition du 07 au 11/09/2022 – Attribution d’une subvention	99
2022-095 Accueil de l’équipe de France Jeunes de handball U19 M - Attribution d’une subvention	100
2022-096 Prix du Conseil municipal – Course Souvenir Jean-Luc Vernisse	101
2022-097 Organisation du Triathlon Nevers/Magny-Cours 2022 – Attribution d’une subvention à Nevers Triathlon	101
URBANISME.....	101
2022-098 Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarification 2023	101
2022-099 Arrêt de la prise en charge par la Ville de Nevers des travaux d’abaissement de bordures de trottoir.....	106
2022-100 Constitution de la commission pour l’adoption du règlement de voirie	112
2022-101 Acquisition de la parcelle AT 24 par la Ville de Nevers – Secteur Baratte	113
2022-102 Mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU – Aire de camping-cars, rue du plateau de la Bonne Dame	113
CULTURE	115
2022-103 Modification des statuts de l’EPCC RESO Nièvre.....	115
2022-104 Ecole du Louvre – Organisation de deux cycles de cours. Convention de partenariat avec la Ville de Nevers 2022-2023	115
2022-105 City Pass – Convention de partenariat entre l’Office de Tourisme de Nevers et de sa région et la Ville de Nevers	117
2022-106 Saison culturelle de Nevers – Tarification 2022-2023	119
 Question orale posée par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire	 121

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal du 7 juin. Je rappelle que nous sommes, comme d'habitude, également à distance, puisque nous sommes sur *Facebook* en direct.

Nous allons déjà donner lecture des pouvoirs.

Déjà, je salue le retour de Michel Suet, qui est en convalescence, mais qui reprend quand même une activité en fonction de ses capacités, et on sait qu'elles sont grandissantes. Ce soir, cela lui permettra de présenter notamment le compte administratif et l'affectation du résultat. Au cas où il ait envie de se coucher tôt, il m'a donné pouvoir, à son éventuel départ.

Philippe Cordier, qui est d'astreinte, donne un pouvoir au cas où... Mais il est là, normalement, s'il ne se passe rien, ce qui sera bon signe. Il donne pouvoir à Amandine Boujlilat.

Basile Khouri est là, mais, au cas où il doive s'absenter pour des raisons professionnelles que l'on peut comprendre, en cas d'urgence, il donne procuration à Céline Morini.

Chrystel Pitoun, qui a son activité professionnelle, et qui s'excuse, donne procuration à Anne Wozniak.

Walid Ghessab à Daniel Devoise.

Iris Gallois à Guillaume Largeron, mais elle devrait être arrivée pour la présentation de ses délibérations.

Vincent Morel à Rose-Marie Gerbe.

Nathalie Charvy à Sylvie Dupart-Muzerelle.

Isabelle Kozmin à Guy Grafeuille jusqu'à ce qu'elle arrive.

Et Cécile Dameron à Laurent Pommier.

Je n'ai oublié personne ?

Le quorum est acquis. De toute façon, nous sommes encore en règle dérogatoire, même si ce n'est plus pour longtemps.

Je propose que soient désignés comme secrétaires de séance, s'ils l'acceptent et vous-mêmes également, Martine Mazoyer et François Diot.

Nous avons à adopter le compte rendu du Conseil municipal du 12 avril 2022. Avez-vous des questions ou des remarques ?

François Diot.

M. Diot – Bonsoir, Monsieur le Maire.

Deux petites remarques.

À la page 26 du compte rendu, on parle des « États Généraux de l'Immigration ». Il s'agit en fait des « États Généraux des Migrations ». C'est le fameux collectif EGM, États Généraux des Migrations, qui organise les cercles de silence en soutien aux sans-papiers chaque troisième samedi du mois. C'est donc « États Généraux des Migrations ».

La deuxième remarque. Lors de ce Conseil municipal, nous vous avons reproché de refuser d'inscrire à l'ordre du jour la création de la police intercommunale, et donc le transfert de notre police communale à l'Agglomération ; et, à plusieurs reprises dans ce compte rendu, vous vous étiez justifié en affirmant que vous aviez déjà abordé le sujet en Conseil municipal, et qu'il n'y avait donc pas besoin d'organiser un débat là-dessus. Et, à notre demande, vous vous étiez engagé, à plusieurs reprises, à nous en apporter la preuve au Conseil suivant, c'est-à-dire pour ce Conseil, en nous retrouvant et en nous transmettant les nombreux comptes rendus des débats correspondants... Dans le compte rendu, c'est pages 14, 16, 17, 18, 19, 20 et 75.

Nous revenons donc vers vous. Je suppose que vous avez recherché, et que vous allez donc nous transmettre aujourd'hui, comme vous vous y étiez engagé, la preuve de ce que vous avez affirmé publiquement, et sous le contrôle des élus, comme vous l'avez dit, en page 16.

Avez-vous pu le faire ? Sinon, on peut comprendre que vous ayez oublié. Mais vous n'oubliez pas grand-chose, en général. Peut-on donc retrouver ces fameux débats sur la police intercommunale ? Merci.

M. le Maire – C'est bien de le rappeler, effectivement ; mais cela n'a pas été fait. Nous allons essayer de vous les transmettre dans les jours qui viennent. Je demande, effectivement quand on s'engage, aux services de l'assurer en continuité. C'est vrai qu'après, je ne vous le cache pas, je passe à autre chose ; et je n'ai pas pris le temps de vérifier qu'on vous les ait envoyés. Mais nous allons retrouver. Et je demande aux services de le faire si possible dans la semaine, et que l'on puisse vous envoyer les extraits des comptes rendus de Conseil où nous en avons parlé ; bien que vous les ayez, François Diot.

M. Diot – Je suis très curieux de voir cela.

M. le Maire – Bien que vous les ayez.

M. Diot – Oui, oui, bon.

M. le Maire – En fait, nous allons faire le travail pour vous.

Vous avez tout relu, ou pas ? Non, c'est pour éviter de chercher pour rien.

M. Diot – On n'en a pas parlé.

M. le Maire – Mais, si on n'en a pas parlé, vous ne pourriez pas vous rappeler qu'on en a parlé...

Sérieusement, dont acte, nous nous en excusons. C'est vrai que j'ai dit que l'on vous transmettrait.

Moi aussi je me rappelle que l'on en a déjà parlé.

On vous enverra les extraits, et il faudra remonter au début de ce mandat. Ce n'est pas si vieux.

Je vous propose d'aborder les délibérations après ; il y avait des questions sur les décisions prises par le Maire.

Je crois qu'il y avait votre groupe, justement, François Diot.

Mme Gerbe – Oui. Bonsoir. C'était une question sur la décision n° 115, sur l'interface «MyTraffic Analytics ».

M. le Maire – Tout à fait. Je ne sais pas si Pierrette Concile souhaitait intervenir, ou si elle voulait que je le fasse.

Mme Concile – Quelle est votre question ?

Mme Gerbe – C'était pour avoir un peu des précisions, car cette société...

M. le Maire – Attendez, excusez-moi, je vous coupe... Je suis distrait en ce début de séance – j'essaierai de l'être moins au fur et à mesure – : nous n'avons pas voté le compte rendu du Conseil municipal précédent, avec la digression de François Diot ; mais à propos.

Sous réserve de la rectification sur « les » migrations, ce sur quoi nous sommes d'accord, et sachant que nous nous engageons à vous adresser les mentions des précédents comptes rendus de Conseil qui évoquaient la police intercommunale, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Merci de l'avoir adopté.

Désolé de vous avoir coupée. Je vous laisse reprendre.

« MyTraffic », j'en avais déjà parlé, si je me rappelle bien, au précédent Conseil, quant à cette application. Mais posez peut-être votre question plus précise, Rose-Marie Gerbe, et puis Pierrette Concile vous répondra.

Mme Gerbe –

Oui, en fait, c'était deux petites précisions.

D'après la décision, cette société fournit à la Ville de Nevers les outils d'analyse qualitative et quantitative en termes de fréquentation, de profil de visiteurs, etc. Le contrat a été signé en 2020, renouvelé. Or, en Commission, on nous a dit que le bilan n'avait pas été finalisé. Si on est sur 10 000 € par an, cela veut dire qu'au bout de 2 ans, on est à 20 000 € versés ; mais on n'a toujours pas de bilan.

Au début, si j'ai bien compris, nous étions aidés par le dispositif « Cœur de Ville ». C'est ma première question.

Dès maintenant, il va falloir payer sur nos fonds. Cela, déjà, c'est une première question ; est-ce que jusqu'à maintenant c'était payé par « Cœur de Ville » ou par la municipalité ? Dans ces cas-là, on re-signe pour trois ans ; cela fait donc 30 000 € sur nos fonds.

La deuxième question porte sur l'intérêt d'une telle étude, puisqu'après deux ans de financement, on n'a pas de bilan. Vous nous dites qu'il faut faire attention aux dépenses. Cette dépense-là nous paraît peu pertinente. La société semble peu efficace, puisqu'après deux ans de données... Alors, certes, il y a eu le Covid, il y a eu les travaux ; c'est ce que l'on nous a dit en Commission. Mais, bon, on n'a aucune donnée statistique à l'heure d'aujourd'hui. Et vous proposez, Monsieur le Maire, de re-signer pour trois ans ; c'est-à-dire 30 000 € HT, pour la poursuite de cette étude, qui n'a pas vraiment commencé.

Sommes-nous donc sûrs qu'il y aura un bilan chiffré au bout de ces cinq ans ? Cinq ans, 50 000 € de financement. Mais sans prendre 50 000 € et cinq ans d'analyses statistiques, je peux déjà vous dire qu'il y a moins, normalement, de fréquentation, et que les clients vont de plus en plus sur internet.

M. le Maire –

Vous êtes peut-être un peu sévère dans votre jugement. Il y a des résultats par cette application.

Trois ans, c'est à peu près le délai aussi qu'il nous faudra pour finaliser la redynamisation du centre-ville, qui inclura à terme aussi des technologies de comptage, qui pourront peut-être nous permettre, justement, après, de faire une gestion directe. Mais c'est fort utile aussi par rapport à la stratégie de redynamisation commerciale que nous sommes en train de travailler, et que nous vous présenterons, d'ailleurs, à un prochain Conseil, quand nous aurons aussi partagé avec les commerçants ; on verra dans quel ordre.

Pierrette Concile va aussi nous donner quelques éléments de réponse.

- Mme Concile – Effectivement, cela sert à plusieurs services ; cela ne sert pas qu'au service Commerce. Cela permet de mesurer plein de choses, les études « MyTraffic ».
- Cela permet, par exemple, de savoir le profil sociodémographique des visiteurs, etc.
- En fait, ces études sont également intéressantes, par exemple, pour des porteurs de projet qui voudraient s'installer. On a actuellement le cas sur le Forum, où le porteur de projet est allé chercher les informations données par « MyTraffic » pour savoir le flux, et comment cela se situait au niveau de la ville, avant de mettre en place son projet.
- Cela peut servir effectivement au Laboratoire des Projets, pour les grands projets comme la rénovation de la rue François-Mitterrand.
- Sur de plus petits porteurs de projet, c'est vrai qu'en général on connaît assez bien le tissu économique et la localisation pour ne pas avoir besoin de s'en servir. Mais en fait, cela sert surtout pour les plus gros projets. C'est-à-dire typiquement, en ce moment, le projet de rénovation ; et puis sur de la revitalisation de grosses friches.
- Mme Gerbe – Les données, contrairement à ce que dit la délibération, ne sont pas pour la Ville de Nevers ? Elles sont pour les particuliers ? Là, on nous a dit que l'on n'avait pas de bilan. Donc, on n'a pas de données.
- Mme Concile – Bien évidemment, on s'en sert si on en a besoin. Sur un porteur de projet qui est intéressé par le Forum, on ne va pas passer à côté, en disant que l'on n'a pas du tout de données statistiques, alors qu'on en a.
- M. le Maire – Si l'on élargit un peu sur les données : les données sont un enjeu crucial, et nous en avons donc besoin aussi pour l'avenir...
- D'abord c'est une source d'économie, dans tous les sens du terme.
- Éviter de les acheter aux autres est une forme d'économie. Et c'est aussi une source d'économie, de recettes, éventuellement, de s'en servir à bon escient.
- Du coup, nous souhaitons, vous le savez, et je pense que vous partagez cela, garder une souveraineté de la donnée. Ce qui n'empêche pas de faire de l'*open data*, pour des choses qui sont partageables ; l'Agglomération le fait depuis longtemps ; sur l'évaluation, par exemple, d'une capacité énergétique d'une maison, ou d'autres choses qui servent au quotidien.
- Par contre, cet outil, effectivement, au contraire, a des résultats. Et d'ailleurs, je suis intervenu, je me rappelle, il y a quelques mois, à une visioconférence organisée par la Banque des Territoires, en évoquant l'exemple de Nevers justement sur la façon dont on traitait la donnée avec « MyTraffic ».
- Nous utilisons cette application depuis le mois de mai 2020, ce qui nous permet de comptabiliser des flux piétons, mais tout cela ne fait que s'affiner aussi et de se performer de plus en plus à partir des données de géolocalisation des applications

mobiles les plus téléchargées ; ces données sont actualisées et coordonnées avec celles de l'INSEE.

Comme le disait l'Adjointe au Commerce, c'est vrai que cela sert à l'événementiel aussi : savoir quels types d'animations, quels animations à quels moments pour espérer toucher le plus de personnes, etc.

Cela sert au Laboratoire des Projets, qui est en charge, vous le savez, de beaucoup de nos futures réalisations.

Et puis cela permet d'aider à mieux implanter des porteurs de projet. Je résume.

Cela nous permet aussi d'envisager et de mesurer l'impact d'une opération urbaine, et nous en conduisons une importante en ce moment.

Et puis cela nous permet aussi de bien cibler le meilleur endroit pour le mobilier urbain, par exemple, pour bien placer un panneau d'information notamment.

Cela nous permet aussi d'aller jusqu'aux profils sociodémographiques des visiteurs, à la provenance des visiteurs selon le lieu d'habitation, aux taux de pénétration, aux fréquentations moyennes ou dynamiques d'une zone, etc.

Nous avons – et je peux en témoigner, car j'ai déjà été en contact avec eux – une équipe technique, en face, qui est très réactive, et qui nous permet d'être à l'écoute, d'effectuer des classements. Il y a eu un classement en 2021 où, parmi les 180 Villes de moins de 100 000 habitants, nous étions la 18^{ème} dite la plus dynamique sur les 30 mesurées ; nous ne sommes pas les meilleurs, mais nous ne sommes pas les moins bons non plus, mais, en tout cas, cela nous permet de nous challenger, en quelque sorte, et quand je dis « nous », c'est aussi avec tout le monde : commerçants, et pas seulement.

Après, il y a une amélioration constante de la plateforme. Ce n'est pas une plateforme qui est figée ; ce n'est pas le cas de toutes les applications. Le tarif n'est pas négligeable, mais il n'est pas dans les plus coûteux parmi ceux que l'on nous présente.

Après, nous sommes conscients des limites.

Les limites, ce n'est pas le comptage absolument précis, personne par personne.

Nous souhaiterions aussi que cela s'oriente sur les modes de déplacement doux. Sur la future zone piétonne à redéfinir dans son périmètre, il y a aussi peut-être la possibilité d'utiliser un véhicule non polluant, mais peut-être à la main, parce que la rue François-Mitterrand n'est pas très large, et, donc, si l'on peut éventuellement, à terme, tolérer des véhicules, il faut que cela puisse se faire aussi sans risques, parce qu'aujourd'hui il y a aussi des vélos ou d'autres types de mobilités qui peuvent présenter des dangers pour les piétons.

Et puis, je voulais vous donner des informations, car cela m'intéresse aussi de savoir ce que cela donne suite aux financements que nous pouvons donner. J'ai donc demandé des retours de ce que cela nous avait permis de faire.

Par exemple, quand on a des porteurs de projet, cela permet de comparer des emplacements concurrents, pour aider au meilleur choix par rapport au produit proposé.

Cela permet d'effectuer l'orientation géographique sur un des sites de la zone.

Nous sommes aussi sollicités par des enseignes nationales, qui regardent des villes comme les nôtres, mais qui ont besoin de données. Si vous ne leur renvoyez rien, ou si vous leur dites que nous ne sommes pas là-dessus, eh bien elles passent au suivant. Cela nous permet donc aussi d'être attractifs.

Je vous donne quelques exemples concrets :

Par exemple, sur nos pépinières commerciales et artisanales que nous avons implantées dans le centre-ville, cela a été fait aussi en croisant avec les données de « MyTraffic ».

L'installation du magasin Kraft rue des Ardilliers s'est faite aussi par cette application.

Sur l'accompagnement du transfert de la FNAC à l'ancien magasin Bouchara, les référents nationaux de l'enseigne ont travaillé avec les données que l'on avait par « MyTraffic ».

Il y a un projet actuellement sur le Forum, de refaire, finalement, de manière un peu plus moderne, ce qui se faisait avant au niveau d'une place de marché, si je puis dire ; et donc cela pourrait être aussi quelque chose d'intéressant pour une forme de « halle gourmande », comme cela se fait dans de plus en plus de villes.

Donc, voilà, il y a des choses très précises que je tenais à vous dire ce soir en répondant à votre question.

Par rapport à des porteurs de projet, cela nous permet de leur démontrer que, sur un itinéraire commercial – car les personnes font aussi des itinéraires, et ont des habitudes, et c'est par ces données que l'on recroise leurs parcours d'habitudes –, ils peuvent espérer avoir une activité qui soit viable, malgré, parfois, des loyers trop élevés (ce qui est un autre sujet sur lequel nous sommes aussi).

Voilà pourquoi, effectivement, cela nous aide.

Cela nous aide aussi à voir les périodes de creux, les périodes où il y a moins de fréquentation aussi, pour essayer au contraire d'encourager des animations à ce moment-là, et d'essayer d'aider les commerçants à le faire aussi.

C'est pour cela que je trouvais votre jugement un peu sévère.

D'ailleurs, nous n'aurions aucun intérêt de continuer si cela ne fonctionnait pas.

Mais, je pense que je vous ai donné des exemples concrets qui ont considérablement été aidés grâce à « MyTraffic » pour ne pas se tromper.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Je voulais juste demander si chaque Neversois n'est vu que comme un consommateur potentiel. Pourrait-on envisager de faire d'autres activités en centre-ville que de venir

consommer ? Et, une fois de plus, de collecter des données sur ce que font les Neversois, de se renseigner sur tous leurs déplacements ? Est-ce que les Neversois ont vraiment envie d'être aussi suivis, et que l'on sache absolument tout ce qu'ils font de leur temps en centre-ville ?

Ne peut-on pas être libres simplement naturellement, et de venir retrouver des gens en centre-ville, sans avoir la nécessité de passer par cela ? Si, justement, comme vous le dites, c'est pour justifier les déplacements doux, je rappellerais que tout ce qui est numérique est contradictoire, à mon sens, avec ce qui serait écologique. Il y a, pour moi, toujours ce problème de cumul de données, qui vont être stockées quelque part, qui vont être analysées, et qui vont surcharger des *data centers*, etc. Vous connaissez bien ma position là-dessus.

Mais il y a des choses qui me semblent un peu contradictoires dans cette démarche, en termes de libertés, en termes d'environnement, et en termes de vision ou de considération pour les Neversois.

M. le Maire –

Madame Chamoux, je pense que vous vous trompez de combat. Il ne faut pas opposer les choses.

Aujourd'hui, c'est un outil aussi au service des commerçants.

Il faut savoir que les enseignes nationales ont des outils de comptage que les indépendants n'ont pas. On crée donc aussi une égalité avec des petits commerces qui ne peuvent pas se payer cela à titre individuel, alors que les très grandes enseignes le font. Cela les aide aussi sur les fréquentations, les heures d'ouverture, etc.

Nous, notre vision, cela n'a jamais été de voir un Neversois comme un consommateur ; c'est un habitant. Mais, un habitant, il a besoin de manger, il a besoin de consommer, il a besoin d'acheter. Le premier acte que l'on fait tous, et cela a été rappelé fortement durant les Assises du Commerce, tous les jours, quasiment, c'est un acte de commerce. Quand vous allez acheter une baguette de pain, vous faites un contrat, un contrat tacite avec le boulanger ; il vous procure une baguette contre le prix de la baguette. On est tous consommateurs quasiment au quotidien, et pour nos besoins vitaux. N'allez pas essayer de nous cataloguer comme des gens qui ne travaillons que sur le profit et l'enrichissement de quelques-uns.

Un cœur de ville qui ne bat plus, c'est-à-dire qui n'a plus de commerces, c'est une ville qui ne bat plus. Nous nous battons effectivement pour redynamiser la ville, avec une stratégie commerciale, parce que, si l'on veut faire venir du monde en ville – et c'est important, car il faut qu'il y ait une vie en centre-ville, en centre d'agglomération, et tous les maires de l'agglomération en conviennent –, il faut qu'il y ait de la vie. Et la vie, elle passe par l'activité du commerce, qui remonte au moyen-âge, si ce n'est plus, on ne s'en rappelle plus, mais c'est très ancien, le commerce.

Ainsi, ce n'est pas parce que l'on aide à ce que le commerce fonctionne le mieux possible ... Et si tout coule, on va dire que c'est de la faute de la Ville aussi ; je connais l'histoire. Nous ne sommes pas que des commerçants, même s'il y en a dans l'équipe, ou à côté de l'équipe... Nous essayons de faire au mieux.

Je ne suis pas opposé à la technologie intelligente, vous le savez ; au contraire. Toutes les villes n'ont pas fait ce choix. Cela nous aide, mais, il n'y aurait pas de résultats, je serais le premier à le dire, car ce qui ne fonctionne pas, nous en changeons et nous ne le gardons pas. L'équipe le sait très bien, et nous sommes dans cet état d'esprit.

Cela nous donne du plus. Cela nous a aidés à des implantations. Cela nous donne du crédit vis-à-vis d'enseignes nationales qui regardent à s'implanter à Nevers.

Si vous ne partagez pas, c'est votre droit, mais je pense que beaucoup de Neversois et d'habitants de l'agglomération et d'habitants du département ont besoin que le cœur de la ville de Nevers batte, et par du commerce.

D'ailleurs, sur une étude qui avait été faite – et il faut bien de la donnée pour interpréter les choses, et nous aider, nous, dans nos prises de décisions –, il y avait en moyenne un Nivernais qui venait une fois par semaine à Nevers ; pas que pour acheter, pour faire aussi des démarches, pour aller à la préfecture, même s'il y a de plus en plus de choses dématérialisées. Mais vous voyez que cela n'empêche pas les gens de se déplacer, internet.

Je pense que c'est une erreur d'opposer les choses, d'opposer les technologies.

Je vous rassure sur les libertés. Je reste aussi avocat, et je suis attentif au fait que l'on fait soit en respect de la loi ; et de toute façon on nous en aurait fait remontrance depuis longtemps. Cela respecte les dispositions de la CNIL, cela respecte l'anonymisation des données. Nous avons fait des choses aussi en sortie de Covid, nous avons essayé de faire aussi du covoiturage ; il fallait bien que l'on ait des données, mais ce n'est pas pour cela que cela donne tout le profil des personnes.

Je vous rassure donc, les règles sont respectées. L'attrait semble positif, y compris de la part du secteur commerçant. Et, je vous rassure, il y a plus de personnes qui viennent se promener qu'acheter. D'ailleurs, si tout le monde qui venait se promener achetait, les commerçants se porteraient mieux.

L'idée, c'est de refaire une belle zone de centre-ville, pour que les personnes aient envie d'y rester, aient envie de profiter du temps, plutôt que d'aller s'enfermer dans des galeries parfois très anonymes ; après, c'est de l'emploi aussi ; ce qui a été fait avant nous, il ne faut pas le déconstruire, comme cela avait été suggéré une fois.

Tout cela nous aide, en tout cas, à apporter un service aux commerçants.

Sinon, je vais vous dire, ces données-là, il faut les acheter à d'autres organismes. Donc, soit on ne le fait pas, et puis on va être en retard, et puis on va peiner à se développer ; soit cela fait un plus, et nous maîtrisons justement nos données, par une structure sérieuse, qui est cautionnée par la Banque des Territoires, qui ne fait pas les choses n'importe comment, et qui est très à l'écoute de nos besoins. Nous avons demandé à la structure de faire évoluer son application aussi pour justement analyser l'utilisation des modes doux, pour essayer de progresser aussi dans ce sens-là.

Voilà. Arguments contre arguments, je ne partage pas du tout votre point de vue, qui ne me semble pas du tout dans l'esprit de ce que nous voulons faire du centre-ville.

Voilà sur cette décision.

Pierrette Concile, voulez-vous intervenir ?

Mme Concile – Je voulais juste préciser que les études « MyTraffic » ne servent pas que pour l'hypercentre et la rue François Mitterrand, mais elles ont été utilisées aussi pour le marché Carnot, pour connaître le flux de chalands la semaine, et savoir si l'on pouvait réactiver des échoppes à l'intérieur du marché Carnot les jours de semaine ; ou si c'était plus concentré sur les fins de semaine, comme c'est actuellement. C'était aussi pour savoir où l'on pouvait implanter le plus de commerçants, et donc si c'était rue Saint-Didier ou si c'était dans d'autres rues, si les résultats avaient été positifs.

Je précise donc que ce n'est pas uniquement pour le commerce sédentaire, mais cela peut être utilisé aussi pour le commerce non sédentaire, ou pour d'autres possibilités.

M. le Maire – Voilà. Mais c'est important...

D'ailleurs, Madame Chamoux, je vous vois devant votre ordinateur branché. Vous savez qu'il y a plein de données dedans ... Et vous êtes en train de donner de la donnée aux collecteurs de données...

François Diot, comme nos services savent parfois rattraper leur retard, j'ai le plaisir de vous renvoyer, mais on vous le confirmera par écrit, aux comptes rendus des Conseils municipaux où vous trouverez évoquée la police intercommunale :

. le 19 novembre 2020, page 50,

. le 15 décembre 2020, page 59,

. le 14 décembre 2021, pages 122, 124 et 128...

Et nous remontons encore dans le temps ; nous vous fournirons tout cela en temps voulu.

M. Diot – Pouvez-vous nous lire la phrase ?

M. le Maire – Ah non, je ne l'ai pas.

M. Diot – Ah, c'est dommage, décidément ! On attend avec impatience le grand débat sur la police intercommunale...

M. le Maire – Ce n'est pas le débat. Le débat, il a eu lieu à l'Agglomération...

M. Diot – Ah, donc il n'a pas eu lieu à Nevers ?

M. le Maire – Ah, il y a eu des échanges...

M. Diot – Ah, d'accord !

- M. le Maire – Cela s'appelle un débat...
- M. Diot – Ah, bon, voilà, soyez honnête... On va arrêter ça...
- M. le Maire – J'ai d'autres défauts, mais je ne pense pas que je sois malhonnête... Je vous dis que l'on a déjà eu, à maintes et maintes fois ; et déjà, vous voyez...
- M. Diot – On n'a jamais eu le débat sur la police intercommunale à Nevers, contrairement à ce que vous avez tenté de faire croire...
- Bon, voilà, assumez qu'il n'y a pas eu de débat... Et puis, c'est tout. On n'est pas obligé de mentir !
- M. le Maire – Écoutez, je ne mens pas...
- M. Diot – Transmettez-nous le débat sur la police intercommunale qui a eu lieu ici.
- M. le Maire – Je ne suis pas obligé de faire votre boulot ; je ne suis pas votre secrétaire. Vous pouvez aller voir les comptes rendus et les pages, et venez lire les échanges que nous avons eus. Un échange, cela s'appelle un débat. Mais vous les relirez, il n'y a pas de soucis ; nous les ressortirons, et nous consacrerons une demi-heure à nouveau sur la police intercommunale, il n'y a pas de soucis. Mais je ne pense pas que je mente, et je ne vois pas l'intérêt que j'en aurais, parce que c'est facilement démontrable aujourd'hui, entre toutes les traces de ce que nous avons. Je vous dis que nous avons eu l'occasion de l'évoquer à plusieurs reprises en Conseil municipal, et je vous en apporte la preuve ce soir, et, s'il faut rentrer dans le détail et refaire un peu d'archivage, je demanderais à Corinne Mangel de m'aider, et, là, on vous ressortira tout. Pas de soucis.
- Il n'empêche que toutes les instances ont été saisies, et que les Conseils municipaux sont en train de se prononcer. Comme nous l'avons fait d'ailleurs dans le cadre d'un débat ici.
- Nous allons continuer dans la bonne humeur, avec une deuxième décision du Maire.
- Qui souhaitait l'évoquer ? Je crois que c'est Madame Chamoux.
- Mme Chamoux – Oui, je souhaitais revenir sur le système de vidéoprotection, et savoir à peu près combien cela nous coûte, car je vois qu'il faut renouveler, et je voulais donc savoir les résultats que cela nous procure réellement, en fait, d'organiser et de mettre en place tout ce système de vidéoprotection.
- M. le Maire – Claude Loron va vous répondre.

M. Loron –

La décision en question visait à solliciter de l'État la mise en œuvre du FIPDR, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour la mise en place de la vidéoprotection pour l'année 2022.

À titre d'information, cela concernera principalement, pour 2022, le Tonkin, la Maison des Sports, la Croix des Pèlerins, le parc Salengro, la rue du 13^{ème} de ligne, la rue du 14 juillet, et la rue Bernard Palissy.

Globalement, le marché devrait sortir cette semaine, pour une mise en œuvre à partir du mois de septembre, nous l'espérons.

Le marché comprendra aussi le FIPDR de 2020 que nous avons déjà, afin d'installer des caméras notamment pour la protection des écoles. Plusieurs écoles sont concernées.

Globalement, nous espérons arriver à un coût, pour l'achat d'une caméra, à un montant de 4 000 à 5 000 €. C'est le prix d'une caméra. Après, pour vous dire exactement le prix, cela dépend vraiment de sa localisation, parce que certaines ne demandent que très peu de mise en œuvre.

Ainsi, quand on va installer des caméras au Tonkin, la fibre arrive au centre technique, et on peut mettre des caméras pratiquement sur le site de la Ville ; il y a donc là très peu d'autres travaux à faire.

En revanche, sur certains sites, on n'en mettra pas, parce que cela coûte vraiment trop cher. Il y a des endroits où il faudrait mettre un kilomètre de fibre, et les terrassements qui vont avec.

Si bien que nous essayons de les mettre au plus près de nos arrivées, sur la ville, au niveau de la fibre, de telle manière que les données soient transmises, et que les travaux coûtent le moins cher possible.

Je dirais donc qu'en moyenne, on est peut-être entre 10 000 et 15 000 € par caméra. Mais cela va peut-être de 5 000 €, pour celle qui est la plus simple à mettre, à 20 000 €, quand il y a beaucoup de travaux à faire pour amener le lien à la caméra.

Sinon, sur les besoins, je vous rappelle que notre dernier incendiaire de Nevers, qui nous a brûlé 23 poubelles, a été repéré pendant la nuit par les employés de la police municipale sur une des caméras, pour permettre aux policiers nationaux d'aller l'attraper. Cela nous sert de manière assez régulière. C'était, là, en direct. Il ne se passe pas un mois sans que la police nationale vienne récupérer des données de nos caméras pour faire des enquêtes judiciaires afin de confondre un individu...

M. le Maire –

Je voulais ajouter qu'il y a une technologie intéressante – à laquelle vous êtes hostile, je le sais, Madame Chamoux, mais ce n'est pas grave – qui est la 5 G. C'est en train de se développer. Je sais que cela fait sourire M. Diot. Mais c'est une technologie extraordinaire. C'est presque de la magie. On va pouvoir installer des caméras sans creuser, et donc en limitant beaucoup plus les coûts. Ce sera même des caméras

mobiles, puisqu'elles ne seront plus fixes, ce qui nous permettra de les déplacer aussi par rapport à certains événements ou certains comportements.

M. Loron – Je peux rajouter aussi que, dans les derniers systèmes de caméras, c'est déjà « embarqué » dans le logiciel ; on pourra ainsi préparer la caméra à voir des voitures à contresens, sur des rues, parce que l'on aura déterminé que le véhicule n'a rien à faire dans ce sens-là. On peut aussi améliorer la sécurité routière grâce à ces caméras, maintenant, avec des logiciels qui sont complètement intégrés, et qui font simplement la visualisation d'un véhicule qui n'est pas dans le sens prévu. Cela améliore aussi la sécurité des Neversois.

M. le Maire – Voilà. Je pense que nous vous avons répondu.

Merci.

Donc, nous allons aborder les délibérations. Et je crois qu'il y aura également une question orale.

Amandine Boujlilat, pour le groupe Nevers À Venir.

Mme Boujlilat – Merci. Bonsoir à tous, chers collègues.

Pour le groupe majoritaire, nous souhaitons porter au débat les délibérations suivantes : les délibérations n°063, 067, 068, 069, 070, 072, 073, 076, 078, 087, 089, 090, 094, 095, 100, 104, 105 et 106.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres demandes ?

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Il y a des délibérations que je n'avais pas demandées, mais qui ont été notées, dans ce qui m'a été renvoyé, mais j'avais demandé les délibérations suivantes : 067, 069, 090, 098, 103 et 106.

M. le Maire – Vous ne demandez pas la délibération n°065 ? Nous avons cru comprendre cela. Nous pouvons donc voter la délibération 065 globalement.

François Diot.

M. Diot – Nous rajouterions simplement à celles-ci les délibérations suivantes : 064, 086 et 099. Ainsi qu'une question orale sur la Place Mossé, pour qu'on en parle quand même un jour au Conseil municipal...

La délibération 098, Madame Chamoux l'a déposée... 098 et 099, effectivement.

Et donc une question orale sur la Place Mossé.

M. le Maire – Nous en parlerons avec plaisir, Monsieur Diot.

M. Diot – Alors, heureusement qu'on est là pour qu'on en parle ! Parce que ce n'est pas à l'ordre du jour !

M. le Maire – Et sur la technologie intelligente des feux.

Avec plaisir.

Bien. Par défaut, nous allons donc voter successivement et sans débat les autres délibérations.

Je voulais préciser, pour que chacun le note, que, sur la délibération n° 065, je ne prendrai pas part au vote, et que, sur la délibération n° 066, Daniel Devoise ne prendra pas part au vote. Christine Kronenberg ne prendra pas part au vote pour les délibérations n° 086 et 089.

Sur la délibération n° 080, je précise que vous avez une modification du montant du partenariat qui a été apportée après l'envoi de l'ordre du jour.

(en regardant les services) On est bien normalement sur une convention pluriannuelle avec le Circuit ? Normalement, c'est une pluriannuelle qui est attendue.

Enfin, il y a une modification du montant, et on parlera de la pluriannualité une autre fois. Je voulais juste vous rappeler cela

Nous allons voter sur les délibérations en questions. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

2022-065 – Octroi d'une protection fonctionnelle à M. Denis Thuriot.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire ne prenant pas part au vote.

2022-066 – Octroi d'une protection fonctionnelle à M. Daniel Devoise.

Adopté à l'unanimité.

M. Devoise ne prenant pas part au vote.

2022-071 – Décision modificative n°1.

Adopté à l'unanimité.

2022-075 – Installation d'un réseau très haut débit en fibre optique dans les bâtiments du parc immobilier de la Ville de Nevers – Convention avec Orange France.

Adopté à l'unanimité.

2022-077 – Opération « une équipe citoyenne au service des personnes isolées » - Financement – Fonds de dotation mécénat Mutualia.

Adopté à l'unanimité.

2022-079 – Campagne électorale législatives 2022 - Mise à disposition de salles aux listes de candidats.

Adopté à l'unanimité.

2022-080 – Convention tripartite de partenariat avec le Circuit de Nevers Magny-Cours et Nevers Agglomération.

Adopté à l'unanimité.

2022-081 – Mise à disposition du domaine public communal destiné à l'exploitation du petit train routier touristique.

Adopté à l'unanimité.

2022-082 – Opération de Revitalisation du Territoire Intercommunale – Avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville de Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2022-083 – Mandat spécial de déplacement du 24 au 27 juin 2022 - Hammamet

Adopté à l'unanimité.

2022-084 – Affiliation 2021/2022 à la Ligue de l'Enseignement – Fédération des œuvres laïques de la Nièvre – Dispositif « Lire et faire lire ».

Adopté à l'unanimité.

2022-085 – Convention de partenariat avec l'association de Fil d'Ariane / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.

Adopté à l'unanimité.

2022-086 – Convention Territoriale Globale 2020-2024 : validation du rapport de diagnostic et du plan d'action CTG.

Adopté à l'unanimité.

Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2022-091 – Subvention Ludothèque Centre Social Vertpré – Modification juridique de l'association.

Adopté à l'unanimité.

2022-092 – Convention de partenariat entre la SASU La French Run et la Ville de Nevers pour les manifestations Look Crit et Look Road des 21 et 22 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

2022-093 – Organisation du Grand Prix de Canoë 2022 Nevers et Agglomération – Attribution d'une subvention.

Adopté à l'unanimité.

2022-096 – Prix du Conseil municipal – Course Souvenir Jean-Luc Vernisse.

Adopté à l'unanimité.

2022-097 – Organisation du Triathlon Nevers / Magny-Cours 2022 - Attribution d'une subvention à Nevers Triathlon.

Adopté à l'unanimité.

2022-101 – Acquisition d'une parcelle AT 24 par la Ville de Nevers – Secteur Baratte.

Adopté à l'unanimité.

2022-103 – Modification des statuts de l'EPCC RESO Nièvre.

Adopté à l'unanimité.

Je crois que je n'ai pas oublié de délibérations sans débat.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2022-062 *Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal*

(cf. supra ; question de Mme Gerbe et de Mme Chamoux.)

Il en est pris acte.

2022-063 *Désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Pignelin*

M. le Maire – Nous allons pouvoir passer à la désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Pignelin.

Il est proposé que ce soit Martine Mazoyer.

Y a-t-il des questions ?

Ou d'autres candidatures ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Martine Mazoyer représentera donc la Ville de Nevers au Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Pignelin.

2022-064 *Délégation du Conseil municipal au Maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Extension*

M. le Maire – Je vais passer la parole à Michel Suet pour les délégations du Conseil municipal au Maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et c'est une extension qui est proposée.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la loi n°2022-217 du 21 février 2022 (articles 110,173 et 177) a étendu les possibilités de délégations du Conseil municipal au Maire en ajoutant un alinéa n°31 afin d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 dudit code.

En fait, ce nouveau domaine de délégation permet d'être plus réactifs, et de ne plus avoir à attendre de présenter une délibération au Conseil municipal. Il vous est donc proposé de déléguer cette compétence supplémentaire au Maire.

On vous rappelle effectivement que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23, les décisions prises par le Maire sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L 2122-22. Le Conseil municipal peut toujours mettre fin aux délégations qu'il a accordées.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission 1 du 30 mai 2022.

M. le Maire –

Merci pour cette lecture et ce rappel.

Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, avec cette délibération, il s'agit de vous permettre de décider, sans passer par le Conseil municipal, des mandats spéciaux pour vos déplacements, ou ceux de vos adjoints, ou ceux des élus de notre assemblée, en général, et du remboursement des frais correspondants.

C'est-à-dire que, par exemple, la délibération n° 083 d'aujourd'hui n'aurait plus lieu d'être. Il s'agit d'un déplacement de 4 jours pour Hammamet de Mme Pitoun et Mme Wozniak pour assister au Carnaval international.

Le Conseil municipal ne serait donc plus à l'avenir saisi de ce genre de délibération ; seule serait obligatoire l'information, après coup, du Conseil dans la liste des décisions du Maire.

Ma question est : « Pourquoi ? ». Qu'est-ce que cela change fondamentalement ?

Je ne pense pas que le Conseil municipal dispose de trop de pouvoirs, de trop d'occasions de débattre.

Depuis le début du mandat, on a, à mon sens, déjà suffisamment élargi les pouvoirs de décision du Maire. Ce n'est pas la première fois que l'on vote une délibération de ce type, et je ne pense pas qu'il y ait besoin d'en rajouter dans ce que vous appelez le « pouvoir discrétionnaire du Maire », c'est-à-dire sa possibilité de décider, et d'informer après coup.

D'autant plus que, sauf déplacement à Las Vegas, à Shawinigan ou à Tel-Aviv, ce genre de délibération ne provoque habituellement pas de grands débats, du moins pour ce qui concerne les villes jumelées. C'est un peu différent pour le *Consumer Electronic Show* de Las Vegas, le *Digital Life Design* de Tel-Aviv, ou le *World Robot Summit* de Tokyo.

Je pense qu'il ne faut pas restreindre les possibilités de débat du Conseil municipal.

Pour ma part je m'opposerai à cette délibération, car cela ne coûte rien de maintenir les choses en l'état.

M. le Maire –

François Diot, je voulais déjà vous répondre. Quand vous dites qu'il ne faut pas mentir, il faut que cela s'applique à vous. Nous n'avons jamais étendu les délégations du Maire depuis qu'elles sont prises depuis le début du mandat ; c'est la première fois. Donc, quand vous dites que cela a déjà été fait, c'est faux. Je vous invite à vous repencher dans les comptes rendus des Conseils ; comme cela vous retrouverez aussi ceux dont nous avons parlé précédemment... Quand vous dites qu'il y a eu plusieurs extensions depuis le début du mandat ; c'est faux. Il y a eu une délégation donnée au Maire, comme dans tous les Conseils municipaux de France, d'ailleurs, pour tous les maires de France, et ce n'est pas une dérogation propre au Maire de Nevers. Mais il n'y a jamais eu d'extension ; c'est la première fois. Je remets les choses dans leurs principes.

Cela faisait longtemps que l'on n'avait pas parlé du CES de Las Vegas, de Shawinigan, ou des délégations d'astreintes, puisque nous avons le jury du SIIVIM, qui a d'ailleurs sélectionné 5 entreprises françaises qui vont être accompagnées. Je voulais d'ailleurs vous donner d'ailleurs une bonne nouvelle : c'est que nos frais sont de plus en plus maîtrisés, et que nous dégageons de l'argent avec le SIVIIM, et Air Canada, de lui-même, en voyant les réseaux et ce salon, a décidé d'en devenir partenaire, pour nous aider à financer les transports et les billets. Pour qu'un partenariat avec Air Canada se mette comme cela en place sans qu'on aille même les solliciter, vous voyez que c'est plutôt bon signe, et signe de crédibilité. Manque de chance, le SIIVIM au Québec se tiendra en même temps que le DLD à Tel-Aviv, et je ne pourrai me rendre ni à l'un ni l'autre *a priori*, c'est fort regrettable. Or, c'est important pour nous, et c'est ce qui nous a permis aujourd'hui de constater que l'Inkub est plein, que l'on est obligé de faire un Inkub bis, et que l'on a même de la demande pour nous racheter le SIIVIM ; il y a deux opérateurs nationaux qui voudraient racheter notre salon. Nous n'avons pas forcément envie de le vendre, mais c'est juste pour vous dire que cela prend de l'ampleur.

Vous pouvez toujours vous moquer ou vous gausser. La Covid m'a empêché de me rendre au CES de Las Vegas, ce qui a fait beaucoup d'économies dans ce cas-là. Mais, plus sérieusement, avec Nevers qui préside, et c'est au-delà de ma personne, le jury *Smart City* du Village francophone au CES de Las Vegas – où souvent les ministres, d'ailleurs, quels qu'ils soient, y compris sous François Hollande viennent –, je pense que, oui, cela pose un peu Nevers dans le domaine de l'innovation, et que nous ne sommes plus tout à fait des débutants, même si nous avons encore beaucoup à faire.

Cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu d'échanges là-dessus. Je profite que vous me tendiez la perche pour le faire. Parce que, derrière tout cela, à Tel-Aviv, nous avons repéré, par exemple, la société Solar E-tree, et c'est un e-tree qui a fait pas mal parler de nous, et qui est un outil de mobilier urbain, que l'on aime ou que l'on n'aime

pas, mais qui est très fonctionnel. Je rappelle tout cela notamment pour ceux qui n'auraient pas eu la chance de vivre cela au mandat précédent.

D'autres entreprises se sont installées à Nevers. L'entreprise développant le « coussin Viktor », c'est au DLD à Tel-Aviv que je l'ai repérée, et à qui j'ai proposé de nous rencontrer. Maintenant, ils se sont implantés à Nevers dans un établissement secondaire, avec plusieurs emplois ; je crois qu'ils ont 5 ou 6 emplois à Nevers.

On peut se moquer de tout ; moi, je vise les résultats. Et quand on se déplace, ce n'est jamais pour rien, et c'est avec des objectifs très précis. Et je pourrais vous citer beaucoup d'autres exemples. Aujourd'hui, le partenariat avec le Québec est suivi par les ministres français et québécois – y compris l'ambassadrice du Canada, qui voulait venir nous voir –, et par les délégations générales françaises du Québec.

Donc, oui, nous avons aujourd'hui acquis une forme de crédibilité dans nos relations partenariales, parce que, justement, l'objectif, c'est de montrer que ce n'est pas réservé qu'aux grandes villes, et que l'on a le droit aussi de viser l'international. Surtout qu'aujourd'hui, avec les nouvelles technologies, que l'on travaille de Nevers, de Paris, de Lyon, ou d'une autre petite ville n'importe où, ou des Hautes-Alpes, de la même façon, ceci grâce aux nouvelles technologies, que Mme Chamoux critique souvent. Donc, oui, c'est une chance de développement pour notre territoire. Aujourd'hui, sans très haut débit, sans 5 G, je doute de notre développement. Dans le monde économique, aujourd'hui, ce sont les premières choses qui sont requises quand une entreprise veut s'installer et qu'elle demande où l'on en est là-dessus.

Je le mets entre parenthèses, parce que je ne pense pas que ce soit le débat principal de ce soir. Vous n'en étiez pas d'accord. Vous aviez dénoncé nos « voyages somptueux », des tas de choses comme cela... Cela ne nous a pas empêchés d'être réélus. Donc j'ai envie de vous dire « continuez, cela nous portera peut-être chance pour la suite ».

Pour le reste...

M. Diot – Vous n'avez pas dû écouter ...

M. le Maire Cela n'a pas suffi comme arguments.

M. Diot – Vous n'avez pas dû écouter ce que j'ai dit, Monsieur le Maire...

M. le Maire – Laissez-moi terminer mon raisonnement, Monsieur Diot.

Mais vous me tentez... Shawinigan, j'aime bien... Le DLD, j'aime bien. Vous me tentez. Je profite du temps qui m'est donné pour vous répondre.

Pourquoi proposons-nous cette extension dans les pouvoirs de décision du Maire ?

D'abord, sur ces délibérations de mandats spéciaux, vous n'avez crié là-dessus à l'Agglomération, depuis le début du mandat. Je ne sais pas si vous vous en êtes rendu

compte, mais c'est le cas. En fait, on fait la même chose à la Ville de Nevers. Cela ne vous a pas fait vous opposer, à l'Agglomération. Vous ne vous êtes pas opposé à l'Agglomération ? Donc pourquoi vous opposeriez-vous à cela, à la Ville de Nevers ?

Deuxièmement, ce n'est pas parce que c'est une décision du Maire que c'est « tout pouvoir au Maire ».

Les décisions du Maire, et on l'a vu sur les deux échanges que nous avons eus sur « MyTraffic » et sur les caméras, sont soumises à votre contrôle ; et à votre recours, le cas échéant, si vous souhaitez saisir le Préfet et le contrôle de légalité. Ce n'est donc pas un blanc-seing qui est donné au Maire. C'est une façon, comme l'a rappelé l'Adjoint aux Finances et au Budget, d'aller plus vite, sur des choses qui ne méritent pas forcément débat.

La preuve en est, vous citez la délibération n°083 sur le déplacement que vont faire Anne Wozniak et Chrystel Pitoun à Hammamet dans le cadre du jumelage ; personne ne l'a demandée au débat. Si c'était passé en décision du Maire, cela aurait été exactement pareil. C'était exactement pareil. Et on allégeait l'ordre du jour, pour passer des décisions qui méritent débat, C'est cela, la vie démocratique.

Donc franchement, je ne vois pas où est le sujet. Je souhaite donc maintenir la proposition au Conseil de faire cette confiance au Maire, qui n'en abusera pas. Voilà.

François Diot.

M. Diot –

Enfin, vous n'avez pas dû écouter spécifiquement ce que j'ai dit. Ma question, c'est : « Qu'est-ce que ça apporte ? ». Mais vous avez l'habitude de faire le « tour du monde, » au sens propre comme au sens figuré, apparemment, puisque vous avez parlé de tout, sauf de cette question-là.

Pourquoi considère-t-on que, dorénavant, il faudrait passer cela dans les décisions du Maire ? Pourquoi, comme M. Macron le fait au niveau national, où il y a un Conseil de défense sanitaire qui décide de tout à la place du Parlement, y aurait-il à Nevers un Conseil « du Bureau de M. le Maire » qui déciderait de tout à la place du Conseil municipal ?

M. Suet a dit que c'était pour être plus réactifs. On pourrait l'entendre.

Sauf que ça nous est arrivé depuis le début du mandat de voter ce genre de décisions y compris après les déplacements, ce qui n'a pas posé de problèmes.

On peut comprendre qu'il y ait parfois urgence, etc.

Ce n'est pas le principal débat de ce soir, mais je pense que c'est une nouvelle restriction des possibilités de débats et de discussions qu'il y a au sein du Conseil municipal.

Bon, la prochaine fois que vous irez à Shawinigan ou ailleurs, on n'en parlera même plus ; bon, ben, très bien.

M. le Maire –

Merci pour cette comparaison, Monsieur Diot ; je prends cela comme un compliment. Vous me comparez au Président de la République ; vous savez que cela me fait plaisir. Mais, comme on n'est pas là forcément pour me faire plaisir, je voulais surtout insister sur le fait que justement cela nous permet d'être plus réactifs.

Je prends l'exemple du prochain Conseil, j'en profite pour le rappeler, sauf changement de date, qui sera le 27 septembre ; s'il y a une opportunité de déplacements, au mois de juillet ou au mois d'août...

Non. Mais combien de fois vous nous avez reproché de faire passer cela après coup ? Vous avez l'air de dire que c'est naturel, que ce n'est pas grave, que vous ne vous opposerez pas ; mais vous nous ferez la remarque que quelque chose s'est fait, que l'on a dépassé, etc.

C'est une façon, sur des choses qui ne font pas débat, comme vous le dites... La dépense sera la même, qu'elle soit votée en Conseil ou en décision du Maire. Si l'on considère que c'est dans l'intérêt de la Ville de se déplacer à tel endroit, voilà, faire de cette manière, c'est une facilité ; ce n'est pas un abus de pouvoir, ou un pouvoir excessif donné au Maire, puisque, de toute façon, ce n'est pas quelque chose, vous le dites vous-même, qui sera remis en cause, à partir du moment où ce n'est pas un voyage extravagant qui n'a pas d'intérêt pour Nevers.

Donc, franchement, je pense que votre interprétation me semble un peu excessive.

Mais je vous ai bien écouté, je vous rassure.

Bien. Je vous propose que l'on vote cette extension.

Qui n'est pas d'accord ? 6 opposants à cette extension.

Y a-t-il des abstentions ?

Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

M. le Maire –

Nous votons donc à la majorité. Merci de votre confiance.

2022-065 Octroi d'une protection fonctionnelle à M. Denis Thuriot

Adopté à l'unanimité. M. Thuriot ne prenant pas part au vote.

2022-066 Octroi d'une protection fonctionnelle à M. Daniel Devoise

Adopté à l'unanimité. M. Devoise ne prenant pas part au vote.

2022-067 Adoption du compte de gestion 2021

M. le Maire – Nous enchaînons avec Michel Suet, concernant l'adoption du compte de gestion 2021.

M. Suet – C'est une délibération qui est obligatoire et réglementaire. Il vous est proposé d'adopter le compte de gestion 2021 du budget principal de la commune de Nevers établi par le comptable public, et d'en constater la stricte concordance avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 1 du 30 mai dernier.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? J'imagine que non ; ce sera plutôt sur le compte administratif.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Grâce à la première adjointe, et à Claude Loron, j'ai le plaisir de vous annoncer une bonne nouvelle. Je viens d'être informé en direct, et cela me permet de vous le dire aussi tout de suite, Monsieur Diot : la police intercommunale est adoptée, puisque la commune de Germigny vient de voter à l'instant son principe, après la commune de Fourchambault.

M. Diot – Elle, elle a eu la chance de pouvoir voter.

Vous vous rendez compte, Germigny a voté, et pas Nevers ; c'est logique, tout ça !

M. le Maire – C'est une erreur que vous faites, puisque nous avons voté...

M. Diot – Ah non ...

M. le Maire – ... Implicitement. Comme la possibilité en est donnée.

Et donc voilà, je pense que c'est une très bonne nouvelle pour les habitants de l'Agglomération, sauf les communes qui ont voté contre. Ils se verront donc dotés d'une police intercommunale, et donc d'une meilleure sécurité, et d'un potentiel de développement de notre police particulièrement positif.

Je ne sais pas encore dans quelle page du prochain compte rendu cela sera, mais notez que j'ai reparlé de la police intercommunale ce soir.

M. Diot – Oui, mais vous n'avez pas tout dit, Monsieur le Maire : 6 communes ont voté contre. Je le précise pour la bonne information de tout le monde. Vous voyez, je fais votre boulot à votre place, finalement.

Donc, 6 communes ont voté contre la police intercommunale.

Je crois que 3 n'ont pas délibéré, dont nous, malheureusement.

Et puis 3 autres ont dû voter pour, si mes calculs sont bons ; ou 4.

Dont acte ! Allez, on ne va pas faire le débat, puisque vous n'en voulez pas.

M. le Maire – Monsieur Diot, j'ai deux rêves. Le premier, c'est, un jour, de vous emmener à Shawinigan ou à Las Vegas ; mais je le dis sérieusement. Et le deuxième, c'est d'aller faire un peu de juridique avec moi, parce que vous verrez qu'une décision implicite positive, c'est un vote. On en a voté plein sans débat.

M. Diot – Je ferai du juridique avec vous, et vous ferez du politique avec moi. Mais, ici, on est dans une instance politique.

M. le Maire – Si je pouvais enfin apprendre un peu la politique, je suis preneur ; j'adore apprendre tous les jours. Me coucher sans rien avoir appris est une déception forte. Vous le savez, je veux bien que nous puissions échanger politique. D'ailleurs, on l'a fait depuis longtemps.

Franchement, je pense que c'est une belle avancée.

Vous avez raison, il y a 6 communes qui ont voté contre, mais il y en a 7 qui ont voté pour, qui représentent...

Nevers a voté pour ; c'est un vote. Sinon, cela ne passerait pas, d'ailleurs. Je vous rappelle, sans Nevers, cela ne pouvait pas passer, évidemment. Mais nous avons à la fois la majorité de communes, et la majorité en nombre d'habitants : les 2/3.

Ce qui est important, parce que le nombre de communes, François Diot, n'est pas le seul élément à prendre en considération : il faut les 2/3 des habitants représentés.

Cela veut dire que les 2/3 des habitants de l'Agglomération, représentés légitimement par leurs élus, ont voté favorablement quant à la mise en place d'une police intercommunale. C'est ce qu'il faut retenir. Ce n'est pas le nombre de communes.

Quelque chose me dit, et, vous le verrez, nous en reparlerons un jour peut-être, que les communes qui n'ont pas forcément voté pour y viendront peut-être. Je vois mal comment expliquer à ses concitoyens que l'on n'a pas les mêmes droits à la protection que de l'autre côté d'un panneau de la commune. Cela, il faudra l'expliquer, par les temps qui courent... Plus sérieusement, et plus politiquement, je pense qu'il y a peut-être des non-choix qui deviendront des choix.

M. Diot – C'est leur souveraineté.

M. le Maire – Mais je respecte leur souveraineté. Comme elles nous laisseront faire la police intercommunale, puisqu'elle est validée.

Merci, en tout cas, à ceux qui se sont investis sur le sujet.

2022-068 Élection du Président de séance pour l'adoption du compte administratif

M. le Maire – Nous allons passer à la partie d'élection pour ce soir. Pour un peu de politique. Et je crois savoir que M. Devoise se présente pour devenir Président de séance pour l'adoption du compte administratif.

Y a-t-il des voix contre cette candidature ? Ou d'autres candidats ?

Qui n'est pas d'accord pour que Daniel Devoise préside cette partie de la séance pour l'examen du compte administratif ?

Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – À l'unanimité, Daniel Devoise est donc élu président de séance pour l'adoption du compte administratif.

Comme nous allons faire cela dans les règles, je vais lui laisser ma place.

(M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal. Monsieur Devoise exerce la présidence de séance.)

2022-069 Adoption du compte administratif 2021

M. Devoise – Bonsoir à tous.

Je vais passer la parole à Michel Suet.

M. Suet – Merci, Monsieur le Président.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021, présenté par le trésorier municipal,

Vu l'obligation d'adopter le compte administratif par un vote de l'assemblée avant la date du 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice,

Il vous est proposé d'adopter le compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Nevers.

La maquette budgétaire, jointe en annexe, retrace les prévisions et les réalisations du budget de l'année écoulée, et présente les résultats comptables de l'exercice, à savoir :

- . Un excédent brut de fonctionnement de 9 791 613,84 €,
- . Un déficit brut d'investissement de 2 454 687,75 €,
- . Un déficit des restes à réaliser d'investissement de 142 818,83 €.

Ce que je vous propose, c'est de passer à la présentation.

(Il est projeté une présentation PowerPoint.)

Les points abordés seront les suivants :

- . Introduction
- . L'étude des recettes de fonctionnement
- . L'analyse des dépenses de fonctionnement
- . La situation des ratios d'épargne
- . Le financement des investissements
- . Le point sur les indicateurs de dette et de trésorerie
- . La revue financière des politiques publiques
- . Conclusion.

Introduction :

Le compte administratif 2021 clôture le premier budget de la nouvelle programmation financière 2021/2023.

Comme en 2020, cet exercice a été marqué par le contexte sanitaire et ses effets sur les activités :

- . Tenue d'un centre de vaccination/dépistage
- . Retards de chantiers en raison de difficultés d'approvisionnement
- . Pression inflationniste sur les matières premières et les coûts d'énergie. C'était en début 2021, mais, vous le savez, cela s'est accentué en 2022, et il faut aujourd'hui gérer cela.

Malgré cela, la collectivité a mené une politique volontariste, en renforçant les services publics de proximité, et en participant à la relance au travers des projets et des événements.

Cette présentation vous permettra également de constater que les objectifs financiers ont été respectés (en dépenses), voire dépassés (en recettes).

I – L'étude des recettes de fonctionnement :

La structure des ressources réelles de fonctionnement :

Nous allons particulièrement nous arrêter sur trois postes :

. Les produits des services ; c'est là où il y a une variation relativement importante. On va voir le détail plus loin.

. Les impôts et taxes, qui ont une évolution, entre 2020 et 2021, de 3,24 %, et nous verrons tout à l'heure pourquoi.

. Les produits exceptionnels : + 37,17 %. Y sont comptabilisés 183 000 € de cessions, 69 000 € de sinistres encaissés (la Porte du Croux), et 120 000 € de taxes foncières qui étaient auparavant payées directement par les délégataires, car, maintenant la Ville paie, et se fait rembourser après.

On a, à la page suivante, le graphe de ce que l'on vous a présenté précédemment.

Analyse comparative de nos recettes de fonctionnement :

Elles passent de 1 586 €, par habitant, en 2020 à 1 627 € en 2021. Vous voyez que nous sommes largement au-delà des Villes de notre strate.

Sur les impôts et taxes, nous passons de 771 € par habitant en 2020 à 817 € par habitant en 2021. Là aussi, nous sommes toujours supérieurs aux Villes de notre strate, malgré la baisse fiscale que nous avons faite entre 2014 et 2016. Depuis, il n'y a pas eu d'augmentation, je le rappelle.

Focus sur l'évolution de nos produits des services (chapitre 70) :

Un produit en hausse de 426 259,49 € entre 2020 et 2021, soit + 26,59 % en raison principalement des éléments suivants :

- Effet périmètre Petite enfance, en année pleine sur 2021 par rapport à 2020 (participation des familles, notamment) : + 328 000 €
- Hausse pour l'activité restauration et garderie scolaire : + 213 000 €. C'est lié à la fin du Covid, et il y a eu une reprise d'activité ensuite.
- Suppression de la taxe funéraire (Loi de Finances) : - 114 000 €.

Focus sur l'évolution de nos impôts et taxes (chapitre 73) :

Un produit en hausse de 1 177 882,99 € entre 2020 et 2021, soit + 3,24 %, en raison principalement des éléments suivants :

- Hausse des droits de mutation : + 236 000 € (c'est un record, car nous avons encaissé 967 000 € en 2021).
- Effet périmètre de l'attribution de compensation : - 514 000 €. (transfert de compétence à l'Agglomération ...). Il y a là le chauffage urbain et le pluvial.
- Hausse des droits de place : + 73 000 €. (lié à l'arrêt du Covid, et il y a donc eu une reprise.)
- Impact TLPE en année pleine (sans dégrèvement Covid) : + 25 000 €. Il faut savoir qu'en 2020, on avait fait un dégrèvement par solidarité de 12 % sur la TLPE.

- Effet comptable de la réforme fiscale : + 1 297 000 €. C'est simplement un jeu d'écriture, puisque la réforme fiscale est neutre pour les finances des collectivités et des contribuables en 2021.

Focus sur l'évolution de nos dotations et participations :

- Un produit en baisse de 142 689,83 € entre 2020 et 2021, soit - 0,98 %, en raison principalement des éléments suivants :

- Effet périmètre Petite enfance, car on passe en 2021 en année pleine : + 1 056 000 €.
- Compensation par l'État du centre de vaccination : + 252 000 €.
- Hausse de la DGF : + 30 000 €.
- Effet comptable de la réforme fiscale (suppression TH) : - 1 025 000 € (jeu d'écriture évoqué précédemment)
- Annulation de la compensation pour les écoles privées maternelles : - 231 000 €. En 2020, nous avons comptabilisé la recette à tort, car nous n'avons pas été remboursés. Pour cette année, cela fait donc cette différence.
- Perte d'éligibilité de la Dotation Politique de la Ville : - 271 000 €. C'est un écart entre la comptabilisation 2020 et 2021, parce que nous ne sommes plus éligibles à compter de 2021.

II – L'analyse de nos dépenses de fonctionnement :

La structure des dépenses réelles de fonctionnement :

Les charges à caractère général : vous voyez qu'elles ont fortement augmenté entre 2020 et 2021 (+ 8,51 %). Nous allons voir tout à l'heure sur quels postes.

Les charges de personnel : la hausse est également significative (+ 9,96 %) entre 2020 et 2021. Nous allons voir tout à l'heure aussi pourquoi.

Les charges de gestion courante (SDIS, écoles privées, CCAS) : Baisse de 24,32 %, qui est liée à la baisse de la subvention octroyée au CCAS, en contrepartie du transfert de la petite enfance.

Évolution des charges d'exploitation :

Un graphe représente les éléments indiqués précédemment.

Focus sur l'évolution des charges générales (chapitre 011) :

Une dépense en hausse de 871 697,66 € entre 2020 et 2021, soit + 8,51 %, en raison principalement des éléments suivants:

- Hausse des coûts de l'énergie : + 378 000 €.
- Hausse des carburants : + 49 000 €.
- Hausse activité restauration et périscolaire (post-Covid) : + 446 000 €.
- Effet périmètre Petite enfance en année pleine : + 123 000 €.

- Impact du changement de comptabilisation taxes foncières : + 107 000 € (La Ville paie les taxes foncières pour les délégataires, puis elle est remboursée ensuite, mais c'est comptabilisé en produits exceptionnels).
- Transfert de compétence du pluvial : - 228 000 € par rapport aux attributions de compensation.

Focus sur l'évolution des charges de personnel (chapitre 012) :

Une dépense en hausse de 2 798 352,92 € entre 2020 et 2021, soit + 9,96 %, en raison essentiellement de l'effet périmètre de la petite enfance en année pleine : + 2 502 000 €.

Évolution des charges de gestion courante (chapitre 65) :

- Une dépense en baisse de 1 728 505,66 € entre 2020 et 2021, soit - 24,32 % en raison principalement :

- Effet périmètre CCAS (petite enfance) : - 1 252 000 €.
- Évolution crédits des admissions en non-valeur : - 215 000 €. Nous n'avons rien passé en 2021.
- Baisse des subventions aux associations : - 297 000 €.
- Hausse des contributions obligatoires pour les écoles : + 35 000 €.

Soutien financier aux associations :

Nous avons donné 1 147 951,91 €. Au total, cela ferait une aide de plus de 5,9 M€, puisqu'il y a 4,7 M€ de concours en nature.

Évolution rétrospective des charges d'exploitation :

Depuis 2013, nous avons eu une stabilisation quasi parfaite entre 2019 et 2020, puis on note sur 2021 un début de hausse. Malgré tout, on a un niveau de charges, sur 2021, qui est inférieur à l'objectif maximum que nous nous étions fixé, qui était de 48 M€.

Analyse comparative des charges de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement étaient de 1 504 € par habitant en 2021, contre 1 475 € par habitant en 2020. Il y a donc davantage de dépenses de fonctionnement. Nous sommes largement au-dessus des Villes de notre strate, puisqu'elles sont à 1 388 € par habitant.

Charges générales :

Elles passent de 284 € par habitant en 2020 à 304 €. Nous sommes là encore supérieurs aux Villes de notre strate, puisqu'elles sont à 283 € par habitant.

Charges de personnel :

Elles sont là aussi supérieures à celles des Villes de notre strate : nous sommes à 821 € par habitant en 2020, et nous sommes passés à 896 € ; et la strate est à 782 € par habitant.

Subventions versées :

À Nevers, en 2020, nous étions à 123 € par habitant ; nous sommes descendus à 77 € par habitant en 2021, avec l'impact de la subvention d'équilibre du CCAS. Les Villes de notre strate sont à 104 € par habitant.

Les centres de coûts 2021 (base dépenses de fonctionnement) :

Parmi les principaux centres de coût, on a la main-d'œuvre à 59,13 %, puis les participations externes à 12,22 %.

III – Situation des ratios d'épargne :

Les indicateurs d'épargne 2021 :

Nous avons une épargne de gestion qui se situe dans la zone verte, de même que l'épargne brute, ainsi que l'épargne nette.

L'épargne de gestion a été de 7,4 M€, avec un taux de 13,3 %.

L'épargne brute était de 6,5 M€, avec un taux de 11,7 %.

L'épargne nette était de 2,3 M€, avec un taux de 4,1 %.

Rappelez-vous, au budget primitif que nous avons voté en décembre 2020, nous avons prévu 1 M€ en résultat net, à peu près ; et là on est à 2,3 M€, heureusement. Cela nous permet, et vous allez le voir tout à l'heure, d'abonder en crédits en vue de faire face aux hausses que nous allons subir cette année, liées à l'augmentation des coûts des matières premières.

Nous avons eu plus de recettes, à hauteur de 1 M€ à peu près, et nous avons 600 000 € de taxe d'habitation sur résidences secondaires.

Évolution rétrospective des niveaux d'épargne :

L'épargne de gestion est à 7 377 000 €.

L'épargne brute (épargne de gestion diminuée des frais financiers) est à 6 470 000 €.

L'épargne nette (épargne brute diminuée des remboursements en capital) est à 2 265 000 €

En 2021, malheureusement, on constate la poursuite de la baisse structurelle de notre épargne nette (- 10,2 %), heureusement, je rajouterais ; parce que notre stratégie d'endettement à taux fixes nous protège de certaines hausses de taux, qui manifestement ont lieu en ce moment. Par contre, on avait des contrats d'échange de taux d'intérêt ; ils arrivent à terme, et, là, on va perdre 100 000 à 150 000 € de produits financiers.

Analyse comparative des niveaux d'épargne :

Concernant l'épargne de gestion, pour Nevers, par habitant, elle représente 208 €. Nous avons baissé par rapport à 2020, où nous étions à 221 € par habitant. Par contre, les Villes de notre strate sont supérieures, avec 222 € par habitant.

Pour l'épargne brute, on est à 196 € par habitant pour Nevers. C'est quasi stable par rapport à 2020, puisque l'on était à 198 €. Par contre, les Villes de notre strate sont à 204 € par habitant.

Sur l'épargne nette, elle est à 73 € par habitant. Nous étions à 81 € en 2020. Les Villes de notre strate sont nettement au-dessus, avec 107 € par habitant.

En 2021, l'ensemble de nos niveaux d'épargne se situent en dessous de la moyenne des communes de France de la strate.

Tout part, comme vous l'avez vu tout à l'heure, de l'épargne de gestion, qui est la différence entre les recettes d'exploitation et les dépenses d'exploitation. La collectivité a peu de marges de manœuvre sur ses recettes ; elle est donc condamnée à veiller sur ses charges.

IV – Le financement des investissements :

Focus sur les dépenses d'équipement :

En 2021, nous étions à 6 759 822 €, contre 9 863 502 € en 2020.

Le taux de réalisation des investissements en 2021 est relativement bas, puisqu'il est de 45 %. Il est vrai que c'était une programmation qui a été faite en début du nouveau mandat ; il y a eu, ensuite, la crise sanitaire, les délais de livraison des matières premières, des retards sur certains chantiers, ce qui explique cette situation.

Structure de financement des investissements en 2021 :

Les emprunts (en jaune sur le graphique) représentent 35,50 %.

L'épargne nette (en bleu) : 25,94 %.

Les ressources propres d'investissement (en vert) : 18,32 %.

Les subventions et les fonds affectés (en rose) : 20,25 %.

V – Le point sur nos indicateurs de trésorerie :

Évolution rétrospective de l'encours de la dette :

Nous avons dit que nous stabilisions, à partir de 2021, à hauteur de 46 584 000 €. Nous y sommes arrivés. Nous allons tabler sur le maintien de cet encours.

Nous avons poursuivi le désendettement, puisqu'en 2020, nous étions à 47 690 000 €. Nous avons dit que nous baisserions de 1,1 M€, ce qui a été le cas. Et nous visons la stabilité pour 2022, voire même 2023.

Analyse comparative des indicateurs de dette :

Là aussi, si vous ramenez à l'habitant, à Nevers, nous étions, en 2020, à 1 399 € d'endettement par habitant. Nous sommes descendus à 1 357 € par habitant. Par contre, nous sommes bien supérieurs aux Villes de notre strate, qui, elles, sont à 988 € par habitant.

Nous avons donc une capacité de désendettement relativement stable, entre 2020 et 2021, puisqu'elle est de 7,2 années, contre 7,3 années en 2020. Par contre, les Villes de notre strate, elles, sont à 4,76 années.

Pour le fonds de roulement, nous sommes à 246 € par habitant. Nous sommes supérieurs, pour Nevers, à 2020, puisque nous étions à 190 € par habitant, mais inférieurs toujours aux Villes de notre strate, à savoir 268 €.

VI – Revue financière des politiques publiques :

Les dépenses liées à la politique relative à l'**attractivité** sont de 1 727 000 €. Elles représentent aussi 3,31 % du budget de la collectivité.

Pierrette, veux-tu dire quelque chose ? Ou Jean-Luc ?

Mme Concile –

Pour ce qui concerne le commerce et les actions en cours sur 2022, on peut signaler que déjà, au mois d'avril, accueilli le retour des JEMA au Forum – c'était une des actions – sur le début d'année.

Autrement, nous poursuivons, bien évidemment, les animations commerciales en lien avec les Vitrines du Grand Nevers.

Nous maintenons aussi, et cela a un certain coût, les pépinières ; c'est-à-dire les locaux commerciaux que la Ville loue et sous-loue à des commerçants pendant un an, à demi-loyer. Cela a un coût pendant les deux premières années, puisque la première année, la Ville prend un demi-loyer en charge, et la deuxième année, un quart, et la troisième plus du tout. Cela permet au porteur de projet de s'installer dans un quartier, de voir comment cela fonctionne, et, si tout va bien, soit de s'installer dans le local, soit de changer d'activité, si franchement il s'est trompé sur son activité ou même sur sa motivation à être commerçant – ce qui peut arriver – ; soit de changer de quartier. C'est récurrent. Nous avons actuellement trois locaux qui sont mis en pépinière. Nous espérons, dès qu'un porteur de projet s'installera, pouvoir continuer cela, et faire perdurer le système.

Les boutiques éphémères, comme tout le monde sait maintenant, je crois, dans le cadre de « Cœur de Ville », vont être retravaillées en un seul local, une seule boutique, avec du logement dessus.

Il y a la Foncière de Redynamisation qui est en cours.

Et puis il y a le projet « Redynamisation de centre-ville », qui est porté aussi partiellement par le service Commerce.

Nous avons aussi investi sur des travaux de mise en conformité et de branchements de sécurité, de réseaux, etc., sur les marchés, et notamment celui de la Grande Pâture, qui en avait bien besoin. C'est également le cas au parc Salengro, où il y a eu des mises en conformité et sécurité des branchements pour l'installation des *Food trucks*, ou pour les installations de forains, comme c'est le cas actuellement.

M. Dechauffour –

Sur la partie « Évènementiel », qui fait partie de l'attractivité, nous essayons de maintenir un haut niveau d'offres événementielles sur la ville. Le week-end dernier, vous avez retrouvé la Fête de la Loire, qui a été un franc succès, avec un public extrêmement nombreux.

Nous essayons aussi de mettre un accent particulier pour dégager un maximum de partenariats privés – c'est une délibération qui va être présentée un peu plus tard –, pour porter nos événements : la Fête de la Loire de ce week-end, le feu d'artifice, avec un changement pour l'année 2022 (pour un feu d'artifice et un 14 juillet que nous souhaitons être très intéressants), Nevers Plage 2022, le Marché de Noël, et puis Nevers en Fête, sur lequel nous travaillons, service Évènementiel et service Commerce en liens très étroits.

M. Suet –

Nous passons à la **culture**.

C'est un très gros budget, en dépenses, à hauteur de 4 843 000 €, ce qui représente 9,28 % de nos dépenses.

Je passe la parole à Corinne Mangel.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur Suet.

Effectivement, la Ville de Nevers s'engage très fortement dans le développement de ses services culturels, et dans l'accompagnement des acteurs culturels du territoire.

Sur les actions pour 2022, on a bien évidemment les festivals littéraires, les représentations de têtes d'affiche et spectacles à découvrir : les « Nuits aux musées », bien connues, la Journée européenne du patrimoine, qui se déroule en septembre... Une grande nouveauté, une nouveauté même sécuritaire, c'est-à-dire le Train du Printemps, avec le partenariat de Bourges ; sécuritaire au niveau de nos jeunes qui vont donc au Printemps de Bourges.

Des travaux sont fléchés à environ 72 000 €, notamment pour la sécurisation de la fosse d'orchestre du théâtre, la reprise du dallage des jardins du musée, et la lasure des bois

du musée, qui en ont bien besoin. Sur le centre culturel Jean-Jaurès, sont prévus des travaux de mise en conformité, de sécurité incendie et d'accessibilité.

En ce qui concerne le patrimoine, sont prévus des événements dans les jardins du musée. On a les « rendez-vous aux jardins », les spectacles durant l'été, des expositions. Je vous invite très fortement à voir l'exposition en cours, qui se poursuivra jusqu'au 18 septembre, pour les Journées européennes du patrimoine : l'exposition André Deslignères, que bon nombre d'anciens, de vieux Nivernais, et j'espère vous-mêmes, connaissent, c'est-à-dire le graveur. Sont également prévus des apéros « Dinato'Art ». Le dernier apéro « Dinato'Art » a eu lieu le 1^{er} décembre 2021 ; c'était une conférence qui était suivie d'un temps convivial, à savoir par un apéritif, en lien avec la collection d'objets conservés au musée archéologique de la Porte du Croix, que je vous invite aussi à visiter, et qui nous a emmenés dans la vie quotidienne de l'époque romaine à Nevers.

En ce qui concerne le spectacle vivant et le conservatoire d'enseignement artistique, je vais passer la parole à Françoise Hervet.

Mme Hervet –

Bonsoir à tous.

En ce qui concerne le spectacle vivant et le conservatoire d'enseignement artistique, à savoir le conservatoire de musique, il faut savoir qu'il y a l'ouverture de la classe CHAM en 5^{ème} cette année en septembre.

Également une Fête de la Musique est prévue le 21 juin au théâtre, en collaboration avec le Café Charbon. On aura plus de 400 élèves des classes qui pourront profiter d'un spectacle pour la Fête de la Musique, avec des interventions pédagogiques en classe, en amont, assurées par le médiateur du Café Charbon.

Une soirée de présentation de saison aura lieu le 10 juin. Je vous invite à aller vous inscrire sur le portail culture.Nevers.fr.

Il faut aussi rappeler l'opération « Train du Printemps », qui, comme l'a dit Mme Mangel, a bénéficié à une soixantaine de Neversois cette année. C'est le début, mais on est vraiment très contents que cette opération ait pu se mettre en place entre le Printemps de Bourges, nos deux Villes. Cette opération, d'ailleurs, sera reconduite, et c'est un partenariat avec une ville voisine dans le cadre de la candidature de Bourges comme « capitale européenne de la culture ».

Sur la lecture publique, je vais passer la parole à mon collègue, Monsieur Pommier.

M. Pommier –

Bonsoir à tous.

Sur la lecture publique, juste un rappel. C'est un axe majeur de la culture à Nevers, dans son développement. Je vous rappelle que nous avons une coordinatrice qui a été nommée, qui est Véronique Daugy, et qui a pour fonctions d'animer et de dynamiser nos médiathèques.

Quelques chiffres. Depuis janvier, c'est à peu près 15 000 usagers qui sont rentrés à la médiathèque, et 3 500 qui ont participé aux différents ateliers.

Pour 2022, un petit rappel. Il y aura le concours d'écriture en septembre 2022, l'organisation de la seconde édition du mois du jeu vidéo Oculus (pour novembre 2022), une formation aux outils numériques par les bibliothécaires du réseau (en septembre 2022), des initiations à la robotique, l'opération « Partir en Livre » (programme d'animations en lien avec le livre et la lecture), et le lancement de la grainothèque, et, là, Nevers innove dans ce domaine, puisqu'il proposera ce service à la rentrée ; ce sont des ateliers de médiation autour du développement durable, service d'échanges autour de graines de légumes, herbes aromatiques récoltées dans les jardins.

Voilà pour les actions au niveau de la lecture publique.

M. Suet –

Nous passons à l'**enfance jeunesse**.

C'est un budget en dépenses à hauteur de 13 414 000 €, ce qui représente quand même 25,71 % de nos dépenses.

Je passe la parole à Iris Gallois.

Mme Gallois –

Bonsoir à tous.

Pour ce qui concerne l'enfance, la Ville de Nevers, bien sûr, a en tête d'améliorer l'offre d'accueil prioritairement en collectif, et de développer l'accompagnement à la parentalité, pour permettre aux Neversois de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Pour la petite enfance, en 2022, nous avons notamment la création du dispositif « crèches à vocation d'insertion professionnelle, AVIP », en partenariat avec Pôle Emploi et la CAF, et avec la création de 12 places : 6 places d'accueil en 2022 et 2 places en 2023.

Nous avons également mené des études pour l'extension de la crèche Gribouille, et puis accompagné un projet de Maison d'Assistantes Maternelles, qui verra sans doute son ouverture en septembre, avec 16 places envisagées.

Nous avons également eu, sur l'accompagnement à la parentalité, la décentralisation du lieu d'accueil enfants parents Vertpré en partenariat avec les crèches des quartiers.

Et puis la création d'une plateforme de répit pour les parents d'enfants en situation de handicap à la crèche des Lucioles, avec la Maison de la Parentalité, qui ouvrira en septembre.

La professionnalisation des agents a également été réalisée, avec une journée pédagogique sur le thème de la parentalité le 11 mai 2022 avec l'intervention de Pierre Moisset, sociologue.

Et puis des aménagements sur les crèches Pirouette, Frimousse, Clapotis, ainsi que la labellisation EcoloCrèches de 4 crèches : Clapotis, Frimousse, Pirouette et Gribouille.

Et puis, bien sûr, l'ouverture de la Maison de la Petite Enfance, avec la mutualisation de Frimousse, les Lucioles, le RAPE et l'accueil périscolaire maternel, et la création de 9 places supplémentaires.

Je passe la parole à Mme Boujlilat ?

M. Devoise – Oui. Pour la partie Jeunesse, Madame Boujlilat. Merci.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Président.

Pour la partie « Jeunesse », nous avons pour objectifs de rendre le territoire plus attractif pour les jeunes, d'une manière générale, et de faire de la connexion des générations une force pour notre ville.

Sur les actions que nous souhaitons déployer en 2022, nous souhaitons une action davantage structurée et partagée et coordonnée avec l'ensemble de nos partenaires. Nous souhaitons déployer une nouvelle fois le dispositif « Jeunesse en action ». Nous organisons une fête de la jeunesse, un passeport jeunes, tout ce qui rentre dans le dispositif « Jeunesse en action » ; la création d'un Conseil intergénérationnel ; la poursuite de « l'équipe citoyenne au service des aînés » (nous en parlerons plus tard dans une délibération) ; et la poursuite du déploiement de la médiation et notamment en direction d'un public Jeunes à l'échelle de la ville, avec notre brigade de tranquillité, avec une veille particulière sur les quartiers de la Politique de la Ville.

Mme Gallois – Pour la partie « Éducation », comme objectifs, nous souhaitons poursuivre le soutien aux actions de la collectivité en direction des publics, des familles et des acteurs éducatifs, et puis développer des actions nouvelles à fort enjeu local, sociétal et environnemental ; et puis, bien sûr, entretenir régulièrement les bâtiments scolaires.

Pour 2022, nous avons vu le déploiement du label « Cités Educatives » au sein des 4 quartiers Politique de la Ville. Le projet de « Cité Educative », pour lequel la Ville de Nevers vient d'être labellisée, intègre les 4 QPV, et l'objectif est de mobiliser et de structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges) autour d'enjeux éducatifs partagés, pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de la Ville, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, et à tous les temps et à tous les espaces de la vie.

Il y aura une mise en œuvre d'un plan de déplacement des établissements scolaires notamment, avec un travail sur l'éco-mobilité, qui démarrera sans doute cette année.

Nous avons également le développement d'une cellule de prévention d'évitement scolaire à laquelle je suis invitée dès demain à la préfecture. Cette cellule a pour objectif la prévention de l'évitement scolaire, et cela constitue un enjeu majeur pour l'instruction et la socialisation des enfants, ainsi que pour la prévention de la radicalisation. Le préfet nous a proposés, à nous, à Nevers, ainsi qu'à plusieurs communes, que soit installée une cellule de prévention de l'évitement scolaire autour des services municipaux, de la Direction Académique et des services du Conseil départemental, de la CAF, du Parquet, et du délégué du préfet. Cette cellule permettra de croiser l'ensemble des

informations disponibles pour identifier les « invisibles », et les enfants en situation d'évitement scolaire.

En relation avec la loi EGALIM, il y a un projet au niveau du développement de l'éco-responsabilité dans les restaurants scolaires.

Françoise Hervet nous a rappelé l'ouverture de la classe CHAM en 5^{ème} ; je le redis.

Il y aura une évolution des modalités de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes, également, pour intégrer davantage la vision des enfants sur leur territoire, leurs aspirations et leurs centres d'intérêt.

Le portage d'une politique territoriale du jeu et des ludothèques va être défini également ; ainsi que le renouvellement du parc informatique dans les écoles.

Enfin, des travaux seront menés dans les écoles Brossolette, Cloix Loire, La Barre, et Alix Marquet.

M. Suet –

Nous passons à l'**environnement**. Les dépenses de fonctionnement sont de 6 050 000 €, ce qui représente 11,6 % de nos dépenses de fonctionnement.

Je passe la parole à Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

L'environnement, c'est un travail de fond engagé depuis 2014 et présent dans plusieurs politiques publiques. Il s'agit d'être dans une démarche environnementale globale et transversale, notamment par le biais de la réduction de nos consommations énergétiques. Daniel Devoise pourra ensuite intervenir par rapport à la rénovation de nos bâtiments...

Elle se manifeste également dans la poursuite de l'embellissement de notre ville en favorisant la biodiversité. C'est le grand axe « faire de Nevers une ville nature ». D'ailleurs, à ce sujet, nous lancerons en 2022 notre atlas communal de la biodiversité.

Il s'agit également de poursuivre l'amélioration durable de l'espace public et sa valorisation. Cela passe notamment par des grands projets comme la Place Mossé, mais aussi tous les « petits projets » beaucoup plus humbles, et de valorisation d'espaces plus prestigieux comme les abords des monuments historiques ou des espaces au sein des quartiers. Chaque année, avec le Centre Technique Horticole et le service Voirie, nous priorisons et listons un certain nombre d'espaces, et nous planifions la valorisation de ces espaces. Cela consiste souvent en des déminéralisations et des replantations, avec des plantes, évidemment, ou des systèmes végétaux favorables à la biodiversité.

Il s'agit également d'adapter nos aménagements au réchauffement climatique, et d'économiser nos ressources. Voilà pour les grands axes. J'ai décrit cela au travers des exemples précédents. Ce n'est pas seulement de l'embellissement, mais, à chaque intervention sur notre espace public, nous essayons d'économiser les ressources, d'avoir des plantes qui favorisent la biodiversité, et qui soient résistantes à la sécheresse.

J'en ai terminé.

M. Suet –

Merci.

Nous passons à la **relation citoyenne**.

C'est un budget, en dépenses, de 2 103 000 €. Il représente 4,03 % de nos dépenses de fonctionnement.

Je passe la parole à Amandine Boujlilat et à Mahamadou Sangaré.

Mme Boujlilat –

Au travers de la relation citoyenne, nous souhaitons évidemment être au plus près des Neversois, à l'écoute de leurs attentes, rendre acteurs nos jeunes au sein de la ville en les aidant à devenir des citoyens de demain, responsables, et à participer à la vie de leur commune. Il s'agit aussi de favoriser l'offre associative et citoyenne sur le territoire, d'améliorer et d'enrichir le service rendu aux citoyens, car nous sommes attachés à la qualité du service public rendu. Il s'agit aussi d'œuvrer au développement des projets de proximité à l'échelle de tous les quartiers.

Pour 2022, nous comptons poursuivre l'animation du Conseil Municipal Jeunes et du Conseil Neversois de la Jeunesse.

Nous souhaitons – et d'ailleurs nous l'avons déjà fait – intégrer de la concertation dans tous les projets municipaux structurants. Pour exemple, redynamisation de la rue François-Mitterrand, l'ANRU, le skate-park... Nous souhaitons vraiment consulter et impliquer les habitants de la ville sur tous les projets que nous menons. Avec un accompagnement des initiatives citoyennes, en mobilisant les dispositifs compétents ; nous en avons un certain nombre.

Nous souhaitons développer la proximité et des échanges avec les habitants, par les dispositifs de brigade de tranquillité, de conseils de quartier, de cafés échanges, de coordination des requêtes citoyennes, avec des quartiers Politique de la Ville, plus particulièrement, qui font partie intégrante de la ville, avec des animations dans chaque quartier, et que nous travaillons en lien étroit avec mes collègues adjoints de quartier et les élus référents de quartier. Nous avons une forte volonté de créer des échanges avec les habitants, de faire découvrir les différentes cultures présentes dans les quartiers, de valoriser le savoir-faire des habitants, et de partager et de développer des moments conviviaux et familiaux. Pour exemple, on peut citer une chasse aux œufs s'est déroulée à travers tous les quartiers de la ville ; des voisinades, que nous avons réanimées, puisque le concept existe depuis longtemps, mais, en tout cas, cette année, nous les avons réactivées, avec l'aide des acteurs locaux, et notamment des centres sociaux et des bailleurs. On peut aussi citer des événements en lien avec la littérature ; nous allons bientôt avoir « La dictée pour tous », le 25 juin, qui donne un accès à la littérature pour tous, et nous faisons rentrer aussi la culture encore davantage dans les quartiers. Ou encore des tournois sportifs, « l'été des quartiers », où nous proposerons aux habitants des concerts, des fermes pédagogiques, des cinémas en plein air. Des animations de Noël se dérouleront également à travers toute la ville. Il y aura aussi la fête des 10 ans des jardins en partage. Cela, c'est pour les animations que nous menons à travers toute la ville.

Au travers de la relation citoyenne, nous parlons aussi de l'évolution des cimetières connectés. C'est mon collègue Mahamadou Sangaré qui va en parler, et je lui laisse la parole.

M. Sangaré – Concernant l'évolution des cimetières, depuis un an, nous avons mis en place ce que l'on appelle le « cimetière connecté », qui connaît un succès croissant, tant au niveau des usagers qu'au niveau des entreprises funéraires, qui l'utilisent beaucoup. Malheureusement, je ne pourrai pas vous donner des éléments statistiques ; il va falloir attendre la fin de l'année, puisque nous sommes tributaires d'Orange, qui nous communique les éléments. Mais, déjà, on a constaté qu'au début, il y avait pratiquement à peu près 100 connexions par jour, au début de l'installation de l'outil.

Pour 2022, nous voudrions, avec le concours très estimable du service des espaces verts, mettre dans l'application le retour de la biodiversité dans nos cimetières.

Je voudrais à cet effet vous convier, peut-être à la fin de l'année, à venir visiter nos cimetières, à faire la comparaison entre ce qu'était le cimetière Jean Gautherin il y a sept ans et ce qui se fait aujourd'hui, avec, franchement, une belle coopération entre les deux services.

Enfin, nous voudrions aussi mettre dans cette application quelques femmes illustres qui reposent en ce lieu. Cela, c'est le projet pour 2022.

Je voudrais aussi vous faire part d'un projet. C'est en fait le lancement d'une grande souscription nationale, que nous allons essayer de mettre en place à la fin de l'année, pour la chapelle Laborde.

M. Devoise – Merci, Monsieur Sangaré. Peut-être rajouter que l'outil a été développé par le service Informatique de la Ville de Nevers. C'est toujours bien de le rappeler.

M. Suet – Nous passons maintenant à **la santé et à l'action sociale**. Il s'agit d'un budget de 2 053 000 € en dépenses, qui représente 3,94 % de nos dépenses de fonctionnement totales.

Qui commence ? Philippe Cordier ?

M. Cordier – Je vous remercie.

Au niveau de la politique de santé, l'objectif est, bien sûr, de considérer la santé des Neversois comme une priorité, et d'agir en ce sens.

Je voulais rappeler quand même que l'on a traversé en 2021 une période qui a été très mouvementée, et que cela a coûté à peu près 565 000 € à la Ville de Nevers, qui étaient surtout au niveau des charges de personnel, ces personnels n'étant pas employés à la mairie pendant leur présence dans les différents centres de vaccination, que cela soit le centre des Éduens ou le Centre des Expositions, ou, après, avec des centres un peu plus petits, au niveau du parc Roger Salengro, et du laboratoire du mouvement, et de la maison médicale rue Liénin.

Toujours est-il que, sur ces 565 000 €, l'ARS nous rembourse 212 000 €, c'est-à-dire à peu près 38 % de cette somme. Cela nous coûte donc quand même une certaine somme.

J'en profite également pour remercier tous les acteurs qui ont participé à ces vaccinations, où l'on atteignait quelquefois 2 500 vaccinations/jour, ce qui nous plaçait sur le premier plan de la région Bourgogne Franche-Comté, et également d'une manière très bien placée au niveau national.

Je voulais également rappeler que nous avons accueilli aussi des réfugiés, afghans et ukrainiens, du fait des crises que vous connaissez tous. Là aussi, il y a eu un recueil de dons de la population neversoise, il y a eu un élan de solidarité énorme, et nous avons également transporté des vêtements de première nécessité dans notre ville jumelée près de la frontière ukrainienne ; les frais ont été à peu près de 3 000 € pour cette action.

Concernant les actions 2022, nous allons poursuivre le dispositif « Les jeunes veillent sur leurs aînés », avec un renforcement par une formation dispensée par une infirmière du CCAS et un médecin, pour appréhender les bons gestes et les bonnes attitudes.

Il y a également la lutte contre le cancer. L'année dernière, nous avons accueilli, sur le parvis du palais ducal, l'association Cassiopéa, qui faisait un nombre de kilomètres à vélo assez important avec des femmes qui avaient subi les affres du cancer du sein. Cela leur permettait de supporter mieux leur vie post-traitement.

Nous avons installés dans la ville plusieurs défibrillateurs, qu'ils soient filaires ou pas filaires. Sur ce point, je vais passer la parole à Basile Khouri, qui va nous parler des défibrillateurs.

M. Khouri –

Merci. Bonsoir à tous. Je voudrais quand même m'associer à M. Philippe Cordier pour remercier toutes les équipes qui ont participé, pendant la période du Covid, aux différents centres de vaccination. Elles ont fait un travail remarquable, et nous avons pu vacciner pas mal de monde.

On me dit souvent que la Ville n'a pas la compétence en matière de santé, mais, malgré cela, la Ville s'intéresse à la santé de ses concitoyens, et je remercie effectivement l'équipe municipale, qui montre qu'elle s'intéresse à la santé de nos concitoyens.

Je reviens aux défibrillateurs. Partant du principe que sauver une vie n'a pas de prix, la Ville de Nevers installe progressivement des défibrillateurs extérieurs dans les endroits les plus fréquentés de la ville.

Il faut savoir que, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'installation des défibrillateurs est obligatoire dans tous les établissements recevant du public, quelle que soit la catégorie.

Pour rappel, il faut savoir également qu'il y a 45 000 personnes environ qui décèdent par an d'une crise cardiaque par manque de premiers secours, de type réanimation cardiopulmonaire, et surtout de défibrillateurs.

Il faut également retenir que, passé 8 minutes, la mort cérébrale est quasi-certaine, et que les séquelles sont irrécupérables et irréversibles, quand on sait que les services de

secours, en moyenne, mettent entre 10 et 15 minutes pour arriver sur le lieu de secours. Si on n'intervient pas dans les 5 minutes après l'arrêt cardiaque, cela ne sert à rien, et pratiquement les séquelles sont irréversibles, comme je l'ai dit.

Qui peut utiliser ces défibrillateurs ?

Le décret du 4 mai 2007 stipule que n'importe quelle personne peut, même si elle n'est pas médecin ou n'est pas qualifiée, utiliser un défibrillateur. Le pire, c'est de ne rien faire.

Concernant le plan d'implantation, il est en cours de déploiement. Il figure sur le site internet et sur l'application « Nevers dans ma poche ».

Une déclaration a été faite pour la base de données nationale, ce qui permet d'identifier et de localiser les défibrillateurs, pour les différentes personnes qui cherchent ces défibrillateurs.

Des ateliers de sensibilisation sont organisés par la Croix Rouge et les mairies de proximité. Il y a un site qui peut participer à repérer et démarrer la chaîne de survie ; il s'appelle « Save a life », et il participera également à cette identification.

La chaîne de survie est simple : c'est « Alerter », « masser », « mettre en route le défibrillateur ».

Je vous remercie.

M. Devoise – Merci, Monsieur Khouri. En complément, je dirais que le projet, initié au départ sur la Ville de Nevers, devrait se déployer sur l'Agglomération...

M. Khouri – Effectivement, merci, Monsieur le Président. Nous comptons installer de plus en plus de défibrillateurs. Cela sera à peu près une quinzaine, et nous allons étendre à beaucoup plus. Nous espérons la participation des différentes Villes de l'Agglomération. Merci.

M. Devoise – La parole est à Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Merci. Bonsoir à tous.

Je vais parler de l'action du CCAS.

Vous savez tous que le CCAS a un budget indépendant, et qu'une subvention de la Ville de Nevers contribue à le financer. Malgré tout, je crois qu'il est important de communiquer sur ce que fait le CCAS.

Nous participons, comme l'a dit Amandine Boujlilat, à l'opération « Les jeunes veillent sur leurs aînés ». Une interaction est faite entre nos services et l'opération « Les jeunes veillent sur leurs aînés ». Ainsi, la formation de ces jeunes est assurée par une infirmière du SSIAD pour que les jeunes sachent bien comment repérer les problèmes qui

peuvent se poser à domicile. Ils participent aussi au Plan Canicule avec le CCAS, puisque nous avons aussi une personne qui est maintenant sur le maintien à domicile, et qui fait des visites de courtoisie ; cette personne est en lien avec les jeunes qui veillent sur leurs aînés, et elle fait le lien entre toutes ces opérations.

Concernant l'accueil des personnes ukrainiennes, le CCAS est en lien avec la Ville pour l'organisation de leur logement et des aides pour leur faciliter ce qui concerne les papiers notamment. Par ailleurs, nous avons obtenu un don du Rotary, de 2 000 €, pour organiser une sortie pour les familles ukrainiennes, avec leurs enfants, et cette sortie aura lieu le 22 août.

Le CCAS, suite au transfert des autorisations de gestion des établissements médico-sociaux, s'est doté d'un pôle « Maintien à domicile », avec le SSIAD et avec le portage de repas. Tout cela intervient aussi avec la personne qui fait les visites de courtoisie, et aussi en lien avec « Les Petits Frères des Pauvres », qui font aussi le lien, et qui proposent aussi de former les jeunes pour les visites à domicile, en dehors de tout ce qui est problèmes de santé, et notamment cela porte sur le comportement, sur ce que l'on peut faire, ne pas faire, et je trouve que c'est très intéressant de la part des « Petits Frères des Pauvres ».

Nous avons en projet d'éventuellement créer un service du type « SOS bricolage », en lien avec le pôle « maintien à domicile », car on s'aperçoit que beaucoup de personnes seules, surtout des femmes seules, ont de gros problèmes pour, par exemple, changer une ampoule, gérer une porte qui coince, des choses où les artisans ne peuvent pas intervenir. Nous avons en projet, puisque nous avons une personne qui est au service et qui va sortir de l'Agglomération gérant jusqu'alors l'aire d'accueil, et qui pourrait éventuellement contribuer à assurer ce service d'assistance aux personnes, en commençant par les personnes pour le portage de repas. Bien entendu, nous sommes en train d'étudier tout ce qui est concurrence, pour ne pas empiéter sur le travail des entreprises, et sur le travail aussi des associations.

M. Devoise – La parole est à Hervé Barsse.

M. Barsse – Juste pour revenir sur le SSIAD, il faut aussi souligner que, maintenant, nous avons doublé l'accueil des personnes en situation de handicap, puisque l'on est passé de 2 à 3, grâce aux efforts qui ont été assez virulents auprès de l'ARS pour avoir une nouvelle enveloppe budgétaire, afin de prendre en considération, pour les soins à domicile, non seulement les personnes âgées, mais aussi les personnes en situation de handicap.

M. Devoise – Merci, Monsieur Barsse.

Je passe la parole à Michel Suet.

M. Suet – Maintenant, c'est la politique publique sur **la sécurité**.

Je passe la parole à Claude Loron.

Quand on parle de sécurité, il faut aussi parler de tranquillité publique, ou encore de salubrité et d'hygiène. Je tiens d'ailleurs à souligner que, sur un budget d'un peu plus de 3 000 000 €, la plus grosse part, c'est-à-dire environ 60 %, est la subvention de la Ville auprès du SDIS pour payer nos pompiers.

Parmi les réalisations de ce pôle, c'est la sécurisation des écoles, qui est maintenant pratiquement terminée ; chaque école a sa visiophonie. Par ailleurs, des travaux devront être engagés devant des écoles, notamment au Mouësse ; cela s'est fait à Cloix, ainsi qu'à Alix-Marquet.

Comme cela a déjà été évoqué, il y a une poursuite des équipements autour de la vidéoprotection, et notamment avec le remplacement, cette année, du système de supervision urbain (CSU), à savoir dans le cœur du système ; avant de mettre des caméras, il faut que, derrière, cela fonctionne.

Ensuite, de la même façon, des fonds nationaux ont été demandés pour doter les agents de caméras-piéton, pour protéger tant l'agent dans son intervention qu'éventuellement la personne contrôlée aussi, qui pourra voir ce qui s'est passé. Comme cela, la caméra faisant foi, les vellétés de certains pourront être calmées.

Ensuite, il a été mis en place des moyens de mobilité douce pour la police municipale, pour une plus grande proximité : l'arrivée, sur la ville de Nevers, des scooters électriques *Geebee*, qui sont très appréciés de nos policiers municipaux dans leurs interventions.

Ensuite, nous avons déjà validé en Conseil municipal la « Charte de la vidéoprotection », qui va déboucher sur un comité d'éthique.

De la même façon, nous sommes en train de travailler sur une charte de la vie nocturne, avec tous les établissements de nuit, qui est en cours d'élaboration au sein du service.

Je tiens aussi à signaler que nous avons beaucoup avancé, cette fois sur la partie plus « sécurité incendie », avec le service Commerce, pour faciliter l'installation de nouveaux commerçants. Il faut savoir que nous avons 1 500 établissements recevant du public à Nevers tout confondus, et qui ne sont pas tous tout à fait aux normes. Un travail est donc mené avec le SDIS, le service Commerce et les futurs commerçants, pour qu'ils arrivent au minimum dans des locaux susceptibles d'accueillir justement des personnes. C'est un travail de longue haleine, car c'est 1 500 ERP, et qu'il y a donc beaucoup de travail à faire là-dessus.

Ensuite, il a été décidé aussi la prise en charge, en lien avec le CCAS, des frais de stérilisation et d'identification des animaux détenus pour des personnes qui sont bénéficiaires de l'aide sociale.

Je tiens aussi à souligner la coopération entre les équipes de propreté et les ASVP de la Ville, qui luttent contre les dépôts sauvages notamment, et qui, de manière très régulière, « font la chasse » pour découvrir le propriétaire de la poubelle qui n'est pas au bon endroit, qui n'est pas au bon jour, ceci pour assurer une meilleure propreté de la ville.

Enfin, pour terminer, une petite note d'optimisme. Nous avons appris il y a 15 jours le relèvement, par l'État, de la valeur du point de nos amendes forfaitaires, ce qui va peut-être faire rentrer un peu plus d'argent à la Ville. Pour les stationnements, il y a un relèvement de ces amendes forfaitaires pour les recettes de la Ville pour cette année.

Voilà pour la sécurité.

M. Suet – Nous passons à une nouvelle politique publique, Sport et bien-être. En dépenses, 3 191 000 € ; ce qui représente 6,12 % de nos dépenses. Je passe la parole à Yannick Chartier.

M. Chartier – Bonsoir. La politique « **Sport et bien-être** » comprend 3 volets :

La compétition. Je voudrais profiter d'aujourd'hui pour féliciter notre équipe de rugby, qui a atteint les demi-finales de Pro-D2. C'est quand même une saison historique pour Nevers. Cela fait partie d'une des missions de la Direction des Sports d'accompagner les clubs dans la compétition.

Les loisirs. En aidant et soutenant les associations, en améliorant les équipements sportifs, en proposant également des activités sportives pour les plus jeunes. Cette année, notamment, nous continuons à travailler sur les activités de l'école municipale des sports, sur les activités pédagogiques dans le cadre scolaire.

Nous soutenons financièrement et de manière logistique également tous les clubs, à travers nos équipements sportifs. C'est beaucoup de travail en termes de gestion des plannings, notamment, des terrains, des terrains de foot et des salles de sports.

Il s'agit également d'accompagner les porteurs de projet dans les événements sportifs : le triathlon, *la Look*, le gala de boxe... De très beaux événements dans lesquels nous soutenons, nous aidons, nous conseillons. C'est un travail extrêmement important de la Direction des Sports là-dessus.

Il y a également le développement du label « Terre de jeux Paris 2024 », où nous amenons les jeunes et les moins jeunes à célébrer les valeurs de l'olympisme notamment. Dans ce cadre-là, je voudrais mettre en avant l'équipe de France U 19 de handball qui est venue au mois d'avril faire deux matchs, à la Maison des Sports, et ce fut un beau succès populaire. Je pense que les jeunes et les moins jeunes à Nevers ont bien apprécié.

Il y a également l'équipe de France d'épée Femmes qui est venue s'entraîner dans la salle d'escrime. C'était un sujet extrêmement important pour nous, parce que, comme vous le savez, nous proposons également que cette salle d'escrime devienne, avec d'autres équipements dans la ville, des salles d'entraînement dans le cadre de « Paris 2024 ». Cela s'est très bien passé ; l'équipe de France était très contente, non seulement de l'équipement, mais aussi de la manière dont ils ont été accueillis à Nevers. Ils sont très satisfaits de cela. Ils ont communiqué à d'autres équipes internationales sur l'équipement que nous avons à Nevers. C'est quelque chose de notable.

Nous continuons également dans le bien-être, avec un certain nombre de nos actions « Un, deux, trois, marchons », dont vous connaissez maintenant depuis des années

l'existence. Nous avons développé notamment cette année des boucles dans la ville. Sur un site internet, vous pouvez trouver un certain nombre de boucles formalisées, avec un nombre de pas, avec une petite histoire, avec des trajets. Ces boucles ont beaucoup de succès. Nous avons imprimé ces boucles pour la « Journée du bien-être », fin mars, et nous avons beaucoup de succès sur ces boucles. Nous en avons une dizaine. Nous allons continuer à en créer d'autres dans toute la ville, afin de favoriser la marche notamment.

Nous avons également développé le programme « Un, deux, trois, Trottons ». C'est un programme qui s'intercale entre la course et la marche, pour les personnes qui sont éloignées de l'activité physique, pour qu'elles essaient de se remettre à la course.

Nous travaillons également sur « Un, deux, trois, Bougeons », et nous avons travaillé aussi cette année sur « Un, deux, trois, Mangeons », pour mieux manger également. Je vois Basile Khouri là-bas qui opine de la tête. C'est un programme important pour cette année ; nous reviendrons certainement vers vous.

Il y a aussi de nouvelles activités que nous allons développer, notamment dans le parc Rosa-Bonheur, avec le disco-golf, pour permettre à n'importe qui de jouer avec des frisbees. Il y a des cibles pour le tir à l'arc également qui ont été installées dans un gymnase pour le club.

Il y a donc là une grande richesse d'activités dans la ville, qui est très animée ; on a une ville très sportive, et nous continuons à favoriser ce côté sportif, et à amener les gens à faire de l'activité physique.

Je vais laisser Sophian Saouli nous parler un peu plus précisément également d'un de nos grands projets de rénovation au niveau des équipements, à savoir le skate-park.

M. Saouli –

Merci, Yannick.

Je vois beaucoup sur les réseaux que tout le monde se questionne sur ce fameux skate-park. Les Neversois, les pratiquants sont demandeurs. Je vais leur apporter aujourd'hui de bonnes nouvelles, puisque nous en sommes déjà à deux ans de travail. Cela fait deux ans que nous sommes sur le terrain, avec des experts que nous avons nommés, avec nos services techniques, avec des agents de la Ville de Nevers, qui ont un œil d'experts

Aujourd'hui, l'étape où nous en sommes, c'est le marché public de travaux. Nous avons vraiment beaucoup avancé.

Dans un premier temps, nous avons sélectionné sur le territoire neversois 16 emplacements où nous pouvions avoir ce fameux skate-park. Un travail de longue haleine a été effectué, et aujourd'hui le skate-park se fera à l'endroit où il est actuellement, puisque nous avons privilégié l'histoire de l'ancien skate-park ; nous voulons que cette empreinte reste marquée dans les souvenirs des anciens pratiquants, mais aussi chez les nouveaux jeunes qui pratiquent au quotidien cette activité.

L'objectif, bien sûr, c'est que tous les sportifs puissent aller pratiquer les sports de glisse, comme le skate, le BMX, la trottinette, sans oublier le roller.

Bien sûr, c'est un gros investissement. Nous voulons aussi marquer cette structure, puisqu'elle est inscrite dans le programme, et que nous y sommes très attachés aujourd'hui. Les experts sont présents ; nous avons des personnes comme M. Prieur, qui est connu sur le territoire neversois et même nivernais, qui est au quotidien avec moi, pour nous donner les meilleurs conseils, mais il n'y a pas que ce Neversois, il y a aussi d'autres experts qui sont parfois pratiquants, et qui ont parfois aussi des boutiques de skate ; et même des personnes qui ne sont plus à Nevers, mais qui ont pratiqué pendant des années et qui nous ont aidés à réfléchir sur ce futur terrain de sport.

Nous sommes sur une échéance de 2023 ; on ne s'inquiète pas, nous sommes sur le sujet au quotidien. J'essaie d'être au plus proche des Neversois, des pratiquants. Nous nous rendons souvent aussi sur le skate-park pour échanger avec les plus jeunes. Ce sera un skate-park qui ressemblera aux Neversois, et qui essaiera de se fondre au mieux dans son environnement. Je voulais rassurer, en tout cas, tous les Neversois.

M. Devoise –

Merci, Monsieur Saouli. Je voulais être en complément des encouragements de M. Chartier pour l'USON Rugby, et également saluer la belle saison de l'USON Handball, et puis l'accession aussi au niveau supérieur du Football-club Nevers 58.

J'ajoute également que, pour faire du sport, il faut des installations sportives ; et il y a eu aussi des travaux dans le gymnase Birocheau, au stade Léo-Lagrange, et puis, bien sûr, au stade de la Baratte, que l'on aimerait bien rénover, mais avec l'idée que cela pourrait plutôt être un projet communautaire ; M. Saouli et M. Chartier travaillent avec les gens de l'Agglomération pour ce projet également.

Je redonne la parole à Michel Suet.

M. Suet –

Merci. Nous passons maintenant à **l'urbanisme**. Je passe la parole à Guy Grafeuille, qui est le plus économe, puisqu'il n'a dépensé que 607 000 €, ce qui représente 1,16 % de nos dépenses.

M. Grafeuille –

Je n'ai pas beaucoup de mérite, parce que cela consomme peu de crédits.

Je voudrais rajouter à l'urbanisme quand même des choses qui ont coûté de l'argent, à savoir le patrimoine historique de Nevers, qui est assez riche, et qui, lors du premier mandat, a ponctionné beaucoup de crédits sur le budget. Nous allons continuer à le faire, peut-être d'une façon un peu moins importante ; nous avons encore des choses à faire.

Nous allons rénover également, et réaménager la ville par plusieurs projets de grande ampleur, qui seront soit portés directement par la Ville, soit portés dans le cadre de conventions passées avec Nièvre Aménagement. Vous savez que nous travaillons beaucoup avec Nièvre Aménagement ; nous ne sommes pas forcément outillés pour tout faire par nous-mêmes.

Les actions pour 2022 : par exemple, jusqu'à présent nous ne nous étions pas trop occupés de l'église Saint-Pierre, qui, quand même, est un monument particulièrement intéressant, puisque c'est une des rares églises de cette époque qui subsistent en bon état en France. Cela étant, même en bon état, il y a quand même des réparations

urgentes à faire, et notamment des peintures, car il faut restaurer des plafonds peints, et puis nous avons mis en sécurité l'édifice, car il y avait quand même certaines pierres qui commençaient à tomber.

Il y a la réparation et la sécurisation des remparts au niveau de la tour Saint-Trohé.

Au niveau des remparts de Nevers, il y a beaucoup à faire, et pour l'instant c'est vrai que nous sommes surtout occupés à éviter les accidents de personnes, et donc à faire en sorte que les gens puissent passer pas trop loin des remparts en toute sécurité. Mais si nous devons tout refaire, cela coûterait une fortune, et, là, nous ne pouvons pas le faire seuls.

Il y a la restauration des portes de la cour Saint-Sauveur et des portes de la façade sud du palais ducal, également, qui sont prévues.

Il y a la Place Mossé, dont nous avons déjà parlé tout à l'heure.

Il y a la poursuite de la rénovation du site Cobalt, qui est bien avancée, puisque le site Cobalt sera bientôt pratiquement plein.

La poursuite du programme de rénovation urbaine du Banlay. Cela va s'étaler sur pas mal d'années.

Nous allons faire des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du clos couvert de l'église Sainte-Bernadette.

Voilà ce que l'on peut dire.

Sur cette politique, nous consommons peut-être moins de crédits que d'autres secteurs, mais cela coûte quand même relativement cher. Il est vrai que nous avons fait un très gros effort pendant le premier mandat. Nous allons essayer d'être presque au même niveau dans le second, mais il n'est pas évident que l'on arrive à dépenser autant d'argent, ce qui fera plaisir à notre collègue chargé des finances.

Je vous remercie.

M. Suet –

Merci. Dernière politique publique, c'est **l'accompagnement des politiques publiques**. Ce sont toutes les fonctions supports qui sont derrière cela ; c'est la Direction Générale, c'est l'informatique, c'est la commande publique, c'est les finances, la comptabilité et l'administration générale.

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre aux services de rendre les prestations attendues par les politiques publiques – c'est le rôle des fonctions supports –.
- Optimiser et maîtriser les coûts de fonctionnement, pour permettre les investissements ; c'est la raison pour laquelle nous demandons souvent des économies ici ou là, puisque c'est avec cela que l'on peut investir.

Quelles ont été nos principales actions en 2022 ?

En informatique, nous avons essayé de faire évoluer les outils dans une logique de « numérique responsable ».

Il nous a fallu maîtriser les approvisionnements, malgré l'inflation des prix sur les matières premières.

En matière de ressources humaines, il a fallu stabiliser les coûts de masse salariale, et continuer l'effort sur la formation et l'apprentissage. Aujourd'hui, nous avons une trentaine d'apprentis. Il y a aussi l'action en matière d'intégration du handicap, et nous avons travaillé sur l'égalité hommes/femmes, sur la cellule de signalements de harcèlements, et enfin nous avons tout fait pour apporter une meilleure sécurité et plus de confort aux agents en adaptant les équipements aux fonctions exercées.

En matière de finances, nous avons commencé à initier une démarche de « budget vert » pour mesurer l'impact de nos dépenses sur l'objectif de neutralité carbone 2050. Pour mesurer l'impact de nos dépenses sur l'objectif de neutralité carbone, je pense que nous aurons besoin de nous faire aider par quelqu'un d'extérieur.

Nous avons aussi finalisé une démarche de mécénat par la réalisation d'un livret de présentation des projets aux mécènes. Une délibération sera présentée tout à l'heure sur ce point.

C'est terminé pour l'examen des politiques publiques. En conclusion...

M. Devoise – Nous pourrions peut-être dire un petit mot sur le numérique responsable, de la part de Bertrand Couturier.

M. Couturier – Je voudrais simplement préciser qu'il y aura un audit des services et des élus sur le référentiel « numérique responsable » courant juillet, pour un objectif de labellisation en septembre 2022. Il s'agit d'un point d'étape pour engager un plan d'action des engagements concrets, et, pour rassurer – et notamment Mme Chamoux – quant aux bienfaits et à l'utilité du numérique quand il est bien maîtrisé. Merci.

M. Suet – **En conclusion :**

Le compte administratif 2021 clôture, effectivement, le premier budget de la programmation financière 2021/2023. Comme nous l'avons vu, même si les objectifs financiers sont respectés, il y a quand même une tension importante sur notre exploitation, accentuée par le contexte de forte inflation, en lien, et même sans lien d'ailleurs, avec le conflit ukrainien – de toute façon, il y aurait eu une inflation quand même – et les perspectives de revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Mais je pense que nous y reviendrons tout à l'heure dans les commentaires généraux.

Voilà. Merci.

M. Devoise – Merci, Monsieur Suet, pour toutes ces précisions, et je remercie également les élus qui ont pris la parole.

Il y avait une dernière prise de parole avant que je ne passe la parole à l'opposition ; il y avait Basile Khouri et Hervé Barsse. Merci.

M. Khouri – Cela va être court. Je suis désolé, j'ai oublié d'indiquer que, dans le cadre du mécénat, nous avons pu récupérer, pour le projet de défibrillateurs, 19 300 €. Je tiens donc à remercier le Crédit Agricole Centre Loire, le Rotary Club, la Médecine du Travail, Paramédical Bernamont, et le concessionnaire Mercedes et Audi, et une société d'implants à Dijon... Je suis désolé si j'en oublie d'autres. Bien évidemment, les partenaires sont les bienvenus. Merci.

M. Devoise – Merci d'avoir rectifié ce petit oubli.

Monsieur Barsse.

M. Barsse – Je voulais remercier également tous les services et les élus et co-listiers qui participent à l'effort de prise en charge des personnes en situation de handicap sur la ville de Nevers, que cela soit des personnes des services ou que cela soit du public. On est passé de la première politique, qui était l'accessibilité pour tous pour accéder aux bâtiments, à l'accessibilité pour tous en vue de travailler dans les bâtiments. Avec la fusion de la RH CCAS/Ville de Nevers, il nous est ouvert de grandes portes de possibilités de travaux communs, mais aussi de grandes portes de possibilités de nouveaux problèmes ; nous essayons donc de fusionner tout cela pour qu'ensemble on puisse travailler correctement sur le domaine du handicap.

À chaque fois qu'il y a un problème ou une rénovation ou un événement, chaque élu référent n'hésite pas à me contacter pour que nous travaillions ensemble le plus tôt possible, pour qu'il n'y ait plus de problèmes. Nous sommes maintenant vraiment là dans la phase 2, c'est-à-dire non pas l'intégration physique, mais l'intégration intellectuelle. Ce qui nous intéresse, à Nevers, ce n'est pas ce que les gens ne peuvent pas faire, c'est ce que les gens peuvent faire. Nous travaillons là-dessus. Merci à tous.

M. Devoise – Merci, Monsieur Barsse.

Je pense que l'ensemble du Conseil municipal s'associe à vos remerciements pour les services qui œuvrent notamment dans le domaine du handicap. Merci.

Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur Diot.

M. Diot – Merci pour cette heure et demie de présentation. Une heure et demie, je crois !

Je voudrais déjà rappeler ce qu'est un compte administratif.

Un compte administratif, c'est le bilan de l'année budgétaire écoulée.

Vous nous avez présenté, Mesdames et Messieurs les Adjointes, tout un tas de choses très intéressantes ; mais qui n'ont rien à voir avec un compte administratif ! Rien à voir ! À la limite dans un budget, puisque l'on se projette dans l'année suivante. Mais qui n'ont rien à voir avec un compte administratif !

Je ne sais pas quel est l'objectif. Endormir tout le monde ? D'ailleurs, je ne suis même pas sûr que nous ayons encore le quorum ; la moitié de la salle a disparu. Peut-être qu'il faudra en rappeler ...

On parlait de juridique tout à l'heure ; je pense qu'il faut quand même rappeler ce qu'est un compte administratif aux adjoints.

On parlait aussi de juridique ; je crois que le Maire a le droit de participer aux débats et d'assister à la séance...

M. Devoise – La séance est retransmise dans la salle où il se trouve.

M. Diot – Il ne doit pas participer au vote ni présider la séance, mais il n'est pas interdit qu'il participe aux débats. Sauf quand ça dure une heure et demie, où je comprends que cela soit lassant...

Revenons, plus sérieusement... Et puis nous n'allons pas y passer la nuit... A moins que vous vouliez battre des records...

M. Devoise – Non, non, c'est...

M. Diot – Hé bien, allez...

C'est un compte administratif qui doit, devrait, faire le bilan de l'année budgétaire 2021 ; en tout cas ce sont les éléments qui nous ont été transmis. L'année 2021, c'est une année particulière, vous l'avez dit, qui a été lourdement marquée par la crise sanitaire, même si elle l'a sans doute été un peu moins que l'année 2020. Quoi qu'il en soit, les prévisions budgétaires étaient déjà très hasardeuses en 2021, et l'exécution budgétaire l'a peut-être été plus encore, hasardeuse. Il faut donc rester humbles dans les conclusions que l'on peut tirer de ce compte administratif ; et tous les chiffres que vous nous avez donnés doivent être pris avec des pincettes.

J'ajoute qu'au-delà même de la problématique sanitaire elle-même, la comparaison avec les années précédentes est rendue d'autant plus compliquée que tout un tas de périmètres ont changé.

Par exemple, la réintégration à la Ville de tout le pôle « petite enfance », qui était auparavant géré par le CCAS, gonfle artificiellement tout un tas de postes budgétaires ; c'est cela qui explique en grande partie la hausse des produits des services, puisque le simple transfert de la petite enfance explique *grosso modo* trois quarts de la hausse constatée de + 26 % des produits des services. Elle explique aussi la hausse de près de 10 % de la masse salariale de la Ville ; ce n'est pas que l'on a embauché 10 % de personnels supplémentaires, c'est simplement qu'il y a des jeux d'écriture qui font que

cela passe du CCAS à la Ville. Et *a contrario*, tout cela se traduit par une baisse importante de la subvention d'équilibre du CCAS, d'où une baisse brutale de nos charges à caractère général. Bref, là-dedans, il y a beaucoup de + et il y a beaucoup de - qui s'annulent, ou qui se compensent, finalement, dans des jeux d'écriture.

De la même manière pour les transferts à l'Agglomération, qui changent aussi pas mal de choses.

Si l'on ajoute, au global, l'effet Covid, le transfert du pôle « Petite enfance », les transferts à l'Agglomération, il y a là tout un tas d'effets « *Kiss Cool* », comme dirait M. Pasco, qui expliquent des variations importantes entre les postes budgétaires, et auxquels il ne faut pas donner d'importance démesurée. Il ne faut donc pas s'arrêter à la lecture des chiffres.

En revanche, on peut s'arrêter davantage sur une chose, et de manière plus fiable : c'est l'état des lieux de la situation financière de la Ville. En effet, on a là une photographie notamment de l'évolution de nos ratios d'épargne. Une nouvelle fois, nous nous inquiétons de la baisse continue, depuis 2014, du niveau de l'épargne nette. Si l'on revient sur la diapositive n°24, sur laquelle vous ne vous êtes pas trop arrêté, Monsieur Suet, on s'aperçoit que l'on a aujourd'hui une épargne nette à 2,2 M€, alors que l'on était à 4,6 M€ au début du mandat précédent, en 2014 ou 2015.

Cette érosion lente et continue traduit une érosion de notre capacité à autofinancer nos investissements. On ne dégage donc plus assez de marges de manœuvre pour investir à partir de nos propres ressources à nous. Ce qui veut dire qu'à l'avenir soit il faudra investir beaucoup moins, et cela a déjà commencé, depuis trois ans, soit qu'il faudra emprunter beaucoup plus ; et, là, le niveau de notre dette nous l'interdit.

En tout cas, 2,2 M€ d'épargne nette, c'est vraiment très peu, et je me demande d'ailleurs pourquoi chaque année vous mettez un feu vert sur tous les indicateurs (c'est la diapositive 23). Que faudra-t-il pour passer à l'orange ? Que faudra-t-il pour passer au rouge ? En tout cas, avec un taux de 4,1 % d'épargne nette, on peut se demander s'il ne faudrait pas changer les couleurs ! D'une année à l'autre, on est dans le rouge ! Ou alors vous mettez des feux clignotants – sans aucune allusion ! Je sais que c'est à la mode –...

M. Devoise – Elle était bien placée quand même...

M. Diot – Voilà, vous mettez un feu orange clignotant là. Mais, en tout cas, ce n'est pas du vert !

Et encore, la situation pourrait être pire !

La situation pourrait être pire, si nous n'avions pas eu quelques bonnes nouvelles, ou quelques bonnes surprises, inattendues, en 2021, et M. Suet l'a évoqué, avec notamment des recettes de fonctionnement, qui ont été plus importantes que prévu – 1 M€ de « bonnes surprises », et + 3,5 % de recettes de fonctionnement –. Mais c'est lié à quoi ? C'est lié à un niveau record, et donc conjoncturel, des droits de mutation (presque 1 M€ de droits de mutation) ; c'est le résultat du rebond du marché immobilier lié à la crise sanitaire, mais cela ne va pas durer pendant des années. Et puis c'est lié

à un produit exceptionnel de 1 M€, qui est la vente du patrimoine municipal ; mais on sait tous que l'on ne vend les bijoux de famille qu'une seule fois.

Sans ces recettes exceptionnelles-là, la situation serait bien pire encore. Je crois, d'ailleurs, me rappeler que M. Suet avait évoqué, l'an dernier à la même époque, une situation assez alarmiste, en toute bonne foi et en toute franchise, en évoquant une projection à 700 000 € d'épargne nette en 2021 ; c'est-à-dire rien. Et c'est ce que l'on aurait, effectivement, si l'on n'avait pas vendu le patrimoine municipal, et puis récupéré les droits de mutation...

On est donc dans une situation quand même inquiétante.

Et le contexte actuel et les projections pour l'année qui vient et l'année suivante doivent nous amener à être inquiets. En effet, qu'y a-t-il devant nous, en 2022 et en 2023 ? La hausse des prix de l'énergie, et la hausse des prix des matériaux, pour laquelle c'est glaçant, ce qui nous attend. Cela se chiffre en centaines de milliers d'euros pour une Ville comme la Ville de Nevers. Je crois que l'on a évoqué le chiffre de 800 000 € de surcoût annuel pour la Ville au rythme actuel sur le gaz et l'électricité. Il n'est donc pas exclu que l'on n'ait pas loin de 1 M€ à déboursier en plus l'an prochain rien que pour chauffer les bâtiments et assurer l'éclairage public.

Et puis, ce qu'il y a devant nous, c'est aussi la hausse annoncée du point d'indice des fonctionnaires. C'est heureux, c'est à souhaiter, et il faut applaudir. Cela fait 12 ans que les fonctionnaires voient leur point d'indice gelé. Mais 1 % d'augmentation du point d'indice, à Nevers c'est 280 000 €. Cela dépendra de ce qui découlera des élections de dimanche, mais une augmentation de 3, de 3,5 ou de 4 %, cela nous met à 750 000 € résultant de l'augmentation du point d'indice pour la Ville de Nevers.

Il faut donc s'attendre pour 2022 à une hausse importante des charges d'exploitation, et donc à une situation encore plus tendue sur la section de fonctionnement. Cela ne rend que plus urgente la mise en place d'un plan gouvernemental de soutien aux collectivités, avec le retour à des niveaux de dotations dignes de ce nom, et d'un plan d'urgence pour protéger les collectivités de la hausse des prix de l'énergie. Je crois qu'une motion devrait être étudiée en ce sens au prochain Conseil d'Agglomération, à l'initiative d'une élue de Varennes-Vauzelles, si mes souvenirs sont bons.

Quoi qu'il en soit, il est évident que nous avons un vrai problème pour dégager de l'autofinancement.

Du coup, vous raclez les fonds de tiroir ; excusez-moi l'expression.

On a déjà baissé de 20 % les subventions aux associations l'an dernier ; vous maintenez la baisse cette année – nous étions à 1,4 M€ en 2019, et nous sommes tombés à 1 150 000 € ; soit 20 % de baisse pour les subventions aux associations –.

On a transféré tout ce qui pouvait être transféré à l'Agglomération ; rien que cette année, le service Communication, la police municipale, le Centre des Expositions, et ce n'est sans doute pas fini.

On a baissé autant que possible, ces dernières années, la masse salariale et le nombre d'agents municipaux.

On a « ratatiné » le CCAS – excusez-moi, Madame Mazoyer, du terme –, et on a transféré au privé toutes nos structures pour personnes âgées (l'EHPAD Daniel Benoist et le foyer-logement « La Roseraie », etc.).

Et, après avoir fait tout cela, vous en êtes aujourd'hui réduits à de nouvelles mesures d'économies, qui s'apparentent vraiment à des économies de bouts de chandelle, et c'est pour cela que je dis que les marges de manœuvre ne doivent plus exister.

En tout cas, cela en dit long sur la gravité de la situation, car, pour ne parler que des décisions relevant du Conseil municipal d'aujourd'hui, vous proposez une économie de 27 000 € en supprimant la prise en charge de l'abaissement des trottoirs – sur un budget de 53 M€ ! –, et puis on recherche une nouvelle recette de 20 000 € en augmentant au maximum la taxe locale sur la publicité extérieure.

Tout cela illustre quand même une situation financière particulièrement alarmante, et des mesures assez désespérées pour y faire face. C'est cela qui explique le coup de frein très brutal qui est mis sur les investissements. La diapositive 27 est très parlante. On voit là une baisse très nette des dépenses d'équipement, pour la troisième année consécutive : 6,7 M€ en 2021, alors que l'on était entre 11 et 14 M€ jusqu'en 2019. Et les années à venir resteront marquées par un sous-investissement chronique et obligé ; c'est ce que vous nous avez annoncé lors de l'étude du débat d'orientations budgétaires pour cette année.

On remarque également une chose, Monsieur Suet, vous l'avez dit : c'est le taux de réalisation très faible des investissements, avec 45 % de taux de réalisation cette année. Cela veut dire que l'on a réalisé moins de la moitié de ce que l'on avait annoncé au budget. On peut toujours afficher de grandes ambitions au moment des budgets. Vous êtes champions en la matière. On développe largement ces sujets dans le « *Nevers ça m'botte* », « *on va investir...* »... Au compte administratif, on redescend de quelques étages, et on s'aperçoit finalement que l'on a fait moins de la moitié de ce qui était prévu, mais j'imagine que le « *Nevers ça m'botte* » en parlera un petit peu moins. Le « *Nevers Agglo, ça m'botte* », excusez-moi ; le magazine de l'Agglo et de la Ville de Nevers. Mais, bon, 45 % de taux de réalisation, c'est à la limite du pas sérieux.

Il y a sans doute un certain nombre de raisons objectives à cela :

Des délais qui ne sont pas tenus.

Une crise sanitaire qui dure.

Des matériaux qui peinent à arriver...

Mais cela ne suffit quand même pas à expliquer des chiffres pareils, vous en conviendrez.

Je termine sur notre niveau d'endettement, qui reste très élevé, et qui se situe à 1 357 € par habitant, quand la moyenne des villes comparables est à 988 €, soit une différence de 37 % ; chaque Neversois a donc 37 % de dette supplémentaire sur les épaules par rapport aux habitants des Villes comparables. C'est le résultat de la politique de réendettement que M. le Maire a impulsée au premier mandat, et que vous tentez aujourd'hui d'inverser, mais visiblement le chemin est encore long.

Voilà, en résumé, une situation assez inquiétante de l'état des lieux financiers de la Ville : une section de fonctionnement très tendue qui ne permet pas de dégager un autofinancement correct de nos investissements ; un niveau de dette qui reste très élevé et qui ne permet plus de recourir à l'emprunt autant que nous le devrions ; et, du coup, des économies de bouts de chandelle dans tous les domaines, des transferts tous azimuts à l'Agglomération, qui obligent d'ailleurs le Conseil d'Agglomération à créer un nouvel impôt, avec la taxe foncière d'agglomération ; et une baisse drastique de nos investissements à Nevers, à l'heure où la relance de l'économie locale nécessiterait un fort soutien et un fort investissement public après deux ans de pandémie.

Je pense donc que c'est un état des lieux que vous pouvez partager avec moi ; c'est factuel, mais il faut le regarder en face, et cela doit quand même donner quelques cheveux blancs à celles et ceux qui sont attachés à la santé financière de notre Ville, et c'est mon cas, comme le vôtre, sans aucun doute.

M. Devoise – Merci, Monsieur Diot.

Est-ce que Monsieur Suet veut répondre éventuellement tout de suite, ou bien attendons-nous une intervention ... ? Madame Chamoux, préférez-vous intervenir maintenant, ou... ? Allez-y.

Mme Chamoux – Je rejoins M. Diot sur de nombreux sujets, sur une situation économique inquiétante. Et je voulais souligner, entre autres nouvelles, les 231 000 € qui ne nous seront pas reversés par l'État pour le financement des écoles maternelles privées, alors que cela nous avait été promis ; on nous avait assuré que l'État compenserait. Comme si, dans une situation économique plus qu'inquiétante, il fallait encore ajouter cette nouvelle dépense, que les Neversois vont devoir payer ; ce que je ne trouve pas du tout normal, surtout quand on connaît actuellement la situation dans le service public.

Par ailleurs, je réaffirme, bien que cela fasse sourire certains d'entre vous, la nécessité de réduire les dépenses au niveau des énergies, parce que cela coûte cher, et que ce n'est pas du tout écologique ; c'est pour cela que la direction que l'on prend sur le « tout numérique », qui va toujours vers une hausse de la consommation électrique, ne me semble pas du tout la bonne.

M. Devoise – Merci, Madame Chamoux.

De nombreux efforts sont faits quand même pour réduire les consommations énergétiques. Vous pouvez regarder les consommations depuis 2016 jusqu'à maintenant ; je pense que la Ville de Nevers et l'équipe municipale ont mis énormément d'argent justement dans les bâtiments municipaux pour réduire la facture d'énergie, parce que l'on savait pertinemment que, sur l'énergie, à un moment donné, le marché deviendrait un peu fou, si je puis m'exprimer ainsi.

Je vais revenir sur certains points exprimés par M. Diot.

Concernant les droits de mutation, vous n'avez qu'une vision réduite des choses, considérant que la crise du Covid aurait permis à des gens d'acheter ; mais à aucun

moment vous ne pensez que la Ville est devenue peut-être plus attractive au sujet, que les gens avaient envie d'y revenir... Il y a aussi beaucoup de gens, que je connais, qui étaient dans des villes moyennes ou plus grosses que la nôtre, et qui sont revenus vivre à Nevers, et qui travaillent à Nevers. C'est un point aussi ; on ne peut pas regarder que d'un seul prisme, comme vous nous le reprochez par moments.

Sur le patrimoine, vous avez indiqué que nous vendrions les « bijoux de famille ». Je me pose la question : Pourquoi a-t-on aussi tant acheté, quand on avait de l'argent ? N'aurait-on pas mieux fait d'investir dans nos bâtiments, que nous avons déjà, et de les isoler correctement ? C'était une autre réflexion, en complément de ce que vous avez dit.

Et puis, sur les abaissements de bordures, les 27 000 €, nous aborderons le point à la délibération 099, mais, je vous rassure, la Ville de Nevers n'est pas la seule à le faire. Et ces « économies »-là, comme vous dites, ne seront pas forcément au sens propre du terme, employées à économiser 27 000 €, mais ce sont 27 000 € qui seront mis non pas dans ces actes-là, mais plutôt dans la sécurisation des trottoirs, comme j'ai pu vous l'expliquer en Commission.

Je repasse la parole à Michel Suet, s'il veut apporter d'autres précisions. Et s'il y a d'autres élus, par la suite, qui veulent intervenir, je leur passerai la parole. La parole est à Mme Mazoyer.

Mme Mazoyer –

Merci.

Monsieur Diot, la subvention du CCAS et le transfert de la petite enfance, le transfert des établissements, c'est aussi le sujet récurrent des Conseils d'administration du CCAS.

Quant à la petite enfance, effectivement, je trouvais également logique que la Ville récupère cette petite enfance avec la gestion des crèches et des établissements recevant des enfants, parce que c'est une continuité avec les écoles, avec des ponts qui sont créés entre les crèches et les écoles sur l'accueil des jeunes enfants et les espaces passerelle. Pour nous, il était donc tout à fait logique que la petite enfance passe à la Ville. C'est un choix. Il y a beaucoup de Villes, plus ou moins grandes, qui font le choix de gérer directement, et de ne pas passer par le CCAS pour leurs établissements de la petite enfance.

Ensuite, pour les établissements médico-sociaux, notre choix n'a pas été qu'un choix financier. Ce choix a d'ailleurs été voté en Conseil d'administration ; vous pouvez le regretter, mais cela a été voté. Et c'était aussi un choix qui prenait aussi en considération des aspects surtout de logistique et d'expertise, beaucoup plus que sur un coût financier ; les établissements médico-sociaux ayant leur budget propre, ce n'était pas vraiment une question d'économies. C'était surtout une question de meilleure gestion et de meilleure approche d'un sujet qui est vraiment très particulier, avec une expertise qui est nécessaire ; les lois et le contexte étant de plus en plus compliqués, nous avons estimé que ce n'était plus à un CCAS de s'occuper de ces établissements. Et croyez-moi, pour être allée au Congrès de l'Union Nationale des CCAS, il y a énormément de directions de CCAS et d'élus qui s'adressaient au groupe SOS ou à d'autres associations et qui avaient les mêmes projets que nous de transférer l'autorisation de gestion de leurs établissements à d'autres structures – associatives,

souvent ; pas au privé à but lucratif, mais au privé associatif –, parce qu'elles estimaient qu'à l'heure actuelle ce n'était plus à un CCAS d'une ville moyenne de gérer ces établissements.

Le budget, de toute façon, qu'il soit au CCAS ou qu'il soit à Ville, pour gérer la petite enfance, c'est la même chose. Donc, on ne peut pas dire que l'on augmente le budget de la Ville ou les dépenses et que l'on diminue le budget du CCAS ; ce sont des vases communicants, et vous le savez très bien, depuis le temps que vous êtes là.

M. Devoise – Merci, Madame Mazoyer.

Monsieur Suet.

M. Suet – Merci.

Je souhaite quand même vous répondre, Monsieur Diot, par rapport au compte administratif.

Les + et les – s'équilibrent ; il n'y a pas de discussion à avoir.

Je trouve cela un peu « fort de café » quand même, quand vous nous reprochez la baisse de notre épargne nette. Que n'avons-nous pas entendu sur les économies qu'il fallait faire impérativement sur nos charges d'exploitation ! Rappelez-vous les critiques que vous nous faisiez !

Quand vous dites que l'on devrait être au rouge ; non, nous sommes en vert. Je vais rappeler la signification des couleurs, en parlant de l'épargne brute ; c'est le nombre d'années qu'il nous faut pour rembourser notre endettement. En vert, c'est inférieur à 12 ans. Nous sommes à 7,2 années. Nous sommes donc inférieurs à 12 ans, ce qui fait que nous sommes en zone verte. Voilà, c'est tout. Et si nous étions entre 12 et 15 ans, nous serions en zone orange. Ce n'est pas moi qui ai inventé ces paliers ; c'est comme cela.

Je voudrais corriger aussi ce que vous avez dit à un moment donné ; le point d'indice, ce n'est pas 12 ans de gel, c'est 5 ans. Vous oubliez qu'il a été ré-évalué de 1,25 % en deux fois. C'était 1 %, puis 0,25 %. Cela fait 1,25 %. Vous n'avez pas beaucoup de mémoire, Monsieur Diot, là-dessus ; il y a des fois où la mémoire vous fait défaut...

M. Diot – Parlez-en aux fonctionnaires, ils connaissent les chiffres mieux que vous, Monsieur Suet.

M. Suet – C'est 1,25 % ; c'est la dernière hausse. C'était sous François Hollande, à l'époque.

Mme Chamoux – Cela devait représenter 30 € sur une année.

M. Devoise – Cela ne fait pas 12 ans non plus, donc ?

M. Suet –

Cela a représenté, pour la Ville, à l'époque, 300 000 € de hausse.

Sur les investissements, c'est vrai que nous avons des retards sur nos investissements, et notamment sur les principaux projets.

Sur un dossier très important, qui va nous tenir sur des années, sans doute 10 ans, qui est la rénovation du Banlay, nous avons budgété 1,5 M€ ; ils n'ont pas été consommés. Nous avons donc 1,5 M€ de baisse d'investissements.

Sur les travaux de l'église Sainte-Bernadette, cela a pris du retard, et les dépenses non engagées représentent 836 000 €.

Il y a eu également la zone piétonne, où nous pensions aller plus loin, mais où, sur les dépenses non engagées, on est aujourd'hui à 430 000 €.

Sur 4 ou 5 gros projets, on arrive à ces sommes-là. En fait, ce sont des retards sur ces gros projets qui expliquent cette situation.

Et puis, vous avez évoqué aussi la limite de l'emprunt. Pour moi, la limite de l'emprunt, c'est ce que l'on peut rembourser. Vous dites que l'on ne pourrait plus emprunter ; si, on peut emprunter, puisque l'on peut rembourser. Tant que l'on peut rembourser, on peut emprunter. C'est la règle d'or.

N'oublions pas, Monsieur Diot... Je vais parler un peu d'avenir aussi, parce que, effectivement, vous n'avez pas tort sur tout ; c'est vrai que l'avenir est un peu sombre. Je vais parler de la France. En France, il y a une inflation qui va se poursuivre, soyez-en certain, et elle va même augmenter entre 2022 et 2023. Il y a également une baisse de consommation qui commence à se profiler ; elle commence. Il y a la hausse des taux d'intérêt. Tout cela mélangé, cela veut dire qu'une crise économique va arriver, ne vous leurrez pas. La dette publique, en plus, en France, atteint un niveau record : 2 813 Md€ ce qui est impressionnant. Vous entendez comme moi les journalistes qui disent que, s'il y a 1 % de hausse des taux d'intérêt, cela coûte à l'État 40 Md€ de plus par an. Cela veut dire qu'il va falloir les payer.

Quels seront les impacts sur les collectivités, et donc sur notre Ville ?

Il y a déjà des décisions de l'État qui s'imposent financièrement aux collectivités locales.

Par exemple, dans le programme présidentiel, il y avait un projet qui disait qu'il fallait prévoir 10 Md€ d'économies pour les collectivités. Je ne sais pas comment cela se fera ; je ne connais pas les modalités, et vous non plus, d'ailleurs. Est-ce que cela sera une baisse de DGF encore, comme nous l'avons connue, ou pas ? Est-ce que cela sera le retour des contrats de Cahors ? Je n'en sais rien. Mais il faut se préparer à cela. Cela a été annoncé ; c'était dans le programme présidentiel.

Il y aura la revalorisation des salaires. Je vous ai dit en Commission que 1 % de hausse, c'était 280 000 € en plus de charges. Si l'on arrive à 3 %, comme j'entends, et c'est ce que demandent les syndicats, au minimum, cela nous fait 840 000 €. Donc, il faudra bien les trouver.

Il y a la hausse des taux d'intérêt qui se profile. Encore, nous avons de la chance, car notre dette est essentiellement à taux fixes. Si l'on prend une hausse des taux d'intérêt, on peut penser que cela va nous coûter dans les 63 000 €.

La hausse des prix, qui continue, et qui continuera en 2023 comme en 2022, provoquera une hausse de nos charges à caractère général. Au budget primitif, rappelez-vous, nous avons prévu 11,8 M€ pour nos charges à caractère général. Si l'on refait les calculs avec les prix du 30 avril, on va être à 12,6 M€ ; soit une hausse de 800 000 €. Et encore, et vous l'avez dit tout à l'heure, c'est vrai, avec un budget Électricité de 800 000 € en 2022, puisque nous étions protégés en 2022 contre une hausse d'électricité puisque nous avons un contrat de 2 ans. C'est-à-dire qu'en 2023, cela pourrait très bien doubler.

Cependant, concernant la hausse des bases fiscales, nous avons de la chance – pas les contribuables, malheureusement –, mais pour 2022 on a une hausse des bases fiscales de 3,4 %, ce qui va nous faire une recette supplémentaire par rapport à ce que nous avons prévu, d'environ 745 000 €. Cela compense à peu près la hausse des prix pour 2022, hors augmentations salariales, bien sûr.

Pour 2022, je ne suis pas trop inquiet, l'équilibre budgétaire sera également assuré, notamment par la reprise des résultats. On a fait un résultat de 2,3 M€ ; il y a des reprises possibles. Nous équilibrerons le budget prévu pour 2022.

Pour 2023, là, l'équilibre budgétaire pourrait être plus compliqué.

Il y aura l'augmentation salariale qui va s'appliquer en année pleine.

Les prix de l'énergie et des matières premières seront aussi en année pleine, et ils auront sans doute encore augmenté.

L'inflation sera toujours élevée, ne vous y trompez pas.

Le retour à la pression fiscale sera compliqué. Avec 3,4 % de hausse cette année, l'année prochaine, en regardant l'indice sur lequel l'État se fonde pour faire cette hausse sur les bases fiscales, on serait aujourd'hui à 5 % de hausse. C'est à aujourd'hui, et je ne sais pas à combien ce sera à la fin de l'année.

Alors, devant tout cela, quelle doit être notre stratégie financière ?

À ce jour, il n'y a pas d'indicateurs qui permettent d'envisager une inversion de la courbe démographique. Cela veut dire qu'en termes d'hypothèse d'évolution de nos ressources, c'est plutôt la stabilité qu'il faut envisager.

Cela veut dire qu'il faut poursuivre les économies de fonctionnement. Nous y sommes condamnés, malgré les critiques que vous nous avez adressées dans le passé. Vous nous en adresserez à l'avenir. Mais nous serons obligés de faire des économies de fonctionnement.

La collectivité doit avoir une démarche politique de priorisation des activités au sein des politiques publiques pour compenser les dynamiques de charges, et tenir l'objectif de stabilisation des ressources humaines, hors augmentation salariale, bien sûr – l'augmentation salariale étant, pour moi, une dépense un peu exceptionnelle –.

Il conviendra aussi de porter une attention particulière sur l'impact en fonctionnement de certains projets d'investissement et d'aménagements urbains, comme l'augmentation des surfaces à entretenir en espaces verts ; cela a un coût en RH, d'eau, etc. Il faudra effectivement réfléchir à cela.

Il nous faudra généraliser les outils de pilotage, d'analyse, et même approfondir et travailler le contrôle de gestion. Nous devons avoir des tableaux de bord, nous devons avoir des calculs et des suivis des coûts.

Il y aura une délibération qui va en parler tout à l'heure ; il faut optimiser les cofinancements, tant publics que privés. C'est la raison pour laquelle nous voulons développer le mécénat. Si nous ne faisons pas cela, nous pourrions, comme d'autres collectivités, d'ailleurs, être dans l'obligation de renoncer à certains services publics. Vous avez vu qu'il existe des exemples de communes, d'ailleurs, qui ont fermé certains équipements, comme les piscines, par exemple. C'est ce que vous avez entendu comme moi à la radio.

Vous voyez donc que prévoir, ce n'est pas toujours simple, puisqu'en fait, si je me fonde sur l'année dernière, on attendait pour 2021 un produit d'amendes fiscales de plus de 800 000 €, ce qui était exceptionnel ; puis sont arrivés 300 000 €. Comme nous avons touché cette somme, et deux ans avant, nous étions repartis sur cette même somme, ce qui était tout à fait logique ; or, on nous a attribué 300 000 €. Heureusement, alors que j'avais dit que nous ne serions plus éligibles au FPIC, ce qui coûterait sur deux années 500 000 €, soit 250 000 € chaque année. En fait, comme nous étions toujours éligibles au FPIC, nous nous disions que les 250 000 € mis de côté seraient mis en investissements, mais cela n'a pas été le cas, car il a fallu compenser les sommes liées aux amendes de police qui ne sont pas arrivées. Là encore, nous sommes tributaires, toujours, des décisions de l'État. Mais si nous n'arrivons pas à des ratios équilibrés – et pour l'instant, je vous défie de prouver qu'ils ne sont pas équilibrés –, effectivement nous pourrions être en difficulté.

M. Devoise – Merci, Monsieur Suet, pour ces explications.

Monsieur Diot, souhaitez-vous éventuellement répondre à M. Suet ?

Allez-y, Monsieur Diot.

M. Diot – Tout est dit. Mais je remarque que M. Suet me rejoint sur l'état des lieux. Ce qui me frappe dans ce que vous dites, c'est le pessimisme que vous avez sur notre capacité à faire bouger les choses : « *Nous sommes tributaires des décisions de l'État* ». Donc, elles vont s'imposer – d'ailleurs, c'est votre gouvernement ; ce n'est pas le mien. C'est cela qui m'étonne –. Cela va nous être imposé, et donc il faut faire avec, et, du coup, que fait-on ? Eh bien, hop, on serre la vis, on restreint. On regarde tous les impôts que l'on peut augmenter, ou bien on les transfère sur d'autres. On diminue des services publics, etc.

Finalement, quand on dit qu'il faut arrêter de tailler dans les dépenses des collectivités – les 10 Md€ que M. Macron veut faire d'économies supplémentaires sur les collectivités –, on se bat contre ? Ou on ne se bat pas contre ?

Les 100 Md€ d'évasion fiscale qui nous manquent chaque année ? On va les chercher ?
Ou on ne va pas les chercher ?

Vous dites qu'il y a 40 Md€ d'intérêts aux banques... Oui, c'est peut-être cela, le problème, effectivement. Où vont-ils, ces 40 Md€ ? Quand nous parlons de nationaliser les banques, nous ne sommes peut-être pas complètement à côté de la plaque !

C'est donc sur le terrain des solutions que nous ne sommes pas d'accord.

Vous, vous considérez que la situation actuelle, elle est intangible, qu'elle ne bougera pas...

Il faut se battre ! Et *a fortiori* dans des villes-préfecture.

M. Suet – Monsieur Diot, vous n'êtes pas sérieux quand vous dites ça ! Nous sommes à Nevers ! Ce n'est pas nous qui choisissons le gouvernement du pays ! Ce n'est pas nous qui choisissons les mesures que prend le gouvernement.

M. Diot – Nous avons un rôle politique, ou pas ? Nous sommes élus !

M. Suet – Vous êtes député ? Vous votez des lois ? Vous êtes député ?

M. Diot – Je crois que Monsieur le Maire a l'oreille de l'Élysée, etc. Qu'est-ce qu'il lui dit, à M. Macron ?

M. Suet – Est-ce que vous êtes député, Monsieur Diot ? Est-ce que vous votez des lois ?

M. Diot – Ah non. Non, et puis je ne suis pas candidat, voyez-vous. Mais cela ne m'empêche pas de me battre.

M. Suet – Vous ne vous battez pas, vous parlez ; ce qui n'est pas pareil.

M. Diot – On se connaît mal. Vous savez, se battre politiquement, c'est d'abord parler, et se battre sur tous les sujets...

M. Suet – Quand on vous entend, vous parlez dans le vide... Comment voulez-vous ... ?

M. Diot – Effectivement, on a la force que les gens nous donnent...

M. Suet – Ce sont des décisions qui sont prises par l'État...

- M. Diot – On a la force que les gens nous donnent, mais, nous, si nous étions à votre place, nous nous battrions de manière un peu plus véhémence, et un peu plus efficace.
- M. Suet – Oui, c'est ça. Si le point d'indice des fonctionnaires augmente de 4 %, vous allez dire alors qu'à Nevers on augmente de 2 % ? C'est cela ?
- M. Diot – Mais, non, Monsieur Suet. Vous savez bien qu'augmenter le point d'indice, c'est une nécessité ; ce qu'il faut, c'est donner les moyens aux collectivités de faire face ! Et personne ne dit que l'on va augmenter de 10 % le point d'indice des fonctionnaires sans donner de nouveaux moyens aux collectivités ! Il faut une réforme de la fiscalité locale ! Vous saucissonnez les choses.
- M. Suet – Vous, vous êtes pour le déficit public au niveau national ; donc vous êtes pour laisser la dette à vos petits-enfants et arrière-petits-enfants...
- M. Diot – Mais, non. Les déficits publics sont liés aux 100 Md€ d'évasion fiscale. 100 Md€ d'évasion fiscale ! C'est deux fois le budget de l'Éducation nationale ! Alors, on n'est pas dans un pays riche ? La sixième puissance économique du monde ! Des records historiques de profits ! 230 millions de salaires, en un an, pour les 40 plus grands patrons français ! C'est cela ! Il faut arrêter de dire qu'il n'y a pas de pognon !
- Alors, après, on va chercher 27 000 € pour refuser d'abaisser les bordures de trottoirs. Pff ! Allez ! Non, il faut être sérieux !
- M. Devoise – Ne restez pas sur vos 27 000 € ! Pensez-vous que, si la France n'était pas comme elle est, les gens viendraient investir en France, parce qu'on augmente... ? À un moment donné, il faut être sérieux aussi. J'entends qu'il y a des records historiques au CAC 40, etc. Mais pensez-vous sincèrement que, si ce n'était pas le cas, ils ne le feraient pas dans un autre pays ? Pensez-vous que les patrons des entreprises soient idiots à ce point-là ?
- M. Diot – Vous savez que la France est le pays le plus attractif d'Europe pour les capitaux ? Non ? Vous ne le savez pas ? Nous sommes le pays le plus attractif d'Europe pour les capitaux.
- M. Devoise – Oui, cela fait trois années de suite où les investissements étrangers sont faits en France. Mais vous pensez que c'est lié à quoi ? Au fait que l'on augmente le point d'indice de 10 % ?
- M. Diot – À vous écouter, on n'aurait jamais eu ni les 35 heures ni la cinquième semaine de congés payés...

M. Devoise – Je n'ai pas dit ça ! Non, non, non, non...

M. Diot – Et on va bosser jusqu'à 65 ans ou 70 ans !

M. Devoise – Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je vous pose simplement la question que, si ce n'était pas ce cas-là, de savoir si vous pensez que les dirigeants des grands groupes resteraient en France ? Vous pensez sincèrement ...

M. Diot – Mais bien sûr que oui !

M. Devoise – La preuve que non. Les trois quarts sont en Irlande, ou je ne sais où.

M. Diot – Vous êtes fatalistes ; c'est cela qui me frappe.

M. Devoise – Surtout pas moi, Monsieur Diot.

M. Diot – Vous êtes fatalistes. Vous considérez que cela va aller de mal en pis et qu'on n'y peut rien...

M. Devoise – Non, non, non. Si vous étiez d'un naturel optimiste, comme moi...

M. Diot – Et qu'un jour on fermera la boutique !

M. Devoise – Ah non, moi, je suis très optimiste, au contraire.

M. Diot – Nous, on veut des jours heureux, Monsieur Devoise ; et on y a droit, aux jours heureux, et on va les construire.

M. Devoise – Je vous souhaite d'être aussi optimiste que moi ; sinon, je ne ferai pas de la politique.
J'ai oublié de passer la parole à Mme Boujlilat. Pardon.

Mme Boujlilat – Bon, on va essayer d'apaiser un peu les choses.

Je souhaitais revenir sur trois points précisément, que vous avez soulevés, Monsieur Diot.

Tout d'abord, nous n'avons pas eu une présentation longue ; elle était étoffée, je le dirais plutôt comme ça. C'est vrai qu'elle a duré un peu plus d'une heure.

En tout cas, c'est intéressant de pouvoir présenter ce qui a été réalisé en 2021, et de pouvoir présenter aussi des projections. Parfois, vous nous avez reproché de ne pas donner suffisamment d'informations ; et puis parfois, quand on en donne, on est trop longs. C'est vrai qu'il y a sûrement un équilibre à trouver, mais, en tout cas, cela nous paraissait important de faire cette présentation sous une forme collégiale.

Sur ce que vous avez soulevé, vous avez parlé de sous-investissements.

Franchement, je vous trouve dur dans vos propos.

Je n'aime pas trop regarder dans le rétroviseur, et, d'une manière générale, ce qui s'est fait par le passé. Mais, quand même, parfois, il faut rappeler les choses. Je vous rappelle quand même que, quand nous sommes arrivés, en tout cas, aux responsabilités en 2014, nous sommes partis de zéro. C'est-à-dire que nous avons récupéré une Ville par terre, et cela, franchement, pour discuter...

Oui, je suis désolée de vous le dire. Il faut quand même rappeler les choses. Et quand je dis « zéro », je suis gentille ; c'était en dessous du niveau de la mer. Franchement, promenez-vous dans les rues de Nevers, discutez avec les Neversois, concrètement, combien de fois on nous dit « avec tout ce que vous aviez à rattraper, le retard à rattraper, d'une manière générale »... Oui, cela vous fait sourire, mais n'empêche que c'est vrai... « Avec tout le retard que vous aviez à rattraper d'une manière générale, franchement il y avait énormément de choses à lancer ». Et effectivement, là où vous avez raison, c'est que nous avons lancé beaucoup de chantiers dès le départ. Et, effectivement, avec une dose d'investissements qui était très importante dès le départ, nous nous doutions bien qu'en 2022 on ne serait pas encore à 11 M€ d'investissements ; nous n'étions pas fous ! Nous savions que la cadence allait de toute façon se ralentir naturellement par la suite. Pas parce que nous avons fait le tour du sujet – il y a encore beaucoup de choses à faire à Nevers d'une manière générale –, mais parce que nous avons démarré très fort tout de suite, et c'était nécessaire.

Après, effectivement, l'enjeu, c'est de pouvoir maintenir un niveau d'ambition important, tout en tenant des finances à flots.

Après, vous avez évoqué le contexte général.

Effectivement, il y a un contexte économique qui est très tendu. On parle beaucoup aux informations, sur les chaînes d'info, des particuliers, des concitoyens qui vivent les choses difficilement, et c'est vrai. Mais on n'en parle pas beaucoup pour les collectivités. Et franchement, nous aussi, nous devons nous serrer la ceinture au quotidien, et évidemment c'est très compliqué. Comme le font certaines communes, nous aurions pu proposer une hausse des grilles tarifaires ce soir ; cela aurait pu être un levier, par exemple. Il y a des collectivités aujourd'hui qui en arrivent là. C'est malheureux, mais c'est comme cela. Nous, nous choisissons de ne pas le faire. C'est aussi un choix politique de notre part. Nous pourrions augmenter les tarifs payants, nous pourrions augmenter la cantine... Voilà. Aujourd'hui, il y a aussi une volonté politique... Je ne dis pas que l'on n'y viendra pas, à un moment donné. On verra comment les choses évolueront, parce qu'à l'heure actuelle, on n'en sait rien. Michel Suet a dit, et je le rejoins, qu'il y avait beaucoup d'incertitudes aujourd'hui ; nous aviserons en temps et

en heure, mais, aujourd'hui, nous aurions pu proposer une délibération en ce sens ce soir ; or, nous avons choisi de ne pas le faire.

C'est aussi la difficulté de conjuguer la crise du pouvoir d'achat, qui touche aujourd'hui tous les Français, et je sais que vous défendez aussi des mesures fortes en direction de nos concitoyens, pour qui c'est compliqué, et qui sont les plus fragiles... Mais c'est la difficulté de conjuguer à la fois cette crise de pouvoir d'achat et la nécessité pour les collectivités de maintenir des finances à flot. C'est un exercice d'équilibriste. C'est ultra-difficile. Nous, nous sommes déjà en train de travailler en ce moment sur nos projections financières pour 2023 ; et franchement, c'est difficile, ce n'est pas évident. Même s'il y avait un grand plan de soutien aux collectivités, et que l'État allait en ce sens, même si je ne suis pas sûre que l'on aille dans ce sens-là, cela ne comblerait pas tout, parce qu'aujourd'hui la crise est générale : après la Covid, on enchaîne sur l'inflation... Il y a vraiment une crise économique, effectivement, qui est à nos portes. Après, cela ne veut pas dire que nous soyons pessimistes. Cela veut juste dire que nous nous confrontons à la réalité des choses ; et vous aussi, j'en suis sûre. C'est toute la difficulté.

Sur les taux de réalisation, je vais juste parler des grands projets qui sont les nôtres, et je vais prendre pour exemple la rue François-Mitterrand ou la rénovation du Banlay ; vous avez raison, il y a des dépenses qui étaient fléchées et que nous n'avons pas faites. Mais, sur ces projets-là, nous savions que nous n'allions pas décaisser les sommes tout de suite. Nous avons quand même conscience au départ, avec toutes les études à mener – et comme l'a dit Michel Suet, une ANRU, c'est 10 ans minimum – que, même en rentrant en phase opérationnelle, il y a des sommes que nous n'allions pas dépenser, parce qu'il faut engager les études, que cela prend du temps, qu'il peut y avoir aussi des imprévus à gérer, et des aléas... Vous parliez des matériaux tout à l'heure : oui, effectivement, c'est une vraie question, c'est un vrai enjeu. Et nous, aujourd'hui, nous nous le prenons aussi en pleine figure, sur les différents chantiers, gros chantiers que nous réalisons. Nous savions donc, de toute façon, par nature, qu'il y aurait un décalage entre les projections financières et les décaissements sur les gros projets. Mais, en plus, à cela, viennent s'ajouter toutes les problématiques que vous avez soulevées.

Donc, ce n'est pas si simple. Ce n'est pas noir ou blanc. C'est plus subtil que cela.

Je voulais donc simplement nuancer un peu vos propos.

Après, il faudra certainement hiérarchiser les priorités aussi, et c'est un exercice auquel nous avons déjà commencé à nous atteler, parce qu'il ne faut pas se leurrer, nous allons y être confrontés comme les autres, avec un niveau d'ambition que nous voudrions garder, de toute façon, assez important.

Moi, il y a peut-être une chose sur laquelle je ne suis pas complètement en désaccord avec vous, c'est que je trouve que, ces dernières années, les collectivités se sont récupérées beaucoup de choses qui reviennent au régalien, d'une manière générale. Ce sont des lois qui le prévoient souvent, mais, en pratique, on voit que dans nos collectivités nous devons gérer des choses qui ne sont pas du tout de notre ressort, et cela nous met aussi en difficulté, d'une part parce que ce n'est pas forcément nos compétences au départ, et en plus parce que cela nous coûte, au final...

- Mme Boujlilat – C'est-à-dire ?
- M. Diot – Vous êtes volontaires. Tout ce que l'on a passé ces derniers mois sur la police, la vidéosurveillance, le contrat de sécurité intégrée, le contrat... Vous étiez volontaires pour faire cela.
- Mme Boujlilat – Il ne faut pas tout mélanger. Là, vous mélangez tout, pardonnez-moi. Il faut être sérieux...
- M. Diot – Vous anticipez même les directives gouvernementales.
- Mme Boujlilat – Non. Vous mélangez tout ; pardonnez-moi. On ne parle pas des mêmes choses.
- Sur la mutualisation de certains sujets, pour la tester maintenant depuis quelques mois, on se rend compte aussi des bénéfices, et il y en a ; et franchement, pour aller pratiquer au quotidien, avec, en l'occurrence, les services qui sont mutualisés, aujourd'hui il y a de vrais plus. Peut-être que vous ne vous en apercevez pas, vous, de là où vous êtes, mais, en tout cas, nous, pour travailler au quotidien avec, en l'occurrence, des services qui ont été mutualisés, franchement il y a de vrais avantages.
- Je pense qu'il ne faut pas tout mélanger.
- Je voulais nuancer vos propos.
- Je trouve que nous ne sommes pas pessimistes. Nous essayons au contraire de regarder vers l'avenir, en gardant un niveau d'ambition important. Mais nous sommes juste aussi confrontés à une réalité qui nous échappe.
- M. Devoise – Merci, Madame Boujlilat.
- Y a-t-il éventuellement d'autres interventions ?
- Juste une petite question, Monsieur Diot. Vous parlez tout le temps de mutualisations, de police intercommunale, etc. Vous étiez bien pour, au départ, les communautés de communes ? Vous étiez bien pour la mise en commun de moyens afin de répondre aux besoins des usagers ? Je n'arrive pas à comprendre comment vous pouvez, alors que l'idée a été partagée il y a quelques années déjà, sur la mise en commun des moyens, aujourd'hui à chaque fois demander pourquoi on met des moyens au niveau de l'Agglomération. Je n'arrive pas à comprendre, en fait. L'idée est quand même bonne, au départ.
- M. Diot – Je ne comprends pas la question. Si vous voulez, on ira boire un coup, un jour, et on en parlera. Mais entre la coopération intercommunale et les mutualisations, quel

rapport ? Moi, je suis pour une coopération intercommunale librement choisie, comme on l'a toujours fait. Voilà. Sauf que vous ...

Qui dit coopération intercommunale ne dit pas « transferts tous azimuts de ce qui coûte cher à la Ville de Nevers ». Voilà, c'est tout. On en reparlera.

C'est le compte administratif, le sujet, si vous le voulez bien ; il y a d'autres sujets...

M. Devoise – Vous avez raison.

M. Diot – Vous êtes en train de faire le tour du monde, depuis le début. J'ai le temps. Mais je pense qu'il faut que l'on reste sur le sujet.

M. Devoise – Très bien.

S'il n'y a plus d'interventions, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

M. Diot – Disons que c'est une photographie de la gestion passée. Voter pour, c'est la valider telle quelle. Voter contre, cela n'a aucun sens, parce que, de toute façon, c'est fait. Donc, nous nous abstenons ; comme à chaque fois, d'ailleurs, je crois.

M. Devoise – Merci.

Nous allons rappeler le Maire.

2022-070 Affectation du compte administratif 2021

M. Devoise – Nous passons à l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2021, délibération n° 070.

M. Suet – Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2022-067 approuvant le compte de gestion du comptable public et n° 2022-069 approuvant le compte administratif de l'ordonnateur.

Je vous propose d'affecter le résultat brut d'exploitation de 9 791 613,84 € comme suit :

. La somme de 2 597 506,58 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement.

. La somme de 7 194 107,26 € au compte 002 en report à nouveau.

Cette délibération avait reçu un avis favorable de la Commission 1.

(Monsieur le Maire rejoint son fauteuil.)

M. le Maire – Bien. Je crois que l'on vous a présenté l'affectation du résultat. Il reste à le voter, me dit-on.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Nous le votons à l'unanimité. Merci.

2022-071 Décision modificative n°1

Adopté à l'unanimité.

2022-072 1 607 heures annuelles – Mise en œuvre le 1^{er} janvier 2023

M. le Maire – Céline Morini, en charge notamment des ressources humaines, va nous présenter – je le dis peut-être pour limiter la durée des débats sur le sujet – les principes de l'application des 1 607 heures décidés à l'unanimité avec les partenaires sociaux. Sur les modalités d'application, cela sera dans un second temps.

Je lui passe donc la parole.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être courte dans mon propos.

Il s'agit ici de respecter effectivement la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures, qui étaient maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux ; et qui induit un retour obligatoire aux 1 607 heures.

Vous trouverez dans le rapport qui vous est présenté le mode de calcul aboutissant à 1 607 heures travaillées par un agent à temps complet.

L'objet de cette délibération est donc de se mettre en conformité avec la réglementation sur le temps de travail, et d'adopter le passage aux 1 607 heures, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

Une mise à jour du règlement intérieur interviendra avant le 31 décembre 2022, pour préciser en détail les modalités de mise en œuvre.

Merci beaucoup.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, c'est une délibération d'importance. Très importante, d'ailleurs. Parce qu'il s'agit rien de moins que du temps de travail des agents à la Ville de Nevers, avec ces fameuses 1 607 heures, dont on parle depuis trois ans.

Rappelons d'abord de quoi il s'agit.

Le Président de la République, M. Macron, promettait en 2017, lors de sa première campagne présidentielle, que, s'il était élu, il supprimerait 120 000 postes de fonctionnaires, dont 70 000 dans la fonction publique territoriale. Et pour cela, il misait, entre autres, sur ce fameux passage aux 1 607 heures de travail. Il en a posé les bases deux ans plus tard, avec la loi du 6 août 2019, qui, dans son article 47, supprime tous les régimes dérogatoires, et impose le passage à ces 1 607 heures.

Donc, voilà l'origine ; et voilà l'objectif initial : supprimer 70 000 postes dans la fonction publique territoriale.

Cette loi a fait l'objet de très fortes oppositions, et continue de faire l'objet de très fortes oppositions dans de nombreuses collectivités. Un bras de fer est même engagé en ce moment même, avec tout un tas de collectivités qui refusent d'appliquer cette loi, ou qui jouent la montre, comme on dit. Parce que cela devait être fait au 1^{er} janvier de cette année...

Des collectivités se voient d'ailleurs envoyées au tribunal administratif par certains préfets « zélés » – c'est le cas en région parisienne, où de nombreux maires – communistes pour la plupart, d'ailleurs, mais il n'y a pas de hasard –, notamment en Seine-Saint-Denis et en Val-de-Marne, se retrouvent devant les tribunaux (je crois qu'il y a 5 maires en Seine-Saint-Denis, et 4 dans le Val-de-Marne), pour une application d'office de cette loi des 1 607 heures.

Or, les choses ne sont pas finies, puisque, mercredi, le Conseil d'État a donné raison à ces maires en acceptant de transmettre au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité sur l'application de cette loi. Et cela devrait être jugé en septembre.

Les choses ne sont donc pas pliées. Et moi j'aurai donc une opposition de principe à cette délibération. Pour plusieurs raisons :

Premier point. D'abord on a l'habitude de voir les fonctionnaires, territoriaux notamment, jetés en pâture à la vindicte populaire, suspectés d'être « des tire-au-flanc, de travailler moins que leur dû », etc., – parce que c'est bien cela qu'il y a derrière la promesse

électorale de 2017 de M. Macron –. Alors que, pour les côtoyer, vous encore plus que nous, sans doute, on peut voir que nos agents participent avec dévouement à l'exécution des services publics locaux, sans compter leur temps la plupart du temps.

Deuxième point. Tout démontre, à commencer par des rapports officiels, dont un rapport de la DARES – organisme sérieux s'il en est, et officiel s'il en est –, que près de la moitié des fonctionnaires territoriaux (46 % exactement) travaillent plus de 35 heures par semaine, que 75 % d'entre eux dépassent régulièrement leurs horaires de travail, et pour certains tous les jours, et que 42 % des agents travaillent le samedi, et 30 % le dimanche. Et que le temps de travail moyen dans la fonction publique territoriale est de 1 637 heures par an, soit 30 heures de plus que le temps légal de 1 607 heures. Donc, voilà la réalité des chiffres ; qui sont incontestables. C'est la DARES qui le dit.

Troisième point. Les fameux « régimes dérogatoires », dont Mme Morini a parlé, que l'on veut supprimer, que l'on doit supprimer, à Nevers, c'est quoi ? C'est des jours exceptionnels, c'est des jours sans certificat, c'est des journées des médailles, je crois, c'est le mois de bon soldat, si mes souvenirs sont bons... En tout cas, quand l'opposition municipale était encore autorisée à participer aux comités techniques et aux instances du personnel, nous avions ces éléments-là ; nous ne les avons plus, et nous le regrettons.

Mais ces « régimes dérogatoires », ces jours de congés, qui existent dans toutes les collectivités de France et de Navarre, n'ont pas été « offerts » aux agents ; ce n'est pas un cadeau qu'on leur a fait. Ils représentent des décennies de conquêtes sociales. Ils ont été, à une époque, échangés, obtenus en contrepartie d'efforts fournis par les agents, d'une modération salariale, ou autre... Donc, ce n'est pas un cadeau ; c'est un équilibre. Et remettre cela en cause, c'est une perte particulièrement douloureuse, notamment pour les agents de catégorie B ou C, qui sont par ailleurs les plus mal rémunérés ; leur salaire est gelé depuis 12 ans, et il faut rappeler que le salaire moyen des fonctionnaires territoriaux est inférieur de 400 € nets par mois à celui des salariés du secteur privé. Donc, voilà pour les « privilégiés », qui ont trop de vacances et trop de congés et puis trop de privilèges exorbitants, pour reprendre un terme que vous avez utilisé de manière très malheureuse, à une époque ; je sais que « exorbitant », c'est un terme juridique.

Quatrième point. On sort de deux longues années de pandémie. On en sort... je parle vite. Tout au long de la crise sanitaire, les fonctionnaires n'ont pas ménagé leurs efforts, ils n'ont pas compté leurs heures, pour que les services publics continuent d'assurer leurs missions d'intérêt général, auprès des personnes âgées, auprès de nos enfants, dans les crèches, dans les écoles, dans l'accueil du public, dans les centres de vaccination, etc. Ils et elles ont souvent été essentiels – on les a applaudis le soir, à un moment –, et, d'ailleurs, rappelons le discours du Président de la République, le 13 avril 2020 – c'était en plein confinement, le premier, le confinement le plus dur –. Je cite M. Macron ; c'est suffisamment rare : « *Il faudra nous rappeler que notre pays aujourd'hui tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal.* » Et deux ans après, on rogne sur leurs droits, on leur conteste telle ou telle journée de récupération ou de congé, etc. ! Je vous le dis comme je le pense, c'est indécent, et on ne peut pas les remercier comme cela !

Cinquième point. J'ai l'habitude de revenir à l'essentiel ; pour moi, les choses sont simples : le progrès social, c'est la réduction du temps de travail. Ce n'est pas l'inverse. Ce n'est pas l'augmentation.

Soupirs dans l'assistance. Eh bien, oui, l'avenir, c'est la réduction du temps de travail, surtout quand on a 5 millions de personnes qui cherchent du boulot.

Sixième point, et puis je reviens sur ce principe-là : la libre administration des collectivités territoriales. C'est quand même un principe constitutionnel. Et donc c'est aux collectivités, à nous, de décider nous-mêmes des conditions dans lesquelles nos agents doivent travailler ; pas au gouvernement. Et c'est la raison pour laquelle le Conseil constitutionnel est saisi, par le Conseil d'État, sur cette fameuse question prioritaire de constitutionnalité. Et, si le Conseil d'État lui-même a accepté la semaine dernière de transmettre la question au Conseil constitutionnel, c'est peut-être qu'il y a un petit problème. On parlait tout à l'heure avec M. Suet des bavards qui « parlent dans le vide ». Selon ses propos, je ne fais que parler. Eh bien oui, c'est notamment grâce à la bataille des élus communistes ; Denis Öztorun, le maire de Bonneuil-sur-Marne, qui a gagné ça. Et cela ouvre des perspectives pour des millions de fonctionnaires ! Et donc, moi, à votre place, j'ajournerais aujourd'hui cette délibération en attendant la décision du Conseil constitutionnel.

Enfin, et je termine par là, sur la délibération qui nous est proposée ce soir spécifiquement pour Nevers. Madame Morini, vous nous avez dit que ce sont les principes ; mais je trouve la délibération très courte et très squelettique, si j'ose dire. Elle tient finalement en deux lignes : « *Les 1 607 heures seront réalisées dans le cadre général d'un temps de travail de 37 heures par semaine, qui génèrera 25 jours de congés et 12 jours de RTT par an.* ». Point. C'est tout.

Comme je l'ai dit en Commission, je m'attendais quand même à une délibération beaucoup plus étoffée, qui détaille, d'un côté, la situation actuelle, et, de l'autre côté, la situation future, avec ce qui change concrètement, ce que les agents vont perdre – mais ce qu'ils vont perdre n'est pas marqué dans la délibération –, et les compensations qui peut-être ont été négociées avec les syndicats ; mais on ne les a pas non plus.

Alors, j'imagine qu'il y a eu de longues heures et de longs mois d'échanges – parce que cela fait des mois que vous en parlez avec les représentants du personnel –, au sein du Comité technique.

Et, encore une fois, je regrette que vous ayez, depuis le début de ce mandat, et pour la première fois dans l'histoire de la Ville, interdit, ou fermé la porte de ces instances à l'opposition municipale, qui n'est même plus autorisée à y siéger. Du coup, nous faisons avec les infos que l'on nous donne. Mais, en tout cas, cela nous permettrait d'avoir des éléments, que vous ne donnez même plus au Conseil municipal, parce que, là, on n'a rien. Ce n'est pas normal.

Mais, si j'ai bien compris, parce que nous avons quand même quelques échos, et que nous avoyons aussi les tracts syndicaux qui circulent, on supprime les 8 jours statutaires obtenus suite à l'accord des 35 heures, le jour exceptionnel, le jour de statut local, le jour sans certificat, la journée des médailles, le mois de bon soldat ; tout cela, c'est supprimé. Et c'est refondu dans un cadre global de 37 heures par semaine, qui « rend » 12 jours de RTT. Schématiquement, cela doit être cela. Mais, là-dedans, le mois de bon soldat, déjà, passe par pertes et profits. Je pense qu'il serait important de le maintenir, le mois de bon soldat. Vous en ferez ce que vous voudrez.

Vous nous avez dit en Commission qu'au-delà de ce cadre global, une refonte du règlement intérieur sera faite d'ici le 31 décembre. J'imagine donc que cela repassera en Conseil, que l'on revotera donc en Conseil tous les détails, avec, de manière beaucoup plus fine, le détail de la mise en œuvre concrète dans les services, avec les changements, les aménagements, les compensations, etc. C'est finalement, là, l'essentiel, j'imagine, au-delà de la délibération générale qui nous est proposée aujourd'hui.

Vous nous dites que cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité technique. Très bien. C'est donc qu'en la matière le dialogue social a bien eu lieu ; que, dans le cadre imposé par la loi, la mise en œuvre à Nevers se fait d'une manière globalement satisfaisante – en tout cas, perçue comme telle – pour les syndicats. Dont acte. Et cela peut se comprendre. Parce que, dans le cadre de cette loi – que tous les syndicats ont d'ailleurs rejetée au moment du débat national sur la transformation de la fonction publique, et notamment on est très loin des 32 heures revendiquées par la CGT, et on s'en éloigne, même –, les syndicats de la Ville ont travaillé avec vous à une mise en œuvre la moins douloureuse possible pour les agents, et vous êtes apparemment parvenus à un compromis.

Dans cette démarche, les syndicats ont fait leur boulot.

Il n'en reste pas moins que nous, notre rôle d'élus, c'est aussi un rôle politique.

Les syndicats, eux, sont obligés de faire avec. Nous, nous avons un rôle, un rôle de contestation, un rôle de résistance, quand il le faut, et nous en avons la légitimité. Et donc, moi, je pense que nous devrions, comme le font beaucoup de maires en France, malgré les menaces, malgré les intimidations, les pressions des préfets, refuser de mettre en œuvre une telle loi de régression sociale pour nos agents, ou au moins mener la bataille, comme le font avec succès les maires de la Région parisienne.

En tout cas, moi, je suis un élu, et un militant ; je marche sur mes deux jambes : je suis à la fois un élu communiste et un communiste élu. Et donc, moi, je suis solidaire des agents. Je ne me vois donc pas voter une délibération qui rogne sur leurs droits, surtout quand on sait les efforts qu'ils font, et qu'on leur a demandés ces deux dernières années, d'autant plus que les choses ne sont pas pliées, et que si tous les maires de France s'y mettaient, ensemble, on obtiendrait le retrait de cette loi.

M. le Maire – Céline Morini.

Mme Morini – Merci. Je souhaiterais rebondir sur quelques points.

Déjà, vous conviendrez que nous ne nous sommes pas précipités sur le sujet.

Mais je pense qu'il était l'heure.

En revanche, je pense aussi qu'il ne serait pas raisonnable d'attendre septembre que cette question soit portée en Conseil constitutionnel.

Je pense qu'il y a un juste équilibre qui est trouvé aujourd'hui.

Par ailleurs, sur la méthode, et je vous remercie d'avoir souligné le point, à aucun moment nous n'avons agi en « despotes » pour imposer strictement cette mesure.

Effectivement je vous confirme qu'il y a eu de multiples réunions d'écoute sociale, de dialogue social. Je pense que, si elles étaient là, les organisations syndicales pourraient en témoigner. Et d'ailleurs, pour ma part, je les ai trouvées très enrichissantes, très intéressantes, et certaines idées ont émergé, alors même que, pour l'avouer, de notre côté, nous ne les avons pas envisagées, et n'y avons pas pensé. Donc pour moi, c'est aussi cela, le dialogue social.

Et puis, pour conclure, le temps de travail, ce n'est pas que des heures alignées ; c'est aussi des façons de travailler, d'envisager le bien-être au travail, entre autres. Or, c'est vraiment une question qui a été intégrée dans nos réflexions. Et effectivement, nous y reviendrons, dans le cadre de la modification du règlement intérieur, un peu plus tard dans l'année.

Merci beaucoup.

M. le Maire –

Effectivement tout aurait dû être mis en place au 1^{er} janvier 2022. Il y a un certain nombre de communes de l'agglomération qui ont mis cela en place ; y compris communistes, je crois, et dans d'autres Villes de France, avec une orientation communiste aussi. Ce n'est donc pas forcément qu'une couleur politique. Maintenant, il y a des dérogations, et c'est ce que nous avons obtenu auprès du préfet, en démontrant que nous avons mis en place les choses. L'idée n'est pas, pour le gouvernement, d'être comminatoire d'une façon absolue, et d'accélérer des choses qui nécessitent d'être réfléchies et discutées, et peut-être appliquées de façon très différente, entre des communes de tailles différentes, ou de problématiques qui parfois aussi les différencient.

Quelques autres points.

Vous évoquez les agents de catégories B et C. Je crois que les partenaires sociaux nous le reconnaissent, nous avons fait avancer, par notamment les avancements de grade, beaucoup d'agents de catégorie C, et un peu de B aussi, même si, pour cette seconde catégorie, c'est plus compliqué, car c'est une catégorie un peu charnière. Nous rattrapons un retard considérable, dans la mesure où, sur les avancements de grade, il y a des gens qui n'ont pas avancé depuis 20 ans ; facilement, d'ailleurs, car on en a retrouvé pour qui cela remontait à avant les années 2000. Donc il y a encore un retard qui s'est accumulé, et nous avons aussi essayé de faire un effort justement sur ces bas salaires. Il y a donc d'autres leviers que nous utilisons pour essayer d'être le plus justes possible.

Je ne vais pas m'étaler sur le taux de chômage, Monsieur Diot, mais vous savez très bien qu'aujourd'hui, nous sommes au taux de chômage le plus faible depuis des décennies ; qui a été appliqué, pour le coup, je le dis, par l'actuel gouvernement. Dans certains territoires de France, nous sommes quasiment au plein emploi ; en tout cas, pas loin de celui du Québec. Je le vois en tant que maire : je n'ai quasiment plus de demandes d'emploi. Il y a des problématiques aujourd'hui d'entreprises qui n'arrivent pas à recruter, et notamment dans la restauration (à la cuisine, au service), dans l'industrie, et dans d'autres métiers. C'est une vraie difficulté aujourd'hui, pour les structures qui veulent embaucher, de recruter.

Nous avons tous nos convictions. Je respecte les vôtres. J'ai les miennes. On se retrouve sur certains points ; moins sur d'autres. Je dirais que peu importe. Nous, ce que nous souhaitons, c'est avancer sur des dispositions qui nous sont demandées. Et c'est ce qui fait notre démocratie : c'est de respecter les règles, que l'on soit d'accord ou pas d'accord, quels que soient les gouvernements qui se succèdent.

Vous évoquez une question prioritaire de constitutionnalité. Vous voyez que vous maniez le droit quand cela vous arrange, et c'est bien normal. C'est une disposition juridique intéressante, qui ne vaut, pour l'instant, pas décision de justice définitive. Donc l'idée, aujourd'hui, c'est de voter ; il est clair que, si la question prioritaire de constitutionnalité devait être amenée à nous faire revoir les choses, ce qui est fait peut être défait de la même façon, selon le parallélisme des formes. Mais il n'est pas question de prendre du retard aujourd'hui, parce que nul ne sait ce que va trancher le Conseil constitutionnel. Et, en fonction de ce qu'il va trancher, il faut qu'une nouvelle juridiction re-statue derrière, et ce n'est pas forcément lui qui re-statuera au fond ; mais cela donnera des indications sur la façon de juger derrière s'il y a d'autres recours. On ne peut pas prendre ce risque-là, car il y a cet aléa-là que nous ne maîtrisons pas.

Et puis il y a quand même un avantage que tout le monde salue, c'est que cela va nous permettre aussi de tendre vers une harmonisation des temps de travail, et notamment entre la Ville de Nevers et l'Agglomération, qui est souvent source de difficultés, notamment quand il y a des transferts ou des services communs. J'entendais tout à l'heure, à distance, que parfois vous les critiquez ou que vous les contestez. C'est pourtant l'avenir. Mais c'est demandé, et c'est attendu par un certain nombre de maires de l'agglomération. Et c'est fait depuis très longtemps, d'une façon parfois bien accrue, dans d'autres collectivités ou dans d'autres EPCI.

Je ne veux pas être plus long là-dessus, mais, encore une fois, c'est une façon pour nous de voir au global, en appréhendant à cette occasion notamment le bien-être au travail, que nous essayons de travailler petit à petit, d'améliorer ; mais aussi le télétravail, qui était une politique volontariste qui n'est pas réservée aux périodes de crise sanitaire, qui est applicable chez certains, plus compliquée chez d'autres, pas souhaitable chez certains services ou pour certains agents... Bref, vous voyez que nous avons vraiment une vision globale. Les 1 607 heures, il y a une façon très différente d'application le principe, en fonction de l'activité portée, de la façon dont on exerce l'activité, et de l'endroit où on la pratique.

J'entends vos arguments. Ils ne sont pas irrecevables complètement, mais je pense qu'aujourd'hui il faut que nous agions, en tout cas, le principe. En plus, on en est tous d'accord, c'est comme cela ; les composantes du Comité technique l'ont validé. Il y a eu de nombreuses discussions. Je voulais d'ailleurs saluer le travail fait par le service des ressources humaines et les élus notamment en charge de cela, Céline Morini et Christine Kronenberg. Je pense que cela s'est fait dans de bonnes conditions, dans des conditions apaisées, dans des conditions de discussion et de respect des droits.

Je vous remercie pour une fois de ne pas dire que nous malmenons les agents, parce que je vous l'ai trop entendu dire injustement...

M. le Maire – Mais, non, c'est que vous vous bonifiez avec le temps ; cela ira mieux au prochain mandat.

Plus sérieusement, on n'en est pas là ; on va essayer d'avancer ensemble. Si nous ne le faisons pas, ce serait un mauvais signal, d'ailleurs, vis-à-vis de nos agents et des représentants syndicaux au vu de tout le travail qui a été effectué, je le dis, dans de bonnes conditions et dans le respect de chacun.

Sur ce principe des 1 607 heures – et vous avez raison, c'est quand on verra le domaine de l'application que cela sera plus précis –, je vous propose de voter ce principe.

Y a-t-il des voix contre ? 6, c'est cela ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 6

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

2022-073 Acquisition d'un local situé 31 rue des Tailles à Nevers

M. le Maire – Je passe la parole à Amandine Boujlilat pour la délibération n°073. Nous pouvons passer les délibérations n°073 et 074. Nous les voterons séparément si vous le voulez, mais en tout cas pour les explications, nous pouvons les voir ensemble. Il s'agit de l'acquisition d'un local 31 rue des Tailles et d'un parking au 29.

Mme Boujlilat – Tout à fait. Nous vous proposons ce soir d'acquérir un local, un bien qui est situé au 31 rue des Tailles à Nevers, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Banlay. Nous y envisageons la construction de la mairie de proximité ainsi que des cellules commerciales, et le centre social aussi, d'ailleurs, vraiment au cœur du quartier. C'est un projet qui a pour ambition principale d'affirmer la centralité du quartier, ou, en tout cas, en la redéfinissant, parce qu'aujourd'hui ce n'est pas très clair, et en y proposant une mixité fonctionnelle. Il vise également à améliorer le cadre de vie des habitants tout en maintenant et en développant le potentiel économique du quartier.

Ce bien, nous l'avons fait estimer, le 7 avril 2021, par France Domaine, qui nous a annoncé une estimation à 97 000 €. Nous avons proposé d'acquérir ce bien au prix de 80 000 €. Le propriétaire a accepté cette offre.

Il faut savoir que la dimension économique est très importante dans le cadre de ce projet de renouvellement, parce que, s'il n'y a pas d'activité économique au sein du Banlay, on n'a pas un quartier qui vit. C'est tout à fait indispensable, sachant que c'est un quartier plutôt dynamique aujourd'hui ; il y a encore beaucoup à faire, mais c'est un quartier déjà plutôt dynamique.

Nous avons des commerçants, des artisans, des professions de santé aussi qui nous ont déjà fait savoir qu'ils étaient tout à fait volontaires pour venir s'installer en cœur de quartier une fois qu'il aura été rénové. C'est donc plutôt très positif, et nous avons beaucoup d'approches en ce sens. Nous avons vraiment un travail en proximité et en concertation depuis le début sur ce projet, que nous maintenons évidemment très fortement.

Pour rappel, nous avons déjà mené plusieurs ateliers de concertation. J'en profite pour vous indiquer les dates des prochains : le 11 juin, sur le thème de « Banlay fertile » ; ce sera en même temps que la fête de quartier du centre social, mais ce n'est pas un hasard. Et puis, sur septembre pour un travail avec les jeunes, et notamment les étudiants qui fréquentent la cité scolaire et qui sont évidemment des usagers du quartier, et il ne faut pas les oublier ; ils ont aussi plein de choses et plein d'idées à nous suggérer. Évidemment, nous allons les prendre en compte.

Je souhaitais aussi vous dire un mot également sur les Restos du Cœur, puisque c'est l'association qui occupe à l'heure actuelle le local ; que nous accompagnons depuis de longs mois maintenant sur une solution de relogement. Nous avons des liens étroits avec le président notamment, pour que Les Restos du Cœur puissent déménager dans des conditions sereines. Je rappelle que nous les avons accompagnés côté Agglomération aussi pour mener ce déménagement. Ce sont vraiment tous ces paramètres-là qui sont pris en compte. Cela se ferait dans un quartier Politique de la Ville, parce que c'est vraiment leur souhait, et aussi par rapport à leur activité et à leurs bénéficiaires. C'est un travail qui est mené aussi par Christine Kronenberg. Si elle veut en dire deux mots, je lui passe la parole.

Mme Kronenberg –

Oui, bien sûr. Bonsoir à tous.

J'accompagne les Restos du Cœur pour trouver un local qui leur convienne, et qui convienne aux personnes qui font appel à eux.

Je les ai rencontrés à plusieurs reprises. Cet accompagnement a commencé par une définition de leurs besoins et de leurs souhaits, en termes de surface des locaux, aménagement des locaux, pour le stockage de la nourriture, pour l'accessibilité également.

Je les ai accompagnés également pour la recherche des locaux ; tout cela avec les services, le Laboratoire.

Nous avons visité plusieurs locaux, et l'accompagnement se fait également sur l'étude des locaux, avec des plans, de l'aide sur les travaux à réaliser. Nous allons sur les lieux, nous faisons des plans ; enfin, le service fait des plans, et je les remercie. C'est un échange constant entre une recherche, des propositions, des allers-retours.

Comme l'a dit également Mme Boujlilat, il y a un accompagnement sur les possibles aides financières pour qu'ils puissent se ré-installer.

Aujourd'hui, nous avons une piste qui est assez sérieuse, et nous poursuivons l'aménagement probable de leurs futurs locaux. Le souhait que nous avons est de les accompagner sereinement, sachant qu'ils souhaitent rester sur Nevers.

Mme Boujlilat – Merci. Cela nous paraissait tout à fait indispensable de mener ces recherches à leurs côtés.

Dans la continuité de cette délibération, nous proposons d'acquérir le parking situé au 29 rue des Tailles. C'est un parking que vous connaissez certainement, qui jouxte l'ancien Lidl. Ce bien a été estimé par France Domaine à 38 000 €. Nous proposons de l'acquérir à 15 000 € ; et c'est une proposition qui a été acceptée.

M. le Maire – Merci. C'était aussi pour faire un point d'étape sur l'avancée du Programme de Rénovation Urbaine du Banlay, qui est un vaste projet, à la fois en termes financiers, et en termes de durée, et puis en termes d'enjeux.

Celui-ci en est un au niveau de l'occupation économique. Nous voulions donc revenir dessus et le mettre en avant.

Y a-t-il des questions ?

Nous votons pour l'achat de ces deux terrains.

Tout d'abord pour le local, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-074 Acquisition d'un parking situé 29 rue des Tailles à Nevers

(Présentation à l'occasion du point précédent)

M. le Maire – Sur le parking situé au 29 rue des Tailles, attendant au local évoqué précédemment, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-075 Installation d'un réseau très haut débit en fibre optique dans les bâtiments du parc immobilier de la Ville de Nevers – Convention avec Orange France

Adopté à l'unanimité.

2022-076 Modification de tarifs dans la grille tarifaire salle des fêtes

M. le Maire – Amandine Boujlilat conserve la parole pour évoquer les tarifs de la salle des Fêtes.

Mme Boujlilat –

Merci.

Vous le savez, depuis 2021, nous avons souhaité mettre à la location la salle des fêtes qui est située au 30 rue Pablo Neruda à Nevers. Ces deux dernières années ont été difficiles, en raison notamment de la Covid. Évidemment, cette salle des fêtes n'a donc pas pu être louée autant que nous l'aurions voulu. Elle l'a été un peu ; à peine une dizaine de locations sur 2021, et un peu plus en 2022, pour l'instant. Mais, en tout cas, elle n'a pas trouvé l'élan que nous espérions.

Dans un contexte de crise de pouvoir d'achat de nos concitoyens, nous proposons de faire une baisse des tarifs.

Pour rappel, nous avons un bâtiment qui fait une superficie totale de 326 m², et qui est composé d'une grande salle, d'un office et d'un parking.

C'est un équipement de conception récente, puisque nous l'avons inauguré il n'y a pas très longtemps, et qui peut accueillir 150 personnes assises, ou 300 personnes debout.

Jusqu'à maintenant, les tarifs étaient de 700 € pour un week-end pour les Neversois, et de 900 € pour les extérieurs.

Nous souhaitons proposer les tarifs suivants : 500 € pour les Neversois, et 700 € pour les extérieurs.

Évidemment, nous ne les avons pas choisis par hasard, ces tarifs. Nous avons un peu regardé ce qui se faisait par ailleurs, autant dans les villes de même strate que dans les communes environnantes.

Nous avons un équipement plutôt très récent et en très bon état, et qui offre des prestations intéressantes ; évidemment les tarifs vont dans ce sens.

Mais, à l'heure où l'on pourrait aussi se poser la question de savoir si nous n'augmentons pas nos tarifs, nous décidons, en tout cas dans ce cas précis, de les baisser. C'est une volonté de notre part d'alléger aussi les finances de nos concitoyens qui pourraient avoir recours à la location de la salle des fêtes.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Françoise Hervet.

Mme Hervet –

Je tiens, en tant que représentante à l'Agglomération de l'action en faveur des étudiants et de l'enseignement supérieur, à remercier la Ville de Nevers de nous avoir accordé cette salle des fêtes pour héberger un « restaurant » universitaire, qui permet à nos étudiants, dans un contexte difficile, de manger, puisque nous avons servi près de 7 000 repas dans cette salle des fêtes, la salle étant gratuitement mise à disposition pour cela. La mairie nous a fait ce cadeau, et je la remercie pour les étudiants de l'agglomération de Nevers.

M. le Maire –

Merci.

Pas d'autres interventions ?

Nous votons l'abaissement de ces prix.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Unanimité pour aider au pouvoir d'achat de nos concitoyens. Et je rappelle que nous sommes quand même très généreux, parce que, comme l'a rappelé Françoise Hervet, nous nous substituons à la Région pour les lycées, et à l'Université pour l'enseignement supérieur, pour héberger des étudiants et lycéens qui devraient avoir la restauration dans d'autres contextes ; mais je ne manque pas de le rappeler.

Je prône un agrandissement de la restauration au lycée Alain-Colas, qui est trop juste, ou alors modifier l'occupation et partager avec d'autres lycées, notamment avec l'enseignement en seconde plus générale, et libérer de l'espace et de la place ; c'est une proposition de la Région, et nous l'avons votée à la Région.

Et puis, sur la restauration universitaire, je pense qu'il faut s'y pencher sérieusement. Tout le côté ouest de la ville connaît le deuxième site universitaire ; même s'il y a quelques offres de restauration qui se sont ajoutées, et qu'il y en a d'autres à venir, et il faudrait que l'on arrive à un restaurant universitaire sur cette zone, ce que je ne manque pas de demander d'envisager.

Je pense que l'on pourrait mieux faire aussi sur une mutualisation de la restauration, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, en nous servant aussi du SYMO et des cuisines centrales qui peuvent exister.

2022-077 Opération une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Financement – Fonds de dotation mécénat Mutualia

Adopté à l'unanimité.

2022-078 Politique de partenariats : Mécénat et parrainage 2022-2023

M. le Maire –

Nous allons enchaîner avec la délibération n° 078 sur la politique de partenariat, de mécénat et de parrainage pour 2022-2023. Nous allons distribuer une plaquette, le temps que Michel Suet nous rejoigne.

L'idée est d'avoir, comme d'autres Villes qui l'ont fait également, un document, qui est distribué aussi aux autres maires de l'Agglomération qui le souhaitaient, en vue d'être

des ambassadeurs et d'aller chercher davantage de mécénat, de fonds-tiers. Nous avons déjà testé cela sur certains événements, et équipements, comme la rénovation du théâtre, comme le rachat du fonds Montagnon, sur la Fête de la Loire, où nous avons eu trois partenaires privés, que je remercie : le groupe IDEC, le Crédit Agricole et Laser Fusion. C'est aller chercher à la fois du mécénat en local, comme il y en a pour D'Jazz, pour Alarue, et d'autres événements, mais aussi sur un aspect plus national, et évidemment dans le domaine du sport aussi ; c'est d'équilibrer.

Nous avons, pour cela, ce document, qui vous est remis.

Si vous souhaitez en posséder un peu pour essayer de nous aider, c'est ouvert à tous, et chacun a son rôle à jouer, dans son relationnel.

C'est une plaquette qui va évoluer, parce qu'il manque notamment le SIIVIM et le rallye de Monte-Carlo, mais il y a peut-être d'autres événements, d'ailleurs qui pourront tourner en fonction des événements de l'Agglomération. Je le dis, et il faut savoir le rappeler, quand parfois il y a des *a priori* : c'est une plaquette qui a été travaillée par la Ville de Nevers, pour Nevers et aussi pour Nevers Agglomération aux frais de la Ville de Nevers ; la solidarité, on l'exerce souvent aussi dans cette direction-là. Cela peut nous permettre d'avoir des événements parfois cofinancés par les deux collectivités que sont la Ville et l'Agglomération, mais parfois que par l'une ou que par l'autre, même si l'on va de plus en plus vers la chasse aux doublons, ou, en tout cas, aux doubles financements.

Michel Suet. J'avais juste parlé de la plaquette, et je vous laisse présenter la délibération, et expliquer les subtilités entre parrainage, mécénat...

M. Suet –

Nous en avons parlé tout à l'heure.

Face à un contexte budgétaire de plus en plus contraint, il est nécessaire de diversifier les ressources, et de développer la recherche de financements dits « privés », en complémentarité des financements publics – qui seront toujours là, j'espère –.

Deux formes de financements sont possibles : le mécénat et le parrainage (ou « sponsoring »).

Afin de structurer une démarche cohérente, la Ville de Nevers a missionné un agent sur ces objectifs.

Un support de communication à destination des partenaires, intitulé « Devenez mécène et bien plus encore... » a été réalisé afin de présenter une sélection d'actions et projets de la Ville et de l'Agglomération sur lesquels nous engageons des recherches de financements privés.

Cette liste n'est pas exhaustive et nous poursuivons la recherche de partenaires qui souhaiteraient soutenir nos projets et actions, qu'ils soient mentionnés dans le livret, ou non.

Dans les actions « maîtrise d'ouvrage Ville » présentées dans le livret « Devenez mécène », sont indiqués les événements suivants :

- Fête de la Loire

- Festival d'été
- Feu d'artifice du 14 juillet
- Nevers Plage
- Nevers en fête
- Marché de Noël
- Ateliers Environnement
- Nuit électro 2023, co-organisée avec l'association « la gueulante »
- Course de caisses à savon
- Comice agricole de Nevers Magny-Cours
- Skate-park : lancement des travaux et inauguration
- Théâtre municipal de Nevers
- Travaux Église Saint-Pierre.

Cela, ce sont des projets qui sont dans le livret. Il y a des projets qui sont en dehors du livret. Aujourd'hui, c'est :

- Une équipe citoyenne au service des personnes isolées
- Passeport jeunes
- Train du Printemps
- Travaux d'accessibilité
- ...etc.

Pour formaliser tout cela, nous vous proposons deux modèles de convention type pour sceller les partenariats : une convention relative au mécénat et une convention relative au parrainage.

Il vous est proposé dans ce cadre :

- de valider les conventions type mécénat et parrainage ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les partenaires ;
- de l'autoriser à poursuivre les démarches de recherches de partenariats ; -
- de l'autoriser à signer tout acte à intervenir dans le cadre des opérations de mécénat ou de parrainage.

Il y a eu un avis favorable de la Commission 1 du 30 mai.

Je ne sais pas s'il y avait des questions, mais, au travers de ces actions de mécénat, ce n'est pas une publicité déguisée ; il s'agit d'un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne, pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. En s'engageant dans cette démarche, le mécène ne recherche pas de contrepartie, sauf éventuellement la citation de son nom, ce qui est quand même la moindre des choses. Il existe alors une disproportion marquée entre le soutien et la valorisation de la prestation rendue par l'organisme bénéficiaire. La loi du 1^{er} août 2003 a permis de donner un nouvel élan au mécénat d'entreprise en revalorisant les incitations fiscales.

Le parrainage est un peu différent. *Sponsoring*, en anglais. Le parrainage se distingue du mécénat par la présence de contreparties, où le parrain s'engage avec le bénéficiaire en vue d'en retirer un bénéfice direct. Exemple : communication, visibilité des partenaires à l'occasion de l'action ou du projet.

Voilà les différences entre mécénat et *sponsoring*.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez dit, Monsieur Suet, la situation financière de nombreuses collectivités serait compliquée. L'appel au mécénat et/ou au partenariat est de plus en plus tentant.

Parallèlement, même si je n'ai pas de doutes sur la volonté sincère de certaines entreprises ou associations de s'investir dans la vie publique, il faut quand même faire rentrer quelques éléments en ligne de compte.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre analyse, qui nous dit que les mécènes ne cherchent pas de contrepartie ; il y a forcément une contrepartie.

La loi PACTE de 2019 rend obligatoire pour les entreprises la prise en compte d'enjeux environnementaux et sociaux. Les entreprises ont une réduction d'impôt de 60 %, si je ne me trompe pas, sur les sommes versées. Et puis, ces actions peuvent permettre à certaines entreprises de redorer, et actuellement très souvent de reverdir leur blason.

Nous avons eu, voilà quelque temps, pour le Petit Théâtre, le mécénat de Total, qui pouvait nous poser question.

Tout cela pour dire que ces actions ne sont pas toujours pure philanthropie, et il nous faut être prudents en la matière.

En Commission, M. Couturier nous avait indiqué que toutes les propositions de mécénat n'étaient pas systématiquement retenues, pour des questions éthiques, ou des questions de cohérence.

Ne pourrait-on pas envisager d'accompagner cette délibération d'une charte éthique, qui définirait clairement les critères selon lesquels les entreprises pourront, ou non, devenir mécènes ou partenaires de la Ville ?

M. le Maire – Michel Suet va réagir.

M. Suet – Il y a un engagement, quand même, de notre part de ne pas accepter le soutien des personnes physiques ou morales dont les valeurs et l'éthique ne seraient pas en cohérence avec les nôtres, ou avec celles des autres partenaires, ou qui présenteraient un risque pour notre image, ou pour la réalisation de nos missions.

Il faut que l'on veille à anticiper et éliminer toute forme possible de conflits d'intérêts, bien sûr.

Nous gèrerons les projets bénéficiant de financements privés en toute indépendance et autonomie, bien entendu.

Relativement aux marchés publics, nous n'accepterons pas de parrainage d'entreprises dont l'activité serait susceptible de laisser planer un doute quant à l'impartialité du choix des fournisseurs. Ainsi, la collectivité s'interdit de conclure avec une entreprise une convention de parrainage qui serait de nature à fausser une procédure de mise en concurrence en cours ; c'est vrai que nous risquerions d'être condamnés, dans ce cas.

C'est assez surprenant, mais ce sont les entreprises qui nous appellent. C'est étonnant, mais c'est un fait. Il y avait une demande, il y avait une attente, puisqu'en fait, c'est elles-mêmes qui viennent nous voir. C'est quand même assez incroyable. Moi-même, je ne croyais pas à un succès aussi fort.

M. le Maire –

Je l'ai dit tout à l'heure, avec Air Canada ; nous suscitons un engouement, de par notre présence dans le monde !

Mais plus sérieusement, c'est quand même un aspect intéressant pour un certain nombre d'événements.

Sur la Fête de la Loire, nous avons eu un financement important de trois acteurs privés ; cela nous permet d'offrir plus de possibilités à des exposants, et plus de réjouissances pour ceux qui nous visitent. L'idée, c'est de le faire sur les événements, mais éventuellement aussi sur des bâtiments à rénover, avec des dispositifs de mécénat. Après, l'idée n'est pas d'accepter n'importe quoi et n'importe qui ; je pense que l'on n'en est pas là.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Et puis n'hésitez pas ; je m'adresse à tous les élus de ce Conseil. Si vous voulez un petit stock de plaquettes à distribuer, car je me rends compte, et je le fais évidemment de mon côté, que les entreprises sont intéressées, et notamment les grosses entreprises nationales, qui, comme vous le disiez, Madame Muzerelle, se verdissent de plus en plus. Or, quand on a un support, et comme nous ne sommes pas seuls à aller chercher cela, le fait d'avoir le support donne un peu de sérieux et de crédibilité, et surtout cela leur permet de choisir ce qui est un peu dans leur ligne aussi de financement. Il y a donc ces brochures à votre disposition, si vous en souhaitez quelques-unes pour être distribuées dans vos réseaux.

2022-079 Campagne électorale législatives 2022 – Mise à disposition de salles aux listes de candidats

Adopté à l'unanimité.

2022-080 Convention tripartite de partenariat avec le circuit de Nevers Magny-Cours et Nevers Agglomération

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

2022-081 Mise à disposition du domaine public communal destiné à l'exploitation du petit train routier touristique

Adopté à l'unanimité.

2022-082 Opération de Revitalisation du Territoire Intercommunale – Avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2022-083 Mandat spécial de déplacement du 24 au 27 juin 2022 - Hammamet

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2022-084 Affiliation 2021/2022 à la ligue de l'enseignement – Fédération des œuvres laïques de la Nièvre – Dispositif « Lire et faire lire »

Adopté à l'unanimité.

2022-085 Convention de partenariat avec l'association le Fil d'Ariane / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

Adopté à l'unanimité.

2022-086 Convention Territoriale Globale 2020-2024 : validation du rapport de diagnostic et du plan d'action CTG

M. le Maire – Si je ne me trompe pas, nous passons à la délibération n° 086, qui concerne la Convention Territoriale Globale. Je passe la parole à Iris Gallois.

Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire.

La Caisse d'Allocations Familiales a des champs d'intervention multiples qu'elle décline dans une approche territoriale globale. La Convention Territoriale Globale (CTG) est le nouveau cadre de toutes les interventions de la CAF sur un territoire. C'est une convention de partenariat co-construite sur notre territoire entre la CAF et la Ville, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, et à apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles.

Ce partenariat s'est tout d'abord concrétisé en décembre 2020 par un accord de principe sur la signature d'une Convention Territoriale Globale, approuvée par délibération le 17 novembre 2020 en Conseil municipal. Cette contractualisation a permis l'élaboration d'un diagnostic partagé, mené par le cabinet KPMG et validé par un Comité de Pilotage dédié. Sur la base de ladite étude, il a été possible d'identifier les caractéristiques et les besoins du territoire, et d'en déduire des axes prioritaires pour les champs d'intervention à privilégier ainsi qu'un plan d'actions s'appuyant sur une stratégie de tous les acteurs.

Je vous propose de regarder le PowerPoint qui a été préparé, pour vous montrer les différentes actions qui sont déjà mises en œuvre sur notre territoire, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

(Projection d'un document PowerPoint)

Tout d'abord, un petit rappel sur le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Elle prend le relais du Contrat Enfance Jeunesse, l'ancien Contrat Enfance Jeunesse.

C'est une convention d'objectifs et de financement qui est signée entre la CAF et la Ville. La Convention Territoriale Globale finance le fonctionnement d'actions portées antérieurement par le Contrat Enfance Jeunesse, à savoir les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) péri-scolaires et extra-scolaires, la coordination jeunesse, la coordination enfance, le relais petite enfance, les établissements d'accueil de la petite enfance, les ALSH périscolaires et extra-scolaires associatifs et les accueils jeunes.

La CTG permet également, sur la base d'un diagnostic, l'élaboration d'un plan d'action, et le développement d'actions nouvelles en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

L'axe n°1 est de développer des services aux familles adaptés aux besoins et aux attentes.

L'objectif est de renforcer l'offre d'accueil des jeunes enfants et d'accompagner les parents.

Nous nous sommes concentrés sur la valorisation de l'offre d'accueil individuelle et sur le fait de favoriser le développement des Maisons d'Assistantes Maternelles notamment. Il y aura donc la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles qui est accompagnée actuellement par la Ville, et qui devrait s'implanter à la rentrée dans les anciens locaux de Frimousse, et qui accueillera à terme 16 enfants, avec une orientation sur des horaires atypiques.

Ensuite, sur le volet « Accroître les capacités d'accueil en collectif pour les jeunes enfants », il y aura l'ouverture de l'espace Magda Gerber, dont le nom a été choisi par

les Neversois, et qui est la Maison de la Petite Enfance. Cette structure regroupera plusieurs services d'accueil pour les jeunes enfants et leurs familles, avec la création de 9 places supplémentaires. Il y aura aussi le réaménagement des crèches Pirouette au Banlay, Gribouille à la Grande Pâturage, et de l'espace passerelle Nougatine aux Bords de Loire, avec la création de 6 places supplémentaires. Il faut également citer le dispositif « Crèches à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) avec la création de 12 places. Soit 27 places d'accueil créées dans les crèches municipales entre 2020 et 2023.

Ensuite, sur l'axe « Faciliter le déploiement du dispositif AVIP », nous avons passé une convention de partenariat expérimental, signée pour la période 2022 et 2023 entre la CAF, Pôle Emploi et la Ville de Nevers, pour réserver des places aux familles en recherche active d'emploi et faciliter ainsi l'insertion professionnelle.

Il s'agit aussi de construire un parcours d'accompagnement des futurs parents et des parents de jeunes enfants, en déclinant la stratégie des « 1 000 premiers jours ». Nous avons choisi de nombreuses actions qui seront réalisées dans les crèches autour de la parentalité, comme la création d'un livret d'accueil à Pirouette, d'un album photos pour expliquer le fonctionnement de la crèche aux parents allophones à Gribouille ; la création d'un journal des parents aux Luciolles, d'un site « toutemonannée.com » pour Souricette et Gribouille, et des ateliers parents-enfants dans tous les établissements (cuisine, lecture, arts plastiques, musique, relaxation, massage). Enfin, un « café des parents » à Souricette, « le moment des parents » à Pirouette, et puis des projets autour du musée, avec des visites avec des familles, des ateliers autour d'une œuvre pour Calinours, Clapotis et Pirouette. Des projets et « des livres à soi », avec Nougatine, Frimousse, Nougatine et Pirouette, en lien avec le centre social Vertpré et la médiathèque. Ce sont des projets de 2021 qui sont reconduits sur 2022.

Sur l'axe « Accompagner la professionnalisation des acteurs périscolaires et extrascolaires », dans un contexte historique accru, ces dernières années, de difficultés à professionnaliser l'animation, le label « Cité Educative » offre notamment la perspective de développer une meilleure coordination des acteurs scolaires et périscolaires, la formation interdisciplinaire des animateurs socioculturels, et la complémentarité des partenaires co-éducateurs sur les différents temps de l'enfant, par le développement d'une culture commune.

Sur le volet « Améliorer l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les accueils de loisirs de la ville », il y a notamment le développement de la formation des personnels sur les handicaps, la création de partenariats avec les établissements socioéducatifs spécialisés, le développement du partenariat avec l'Education nationale pour mutualiser les compétences des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Voilà pour l'axe 1.

Sur l'axe 2, qui est d'« accompagner les familles dans l'accès à l'offre, aux services et aux droits », l'objectif est d'accompagner les parents rencontrant des difficultés quotidiennes. Il y a différents volets également.

Un premier volet consiste à « soutenir les actions itinérantes du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ». Des projets de LAEP sont en réflexion sur les crèches de quartier, en lien avec le centre social Vertpré à l'heure actuelle.

Sur le volet « Créer une plateforme de répit pour les parents de jeunes enfants en situation de handicap », il y a un projet à l'étude sur le futur site Magda Gerber, à savoir la Maison de la Petite Enfance, porté par la crèche « Les Luciolles », qui est la crèche familiale.

Enfin, sur le volet « Lutter contre la barrière de la langue et de l'illettrisme dans l'accès aux droits, et accompagner les publics à la réalisation de démarches dématérialisées », il y a le déploiement des conseillers numériques sur le territoire.

L'axe 3 est de « Coordonner les acteurs et de construire une logique de parcours ».

L'objectif est de prendre en compte les modalités des familles dans la construction de la politique Petite Enfance.

L'idée est d'initier une réflexion sur les possibilités de collaboration sur la petite enfance à l'échelle du bassin de vie, étant donné que 30 % des places d'accueil dans les crèches municipales de la ville de Nevers sont occupées par des enfants résidant hors Nevers.

Le volet suivant s'intitule « Renforcer la coordination entre les structures d'accueil petite enfance et les accueils collectifs de mineurs ». La présence de l'accueil de loisirs maternel Baratte/Courlis au sein du futur espace Magda Gerber va permettre d'initier les premières passerelles entre la petite enfance et le péri-scolaire. L'objectif est de fédérer les acteurs autour de projets communs.

Pour ce qui concerne le volet intitulé « Optimiser la coordination des acteurs enfance et jeunesse », la mise en œuvre de la Cité Educative a pour objectif de fédérer les différents acteurs autour de l'enfant et de sa famille.

Et enfin, sur le dernier volet, « Renforcer la communication et la coordination des acteurs autour de l'accompagnement à la parentalité », pour les réseaux d'éducation prioritaire sur les quartiers, il s'agit d'initier un véritable partenariat entre tous les intervenants, et, dans ce cadre, un projet de formation nommé « Cardi » a pour objectif de partager une culture commune autour de la connaissance de l'enfant et des troubles du comportement qui se généralisent.

Voilà pour les actions qui sont déjà mises en œuvre, ou qui sont en cours d'être réalisées.

Vous aviez, dans la délibération, l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Je ne peux pas tous vous les énumérer, mais je pense que vous les avez vus. C'est donc l'objet de cette délibération.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, c'est une délibération assez technique, mais d'une grande importance pour la Ville, puisqu'il s'agit rien de moins que d'adopter pour quatre ans le nouveau cadre de toutes les interventions de la CAF sur le territoire de Nevers. C'est donc une convention qui va régir tout un tas de choses dans la vie quotidienne des Neversois d'ici 2024.

C'est un document très travaillé – son élaboration a commencé il y a plus d'un an, si j'ai bien compris –, très complet, fruit d'un travail entre tous les acteurs locaux (il suffit de voir le comité de pilotage ; il y a tout le monde), et qui permet, à partir d'un état des lieux du territoire, d'identifier les besoins, de dégager les axes prioritaires d'intervention, de faire un plan d'action, etc.

Bravo, déjà, à ceux qui l'ont fait.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail. Mais j'attire l'attention sur la mine d'informations que représente notamment toute la première partie d'état des lieux, comme on dit. Vous avez présenté le plan d'action, c'est l'essentiel, c'est l'objectif, mais, dans l'état des lieux, il y a une photographie du territoire qui montre, en tout cas, l'ensemble des défis qui sont devant nous en matière sociale, et qu'il faut bien avoir en tête.

On y retrouve d'ailleurs la confirmation d'un certain nombre de craintes que nous avons exprimées, par exemple, quand vous avez décidé de doubler en 2019 le tarif des accueils de loisirs. Or, l'état des lieux constate actuellement (c'est page 557 ; et ce n'est pas nous qui le rédigeons, c'est vous-même, puisque vous faites partie du comité de pilotage) que cela se traduit par des difficultés financières pour les familles, dont certaines ne peuvent plus permettre la participation de leurs enfants aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). Je ne reviens pas dessus. Mais nous avons raison, à l'époque – comme souvent, d'ailleurs –. Mais il va falloir remédier à cela ; que des enfants ne puissent plus participer aux accueils de loisirs, soit parce que ce sont des familles trop nombreuses, soit parce que c'est trop cher, etc., ce n'est pas normal ; surtout quand il s'agit de 50 centimes. On était, en effet, passé de 50 centimes à 1 euro. On pourrait revenir là-dessus, ce serait une première action.

On a aussi des statistiques intéressantes qui montrent l'étendue des besoins sociaux à satisfaire à Nevers. Par exemple :

. Les familles monoparentales : On a à Nevers 50 % de familles monoparentales de plus par rapport à la moyenne du département ; c'est assez significatif.

. Le revenu médian : On a à Nevers un revenu médian inférieur de 15 % à la moyenne nationale.

. Le taux de pauvreté : 23 % à Nevers, contre 15 % à l'échelle nationale.

Etc., Etc.

Ce sont les chiffres qui donnent un état des lieux du territoire, et qu'il faut que l'on ait en tête tous les jours.

Cela montre le besoin de mesures sociales, et le besoin de service public pour venir en soutien à une population neversoise qui est fragilisée par le contexte économique dont nous avons parlé tout à l'heure, et confrontée aux difficultés de vie.

Et encore, et c'est aussi cela qui me frappe dans le document, la plupart de ces données sont déjà très datées, puisque, pour certaines, elles datent de 2017, tout simplement parce que l'on n'a pas de statistiques plus récentes ; ce n'est pas de votre faute, c'est que les statistiques mettent du temps à être collectées. On a donc un plan d'action 2020-2024, que l'on vote en 2022, et qui est fondé sur des données de 2017. Et 2017, c'était avant la crise sanitaire, et, si j'ose dire, c'était un premier mandat de M. Macron qui n'a pas dû arranger les choses. La réalité actuelle est donc, sans doute, beaucoup plus tendue encore. Il faudra donc vraiment réellement saisir toutes les occasions d'actualiser cela, parce que la pandémie et les choix politiques qui sont faits depuis cinq ans ont sans doute précipité et accéléré tout un tas de choses. En tout cas, on comprend que cela ait mis un an. Une dernière question purement factuelle : c'est le plan 2020-2024, mais on le vote en 2022...

Mme Gallois – Il y a une convention-cadre qui a déjà été votée, en fait ; on est déjà dans le cadre de la CTG, et ce travail a été mené pendant un an, et nous avons voté une convention qui nous couvrirait, et nous étions obligés de l'avoir en préalable.

M. le Maire – Je voulais préciser qu'Hervé Barsse va devoir nous quitter, et va donner pouvoir à Guillaume LARGERON.

Sur les accueils de loisirs, rappelez-vous que nous n'avons pas touché aux tranches basses, et que les familles les plus en difficulté n'ont pas été impactées pour l'accueil. Pour le reste, il y a des gens en difficulté, et il y en a qui ne le sont pas. Quand on voit les presque 1 000 kilomètres de bouchons au dernier week-end de l'Ascension cumulés en France, on se dit qu'il y a aussi des gens qui ont un peu de pouvoir d'achat...

M. Diot – Vous comptabilisez ceux du Pont de Loire, Monsieur le Maire ?

Regardez la page 557. Pour des familles qui auraient un quotient familial se situant entre 300 et 450, c'est-à-dire les plus bas revenus, elles ont vu les frais doubler, passant de 50 centimes à un euro. Donc, les plus bas ont doublé ; c'est d'ailleurs cela que nous avons dénoncé.

Mme Gallois – La prochaine délibération parle de l'abaissement, justement, des tarifs sur les accueils collectifs de mineurs.

M. le Maire – Et je précise aussi, comme Amandine Boujlilat l'a rappelé, que nous ne touchons pas la restauration scolaire, en tout cas pour cette année, ce qui n'est pas le cas de la plupart des Villes en France. Nous faisons aussi cet effort-là. Il faut aussi parler de tout. Et des autres tarifs, aussi, d'ailleurs. Ce n'est pas pour cela que l'on n'a pas des augmentations nous concernant, et, y compris sur nos gros projets, comme toutes les collectivités. Rien que pour les coûts des matériaux et au niveau des entreprises qui demandent des avenants, on est à 30 ou 40 % par projet en coûts supplémentaires globalement, ce qui est quand même très inquiétant, sur l'ampleur des projets que nous devons mener et sur la possibilité de les financer.

Sur ce rapport, et ce plan d'action CTG, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.
Je rappelle que Christine Kronenberg ne participe pas au vote.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne participant pas part au vote.

2022-087 Attribution de subvention – Street Art Intergénérationnel au stade Faidherbe – Centre social du Banlay

M. le Maire – Daniel Devoise va s'exprimer sur la délibération n°087 pour nous parler du *Street Art* Intergénérationnel au stade Faidherbe, avec le centre social du Banlay, pour une attribution de subvention.

M. Devoise – Au travers de sa politique intergénérationnelle, la Ville de Nevers souhaite promouvoir l'art urbain tout en associant les Neversois. L'idée de ce projet, c'est d'utiliser les murs qui sont vieillissants autour du stade Faidherbe, sur environ 800 mètres, en associant, bien sûr, le centre social du Banlay, qui sera le porteur du projet, ainsi que les riverains, dans toutes les phases du projet, à savoir de la conception jusqu'à la réalisation.

Les ambitions de l'équipe municipale, à travers ce projet, sont définies en 4 axes :

- Valoriser un mobilier urbain vieillissant en lui donnant une seconde vie.
- Développer ce projet artistique de manière participative et en co-construction avec un artiste professionnel et les habitants.
- Développer et promouvoir les liens intergénérationnels par l'intermédiaire du *Street-art*.
- Transmettre les valeurs du vivre ensemble et de la solidarité par l'intermédiaire de la culture urbaine.

Le centre social du Banlay est désigné comme opérateur du projet, et il s'engage à réaliser ce projet à l'été 2022.

Le projet se détermine en 4 phases :

- Préparation de la surface (désherbage, mise en place d'une première couche de peinture, ...).
- Transmission du savoir-faire et des méthodes du graff par un professionnel dans un collectif d'habitants constitué pour l'occasion.
- Conception en amont avec ce collectif des différents dessins à réaliser.
- Réalisation collective de la fresque.

Outre le soutien d'ingénierie et de logistique apporté par la Ville de Nevers, une subvention de 18 000 € sous forme d'enveloppe globale sera remise au centre social du Banlay en contrepartie de la réalisation de cette action.

Cette somme permettra de financer un intervenant technique, le matériel nécessaire à la réalisation de la fresque, et une contrepartie apportée au groupe d'habitants volontaires afin de réaliser leur projet.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, opération 1218 - 6574 du budget 2022. Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission n°2 du 30 mai 2022.

M. le Maire – Walid Ghessab, avec lequel j'échange régulièrement sur ce sujet, est à la recherche de motifs. C'est vrai que le stade Faidherbe a quand même un mur d'enceinte qui est un peu « tristounet » des deux côtés, que l'on soit dedans ou à l'extérieur. Nous avons pensé que cela pourrait être un beau terrain de jeu pour des fresques, et cela pourrait être aussi le cas au Banlay, où il faudra que l'on trouve un mur pour que l'on puisse encadrer un groupe et que l'on y fasse des réalisations intéressantes de *Street Art*. On s'était dit qu'autour du stade Faidherbe, cela pourrait être également des figures de sportifs d'origine nivernaise, ou neversoise. Nous avons pensé par exemple au gardien de but Bruno Martini, ou à d'autres. Si vous avez des suggestions, nous sommes preneurs... Je pense qu'il est bien de mettre en valeur nos sportifs locaux. Cela peut être d'autres sports que le football, bien évidemment.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci pour votre unanimité.

2022-088 Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Été 2022 – Centre social du Banlay

M. le Maire – Amandine Boujlilat reprend la parole pour le dispositif anciennement « les jeunes veillent sur leurs aînés ».

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons remettre en place un dispositif que vous connaissez bien, « une équipe citoyenne au service des personnes isolées », durant cet été ; l'été 2022, mais surtout, l'idée, c'est vraiment d'étendre le dispositif de manière durable sur toute l'année.

Nous avons un total de 30 jeunes engagés chaque année pour vraiment travailler sur le lien intergénérationnel. Il s'agit pour cet été de deux sessions. C'est ce que nous vous proposons ce soir. Il y aurait ainsi une session en juillet, et une session en août, pour un total de 20 jours par session.

C'est un projet qui vise à constituer un groupe de 20 jeunes volontaires, qui s'engageraient au service des aînés, et surtout en direction d'une population vieillissante et parfois isolée.

C'est un projet qui est piloté par la Ville de Nevers, avec le concours du CCAS, et avec la contribution de Martine Mazoyer et de Philippe Cordier, et des élus de quartier, pour que l'on s'assure que ce soit bien mené.

En contrepartie, les jeunes qui sont impliqués dans ce projet obtiennent un financement pour le permis de conduire à hauteur de 1 000 €, pour les accompagner dans leur prise d'autonomie.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € par jeune au centre social du Banlay, opérateur sur ce projet, dans la limite de 20 participants ; soit 20 000 €.

Je profite de la délibération pour vous faire un court retour sur le bilan 2021.

En 2021, ce sont 28 jeunes qui avaient bénéficié de ce dispositif sur les périodes de vacances : février, avril, juillet et août.

C'était un peu plus de 1 600 visites auprès des personnes âgées, et un peu plus de 1 100 appels auprès de ces mêmes publics.

Concernant le bilan du printemps 2022, pour ce qui concerne les vacances d'avril, il y avait 10 jeunes volontaires. C'était le centre social de La Baratte qui était opérateur pour la Ville. Il y a eu un peu plus de 950 personnes qui ont été contactées, et différents besoins sont remontés, principalement orientés sur des problèmes de logement, de santé, et d'alimentation. Ce sont évidemment des personnes que nous avons ré-orientées auprès des structures compétentes ; soit le CCAS, soit les bailleurs. Nous avons eu, par ailleurs, 44 personnes qui ont été inscrites dans le cadre du plan Canicule du CCAS. Il y a toujours ce lien avec le CCAS qui est très présent.

Le calendrier pour cet été est le suivant :

Le 20 juin, nous allons clôturer les candidatures.

Le 21 juin, nous allons présélectionner les candidatures.

Le 22 juin, nous mènerons des entretiens pour pouvoir sélectionner ces jeunes sur candidatures.

Tout début juillet, ils auront une demi-journée de formation qui leur sera dispensée.

Nous lancerons la session de juillet le 11 juillet, et la session d'août le 1^{er} août.

Voilà pour cette action auprès de nos aînés.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous reconduisons donc le dispositif pour cet été.

2022-089 Tarification des accueils collectifs de mineurs – Modification des tranches de quotients familiaux

M. le Maire – Iris Gallois va évoquer la tarification des accueils collectifs de mineurs, avec la modification des tranches de quotients familiaux. Justement nous en parlions tout à l'heure.

Mme Gallois – Dans son bulletin d'information du 6 avril 2022, la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre a rappelé à ses partenaires gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs que l'octroi de la prestation de service est conditionné au respect de certaines conditions cumulatives, dont une tarification accessible à toutes les familles et modulée en fonction des ressources des foyers, comprenant au moins 4 tranches distinctes.

En complément de cette prestation de service, une subvention de fonctionnement complémentaire peut être attribuée pour certains accueils sur les temps extra-scolaires, selon des modalités que la CAF fait évoluer.

Ainsi, pour que les prestataires des accueils de mineurs de Nevers puissent continuer de bénéficier dans les mêmes conditions de cette subvention complémentaire, la CAF rend nécessaire au 1^{er} septembre 2022 l'adaptation de la tarification municipale comme suit :

- La 3^{ème} tranche, initialement comprise entre 451 et 600, sera dorénavant comprise entre 451 et 700.

- La 4^{ème} tranche, initialement comprise entre 600 et 900, sera dorénavant comprise entre 701 et 900.

Ces changements n'impactent donc pas les tarifs par tranche de quotients familiaux, mais les paliers de certains quotients, permettant à davantage de familles de bénéficier des tarifs les plus bas de la grille. Pour exemple, 4 € la journée pour un enfant, au lieu de 6 €, pour les habitants de Nevers Agglomération.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Christine Kronenberg ne prenant pas part au vote.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Christine Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2022-090 Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Educative de Nevers

M. le Maire – Iris Gallois conserve la parole pour la convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Educative de Nevers.

Mme Gallois –

Le projet de Cité Éducative, pour lequel la Ville vient d'être labellisée par l'Etat, concerne les quartiers prioritaires de Politique de la Ville du Banlay : Bords de Loire, Courlis/Barate, Grande Pâture/Montôts. Il a pour objectif de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle, à tous les temps et dans tous les espaces de leur vie.

Cette labellisation pour 3 ans a nécessité la signature récente d'une convention-cadre par Monsieur le Préfet, Madame la DASEN et Monsieur le Maire. Chaque Cité Educative bénéficie, entre autre, d'un fonds de 30 000 €, géré par le collège « chef de file » au profit de l'ensemble des écoles et établissements d'enseignement scolaire de la Cité Educative. Ce fonds est abondé à parts égales par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère chargé de la Ville et du Logement.

La présente convention, adossée à la convention-cadre, a pour objet de définir les modalités d'utilisation de ce fonds de 30 000 € par les partenaires de la troïka que sont la Préfecture, la DSDEN et la Ville de Nevers.

Vous avez un schéma récapitulatif. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui gère le fonds du ministère de la Ville, abonde à 375 000 €, puisqu'il y a 15 000 € dans les 30 000 €, qui sont donnés au collège « chef de file » ; et 15 000 € qui viennent du fonds du ministère de l'Éducation nationale, ce qui constitue les 30 000 € à destination des projets Cité Educative des établissements scolaires, écoles et collèges, et la gestion financière est menée par le collège « chef de file ». L'instance de décision est la troïka.

Nous devons nous rencontrer le jeudi 23 juin, avec la Directrice Académique et Mme la Secrétaire Générale de la préfecture, et nous évoquerons notamment les points d'avancées sur les projets qui sont les plus structurés pour le moment, à savoir les CHAM, les séjours scolaires, la coordination périscolaire et les vacances apprenantes. Nous allons avoir aussi un jury de recrutement pour le directeur de projet de Cité Educative.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais souligner le soutien de l'Etat par rapport aux jeunes qui vont bénéficier de cette logique de projets menés par les établissements, et en particulier l'établissement chef de file. Je pense qu'il est important de rappeler ce point. J'attendais une réaction de M. Diot, justement, qui avait souligné ce soutien de l'Etat – peut-être ironiquement –. Mais je souhaitais simplement souligner ce soutien de l'Etat ; je trouve que c'est une très bonne chose pour impliquer cette dynamique de projet, co-construite avec les

équipes pédagogiques, si j'ai bien compris, et les différents partenaires du territoire. Donc, merci.

M. le Maire – Eh bien, voilà, c'était calme.

Mme Gerbe – Mais, écoutez, quand j'entends cela ! Je suis dans un collège où l'on annonce à la rentrée 5 classes à 32 ! Et quand Monsieur dit que l'Etat fait tout pour nos élèves... Non, je ne peux pas laisser dire cela ! Malheureusement, ces 30 000 € vont être pris sur d'autres deniers, et tout le monde aurait mérité d'avoir ces 30 000 € et des classes à 25.

M. le Maire – Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – J'avais déjà signalé, la dernière fois où nous avons parlé de la Cité Educative, que c'est très bien, mais que l'on peut déplorer que tous les collèges ne puissent pas bénéficier de mêmes fonds. Après, je ne comprends pas très bien, du coup, les 375 000 €. Je crois qu'au départ vous nous aviez dit que c'était sur trois ans ; que font donc les 375 000 € ?

Mme Gallois – Ce sont 400 000 € par an. Des 400 000 €, 15 000 € sont pris pour abonder les 30 000 € qui sont donnés au collège « chef de file », et donc 15 000 € viennent de l'Education nationale.

Mme Chamoux – Oui, mais que font, du coup, les 375 000 € restants ?

Mme Gallois – En fait, vous devez distinguer les projets qui sont menés par le collège « chef de file », qui sont à destination des écoles, et les 375 000 €, qui sont pour des projets qui englobent plus que les écoles, avec des partenaires comme la CAF, les centres sociaux. Ce sera de très gros projets structurants.

Les 30 000 € sont sur des projets pédagogiques, vraiment à destination des élèves, directement.

Parce qu'en fait, l'intérêt de la Cité Educative, c'est que ce soit vraiment sur l'ensemble de la vie de l'enfant, et donc de la petite enfance jusqu'à la jeunesse. Les 375 000 € abondent donc de la petite enfance jusqu'à la jeunesse ; ce qui n'est pas le cas des 30 000 €, qui sont vraiment fléchés sur le scolaire. Mais il y aura quand même des projets scolaires qui pourront être inclus dans les 375 000 € sans difficulté ; notamment le projet CARDI que j'ai évoqué tout à l'heure, dans le cadre de la CTG, par exemple.

Mme Chamoux – D'autres Villes sont Cités Educatives. Mais, si j'ai bien regardé, sur le site des Cités Educatives, des associations partenaires peuvent contribuer à ce projet. Sur Nevers, disposons-nous d'associations, de l'ordre de celles qui existent déjà au niveau national ?

Mme Gallois – Nous avons déjà recensé l'ensemble des partenaires. Il y aura des comités techniques thématiques, et la troïka sera destinataire de tous les projets qui seront remontés. Nous ferons des sélections en fonction de la pertinence et de ce qui pourra être mené sur le territoire, en fonction aussi de ce qui pourra être réparti budgétairement.

Mais, bien sûr, oui, les associations seront incluses dans les partenaires.

Mme Chamoux – De tout cela, cela ne fait pas beaucoup de temps de réunions, de comités techniques... ?

Mme Gallois – La Cité Educative a été lancée il y a très peu de temps. La première troïka, je vous l'ai dit, va se réunir le 23 juin, pour cette année.

Cette année, nous allons essayer de mener déjà les projets que nous avons commencé d'engager depuis le départ de la Cité Educative. C'est une première, pour nous, même si vous soulignez qu'il y a d'autres villes qui sont Cités Educatives, mais il n'empêche que la Cité Educative se déploie en fonction des besoins de son territoire. Nous travaillons en fonction de ce qui nous concerne, nous.

M. le Maire – Bien. Mais il n'y a aucun dispositif parfait, Madame Chamoux. Vous évoquiez le fait que ce n'était pas dans tous les collèges. Mais, pour les quartiers prioritaires, ce n'est pas non plus dans tous les quartiers, y compris les anciens quartiers de veille. Il n'empêche que, si ce n'était pas pris à Nevers, ce serait pris à d'autres villes ; nous ne sommes pas les seuls, mais, enfin, nous sommes dedans aussi. C'est sous gestion de la préfecture. Nous avons une somme qui nous revient chaque année. On verra la pérennité de ce dispositif. Mais au moins cela pourra bénéficier à quelques aménagements. Je pense notamment aussi à l'aspect numérique. Sur ce point, nous n'avons pas été retenus sur le dernier appel à projets, où c'était mettre à jour ou augmenter les capacités des outils numériques en tant que supports éducatifs intéressants. Or, il y a eu une volonté de prioriser notamment les communes qui n'en étaient pas équipées ; Nevers est donc passée à côté. Il y aurait peut-être une façon d'obtenir un financement *via* les Cités Educatives. Voilà, entre autres choses, pendant les trois années, les sujets pour lesquels cela nous est dédié.

Mme Chamoux – Je voudrais juste rappeler que les élèves ont avant tout besoin quand même de professeurs, et que beaucoup ne sont pas remplacés en cas d'absences, puisque le ministère ne dispose pas actuellement de personnels prêts à pourvoir les postes, mais encore moins de remplaçants en cas d'absence des professeurs.

M. le Maire – C'est un vaste débat. C'est encore autre chose, et ce n'est pas les mêmes budgets. Je doute que les budgets alloués suffisent pour pourvoir en professeurs. D'ailleurs, ce n'est pas forcément une question de budgets. Vous le savez bien – vous êtes quelques-uns à travailler dans l'Education nationale –, il y a aussi un absentéisme qui est important. Je le constate, c'est tout. Et il n'est pas facile, parfois, de remplacer des professeurs, et le Rectorat a du mal à trouver. Ce n'est donc pas forcément une question d'argent.

D'ailleurs, vous savez, il y a des recrutements de contractuels, par Pôle Emploi, notamment.

Mme Chamoux – Ce qui n'est pas forcément une bonne chose, pour les élèves, d'avoir des professeurs recrutés par *Speed Dating*. Ce n'est quand même pas la meilleure image que l'on puisse donner de l'enseignement. Et, par ailleurs, les absences ne seraient pas aussi fortes si les enseignants étaient remplacés, comme c'est le cas dans le premier degré.

M. le Maire – Ce n'est pas du *Speed Dating*. Mais c'est un vaste débat, et c'est un sujet en soi.

Iris Gallois a demandé la parole.

Mme Gallois – Juste pour vous rappeler que la Cité Educative n'est pas destinée qu'aux écoles ; elle couvre la petite enfance jusqu'à la jeunesse. En fait, ce n'est donc pas un projet scolaire ; c'est un projet global sur l'ensemble de la vie éducative des enfants.

M. le Maire – Même si tout n'est pas parfait, je vous propose plutôt de nous réjouir. Quand on est retenu dans un dispositif, cela ne peut être que du plus, et je pense que l'on a, malheureusement, échappé à un certain nombre de dispositifs il y a un certain temps. Mais aujourd'hui nous essayons, quand cela peut être intéressant, de remplir des dossiers en vue d'être retenus, lorsque c'est intéressant, aux concours.

C'était une présentation. Y a-t-il d'autres interventions, sur le fond ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-091 Subvention ludothèque centre social Vertpré – Modification juridique de l'association

Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ÊTRE

2022-092 Convention de partenariat entre la SASU La French Run et la Ville de Nevers pour les manifestations Look Crit et Look Road des 21 et 22 mai 2022

Adopté à l'unanimité.

2022-093 Organisation du Grand Prix de Canoë 2022 Nevers et Agglomération – Attribution d'une subvention

Adopté à l'unanimité.

2022-094 « Les Masters Seniors » pour l'organisation de la 1^{ère} édition du 07 au 11/09/2022 – Attribution d'une subvention

M. le Maire – Yannick Chartier va aborder « Les Masters Seniors » qui enfin devraient se tenir ; c'est quelque chose d'innovant. Il s'agit de la première édition, qui aura lieu du 7 au 11 septembre 2022. Ce qui n'est pas simple, au niveau de l'hôtellerie, parce que c'est aussi le week-end du Superbike. Il s'agit de l'attribution d'une subvention pour ces « Masters Seniors ».

M. Chartier – Bonsoir, Monsieur le Maire. Effectivement, nous aurons un super week-end, entre les « Masters Seniors » et le programme sur Magny-Cours ; ce ne sont pas forcément toujours les mêmes publics, mais, pour l'hôtellerie, cela peut poser un problème. Nous aurons donc un gros week-end sur le territoire.

La manifestation « Les Masters Seniors » est le premier événement sportif et culturel multidisciplinaire national dédié aux meilleurs compétiteurs licenciés de + de 60 ans.

Après le report en 2020 puis en 2021 pour cause de pandémie, la première édition aura lieu en 2022 du 7 au 11 septembre.

17 disciplines au programme, dont certaines se dérouleront à Nevers.

Pour cela, la Ville de Nevers met à disposition la Maison des Sports, le Palais Ducal, le stade Léo Lagrange et la salle Birocheau, le Centre des Expositions, lieu central de manifestation, avec le « Village » des Masters Seniors. La salle d'armes, le bassin de la jonction seront également utilisés lors de cette manifestation.

Afin de soutenir cet événement, qui attend à peu près 2 000 personnes, je vous propose d'accorder une subvention de 8 000 € à l'association « Les Masters Seniors ».

Il y a eu un avis favorable de la Commission 3.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Corinne Mangel.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement compléter. Quand vous dites que ce sera un week-end très chargé, effectivement nous rajouterons la Fête de la Libération, sur la plateforme aéroportuaire de Nevers ; où, bien sûr, se mêleront quelques démonstrations

aéronautiques et une reconstitution d'un camp américain de la Seconde Guerre Mondiale.

M. le Maire –

Et ce sera en même temps la Libération de Nevers. Bien. C'est ainsi.

Nous votons cette subvention.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci pour cette unanimité.

2022-095 Accueil de l'équipe de France Jeunes de handball U19 M - Attribution d'une subvention

M. le Maire –

La parole est à Yannick Chartier pour l'accueil de l'équipe de France Jeunes de handball.

M. Chartier –

Tout à fait. C'était un bel événement. Une fois n'est pas coutume, nous présentons la délibération après l'événement.

Comme vous le savez, nous avons obtenu le label « Terre de Jeux », et la Fédération Française de handball a fait confiance au Comité Départemental et au Club de l'USO Nevers Handball, dont on peut souligner l'excellente saison de Nationale 2, pour l'accueil et l'organisation d'un stage de l'équipe de France masculine Jeunes de handball (moins de 19 ans) U19M, du 11 au 17 avril 2022.

Du 11 au 17 avril, il y a eu toute une semaine pour à peu près 1 400 jeunes. C'était la « Semaine du Handball », qui a mobilisé à peu près 1 400 scolaires. C'était aussi, au-delà de ces deux rencontres, du vendredi soir, et du samedi soir, des temps d'échanges entre les scolaires et ces futurs champions du handball.

Afin de participer aux frais engagés pour l'organisation de cette semaine de stage, nous vous proposons de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € au Comité Départemental.

M. le Maire –

Nous votons cette subvention.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-096 Prix du Conseil municipal – Course Souvenir Jean-Luc Vernisse

Adopté à l'unanimité.

2022-097 Organisation du Triathlon Nevers/Magny-Cours 2022 – Attribution d'une subvention à Nevers Triathlon

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2022-098 Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarification 2023

M. le Maire – Anne Wozniak va prendre la parole pour la délibération n° 098, qui concerne la taxe locale sur la publicité extérieure, et la tarification 2023.

Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire.

Je vais redonner quelques éléments de contexte.

La taxe locale sur la publicité extérieure est une imposition locale facultative, indirecte, perçue au profit de la commune, qui taxe les enseignes, les pré-enseignes et les dispositifs publicitaires.

Pour rappel, nous avons choisi de l'instaurer dans notre ville afin notamment de réguler et d'encadrer l'affichage publicitaire sur notre territoire. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre la protection de la qualité de notre cadre de vie et le développement économique.

Dans cette délibération, il s'agit d'appliquer les tarifs maximaux mentionnés à l'article L. 2333-9 du CGCT et applicables aux communes de moins de 50 000 habitants et appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus, pour l'année 2023. Vous avez ici le tableau de répartition, avec, à droite, la tarification de 2022 et celle proposée pour 2023, qui présente une légère augmentation, puisque nous sommes au tarif maximal.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

François Diot.

M. Diot – Vous nous proposez là, pour la première fois, je crois, depuis que nous appliquons concrètement la taxe locale sur la publicité extérieure, de la voter au taux maximal.

Jusqu'ici nous ne l'avions pas votée au maximum, et vous aviez présenté cela comme un geste en direction des acteurs locaux du commerce. Et puis, l'an dernier, et l'année précédente, je crois, nous avons même appliqué des dégrèvements et des exonérations pour aider les commerçants à traverser la période de crise sanitaire.

Aujourd'hui, on fait le chemin inverse, et vous nous proposez de voter le maximum, alors même que la situation des commerçants ne s'est pas franchement améliorée, et c'est finalement une augmentation de l'ordre de 7 % – pas énorme, mais quand même –, sur des montants qui, eux-mêmes, ne sont pas énormes, mais quand même, et qui touchent d'abord les grandes enseignes, avant les plus petites, et on maintient une exonération totale sur les enseignes de moins de 7 m², si j'ai bien compris.

Cela ne nous pose pas de problèmes majeurs, d'autant que l'augmentation de la TLPE est aussi un moyen de lutter contre la pollution visuelle, et je parle là des plus grandes enseignes, évidemment.

En fait, si l'on fait cela, c'est pour récupérer un maximum de recettes, face à une situation financière de la Ville que l'on a longuement décrite en début de séance.

En mettant la taxe au maximum, que récupère-t-on ? On récupère moins de 20 000 €. Je crois que la recette totale est de 290 000 € pour la Ville ; 7 % de 290 000 €, cela ne fait pas 20 000 €.

C'est surtout cela que je vois. C'est une tentative de « racler les fonds de tiroirs », comme je le disais tout à l'heure, pour récupérer tout ce que l'on peut récupérer, y compris si c'est en totale contradiction avec ce que l'on a dit sur le commerce de centre-ville ces dernières années.

On est face à des impératifs budgétaires qui deviennent cornéliens ; et donc on maximise les impôts que l'on peut maximiser, on réduit les dépenses que l'on peut réduire... Ce n'est pas cela qui va régler notre problème ; 20 000 €, bon.

Et puis il y a un symbole derrière cela qui effectivement est très contradictoire avec tout ce que vous avez dit ces dernières années.

C'est cela que nous constatons. Nous n'allons pas voter contre. Mais il faut quand même mesurer ce que cela veut dire.

M. le Maire –

Je comprends que vous exploitiez politiquement l'argument, puisque vous allez voter pour, mais je vais vous répondre après qu'Emilie Chamoux soit intervenue.

Mme Chamoux –

Pour moi, si vraiment on avait la volonté de limiter la publicité et les affiches publicitaires en centre-ville, on interdirait carrément que soient affichées toutes ces enseignes et toutes ces pollutions qui sont contraires, à mon avis, à l'environnement.

Et puis, une fois de plus, on incite les gens à consommer toujours plus, ce qui ne va pas dans le sens de l'écologie, et d'une réduction de nos émissions.

M. le Maire – Madame Chamoux, vous êtes contre le numérique, contre le commerce... Qu'est-ce qui va rester ?

Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Il faut quand même relativiser tout cela. Je rappelle quand même qu'il y a une bonne partie des petits commerces qui sont exonérés, parce qu'ils ne dépassent pas la surface de 7 m². Et pour le reste, ce sont de toutes petites sommes. Celles qui sont touchées, ce sont les très grandes surfaces. Donc il faut vraiment relativiser.

M. le Maire – Anne Wozniak.

Mme Wozniak – J'ajouterais que, finalement, ce sont les années précédentes qui n'étaient pas à la normale. Effectivement, nous avons des tarifs qui étaient en-dessous du maximum. Or, la plupart des villes qui appliquent la TLPE sont au maximum dès le départ. On revient à une situation normale, pour moi.

Et, comme le disait Guy Grafeuille, on n'est pas sur des sommes très conséquentes, et cela touche plutôt les grosses enseignes, qui ont les moyens de pouvoir payer la TLPE.

M. le Maire – Comme je l'ai déjà dit, je prône une taxe locale sur la publicité extérieure d'Agglomération. Ce serait beaucoup plus juste. J'en ai parlé avec Olivier Dussopt, qui n'était pas contre le fait de l'introduire dans un projet de loi de finances. J'en reparlerai au nouveau ministre des comptes publics, Gabriel Attal. Je pense que cela pourrait être une des solutions. Ce qui nous permettrait de revoir globalement la politique autour du petit commerce.

Monsieur Diot, quand vous dites que nous maximisons les impôts, je rappelle – et vous aviez raillé cela ; et je suis tombé sur d'anciennes délibérations sur lesquelles nous avons échangé – que nous avons baissé les impôts des Neversois pendant trois ans. Nous ne les avons pas ré-augmentés en début de deuxième mandat, ce qui est rare, car beaucoup de Villes l'ont fait, notamment à cause des frais de Covid, etc. Nous ne le refaisons toujours pas actuellement, malgré des charges supplémentaires, et ce n'est pas simple aujourd'hui de gérer un budget de collectivité. Mais je peux vous assurer qu'aujourd'hui beaucoup de villes sont dans la même situation que Nevers, quoi que vous en disiez. Je n'ai pas pu répondre, puisque j'étais évidemment exclu du débat du compte administratif et du compte de gestion, mais, quoi que vous en disiez, et j'ai une visioconférence demain avec l'ensemble des membres de l'association « Villes de France », nous sommes à 90 % dans la même situation, à essayer de rester dans le vert. Nous sommes dans le vert, je le redis. Mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas se préoccuper des recettes.

Or, les recettes sont un levier pour notre Ville.

Quand vous dites que nous sommes à la recherche du moindre sou, ce n'est pas vrai. Recevoir des recettes régulières, c'est une façon aussi de maintenir des possibilités

financières à la Ville, qui en général les réutilise en faveur de ceux qui les versent, même s'il n'y a pas forcément une affectation du résultat, si je puis dire, là-dessus.

Cela étant dit, et, comme c'est souvent mis en avant – ce qui est un choix politique, et aujourd'hui c'est un choix qui grève aussi –, la Ville de Nevers a des recettes très faibles, très basses par rapport aux Villes de même strate.

Je ne pense pas que cette augmentation, qui est à relativiser, comme mes collègues l'ont dit tout à l'heure, mette en difficulté la plupart des commerces.

Vous dites que le commerce ne va pas bien. Je vais voir des commerçants ; il y en a pour qui c'est dur, il y en a pour qui cela ne va pas bien, et il y en a pour qui cela va très bien, et qui le disent franchement, et qui font chaque année de meilleurs chiffres, y compris malgré la Covid. Je voulais rappeler, puisque vous faites souvent allusion à notre président de la République réélu, qu'il y a quand même eu un soutien au commerce comme jamais. Et aux salariés du commerce comme jamais.

Aujourd'hui l'idée, ce n'est pas de matraquer le commerce. C'est, comme l'a dit, à juste titre, Anne Wozniak, de réadapter par rapport à une situation qui est redevenue à la normale. Effectivement, les années d'avant, parce qu'il y avait une situation anormale, nous avons pratiqué des tarifs anormaux, voire des exonérations globales au *prorata temporis* des fermetures des commerces. Nous n'étions pas obligés de le faire. Cela nous a paru juste. Et aujourd'hui, ce qui nous paraît juste, c'est de revenir à une taxe locale sur la publicité extérieure raisonnable. Et vous en convenez vous-même d'ailleurs, ces chiffres sont très modérés.

Nous ne touchons pas à l'exonération. Nous aurions pu le faire. Si nous voulions absolument le moindre sou, nous aurions pu réduire la surface qui est exonérée ; nous ne le faisons pas, nous ne touchons pas à cela.

Pour le reste, vous voyez quand même que, sur la plupart des enseignes dans notre centre-ville, ce sont plutôt les tranches basses de superficies. Soit elles ne sont pas impactées par cette augmentation, soit c'est à 70 centimes pour l'année. Je pense donc qu'il faut être raisonnable par rapport aux critiques. Et on est sur une augmentation entre 70 centimes et à peine 10 euros, grand maximum. Voilà, c'est la réalité. Mais globalement, la plupart des commerces qui se relancent peuvent payer cette taxe locale sur la publicité extérieure. Je précise aussi que nous avons essayé d'être justes. Je rappelle qu'elle a été votée à Nevers en 2010. Donc ce n'était pas la mandature précédente. Elle a été appliquée de façon très aléatoire, et au petit bonheur la chance. Nous avons voulu être équitables, et que l'on remette un peu d'ordre dans tout cela. Ce n'est pas pour cela que nous n'avons pas des impayés. C'est comme les droits à terrasse ; nous nous sommes montrés assez larges et généreux, je pense, et malheureusement, nous nous retrouvons parfois avec des impayés, qui alourdissent, et grèvent, en tout cas, les recettes qui devraient être celles de la Ville.

Après, c'est vrai que c'est aussi une façon de lutter contre la pollution visuelle, parce que, même sans avoir besoin de l'Architecte des Bâtiments de France, on se rend compte que, dans certains endroits, si l'on pouvait réduire un peu certaines enseignes pas très heureuses, cela ne serait pas plus mal.

Maintenant, Madame Chamoux, le commerce a besoin de visibilité, il a besoin d'un peu d'enseignes pour se faire connaître, pour faire son activité. C'est une adaptation, et nous nous remettons tel que nous aurions dû être les années passées, et rien de plus.

François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, vous avez évoqué une TLPE d'Agglomération. J'espère que vos propos ne vaudront pas décision et débat du Conseil municipal de Nevers sur la création d'une TLPE d'Agglomération, comme vous l'avez fait pour la police intercommunale. On n'est bien d'accord ? On y reviendra, si besoin ?

M. le Maire – Je rappelle que l'on est là sur un plan législatif ; on peut en débattre si l'on veut, mais il faudrait que l'on se retrouve à l'Assemblée nationale. Comme nous ne sommes pas candidats, ni l'un ni l'autre...

M. Diot – On ne peut pas le faire... ? Si on le voulait, on ne pourrait pas le faire actuellement ?

M. le Maire – La TLPE d'Agglomération ? Non. Non, c'est pour cela que je vous le dis. C'est vrai que vous avez un candidat à un poste de Premier ministre qui n'est pas candidat lui-même pour gagner une élection. Je vous charrie un peu.

Mais je veux bien que nous ayons ce débat un jour. Je prône même une fiscalité globale d'Agglomération. Franchement, si on l'avait faite à un moment, cela aurait évité les hémorragies des villes-centres, avec une espèce de *dumping* de la fiscalité, en taxe foncière ou en taxe d'habitation, qui n'a plus lieu d'être. On aurait moins vidé sans doute nos centres-villes au profit des périphéries. Mais, on ne va pas refaire l'histoire.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – C'était une petite note optimiste. Je trouve quand même que les publicités faites par la Ville de Nevers sont particulièrement jolies.

M. le Maire – Ecoutez, j'espère que ceux qui les créent nous écoutent. J'avoue que je n'y suis pas pour grand-chose, même si je veille que cela ne soit pas tout et n'importe quoi, n'importe où. Mais l'ABF y veille encore plus que moi. On parlait des affiches ; mais on est là sur la publicité des commerces.

Nous votons.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Unanimité pour revoir ces tarifs.

2022-099 Arrêt de la prise en charge par la Ville de Nevers des travaux d'abaissement de bordures de trottoir

M. le Maire – Je passe la parole à Daniel Devoise pour aborder l'arrêt de la prise en charge par la Ville de Nevers des travaux d'abaissement de bordures de trottoir.

M. Devoise – La collectivité souhaite abroger et remplacer la délibération n° 22 du Conseil municipal en date du 11 février 2000 indiquant que la Ville de Nevers prend en charge les dépenses relatives à l'abaissement de bordures de trottoir.

La Ville de Nevers souhaite aujourd'hui ne plus prendre en charge les frais liés aux travaux d'abaissement de bordures, à l'exception des titulaires d'une « carte mobilité inclusion invalidité ».

Je vous propose donc :

- d'abroger et remplacer la délibération citée précédemment,

- d'acter que les travaux d'abaissement de bordures s'effectueront désormais intégralement à la charge financière du demandeur, et que ceux-ci seront réalisés dans les règles de l'art par un professionnel,

- d'acter que les autorisations et les prescriptions techniques relatives à ces travaux resteront définies par la Ville de Nevers.

A reçu un avis favorable en Commission n°3 du 31 mai 2022.

M. le Maire – Y a-t-il des prises de parole ?

François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, encore une économie de bouts de chandelle.

M. le Maire – De bouts de trottoirs !

M. Diot – 27 000 €. Encore un recul du niveau de service qui est offert aux habitants. Là, il s'agit d'économiser 27 000 € par an, sur un budget de 53 M€ en fonctionnement.

Depuis plus de 20 ans, la Ville prend en charge cette dépense. Il doit y avoir une dizaine de dossiers par an, environ.

Là, il faudra que les Neversois fassent appel à une entreprise privée, demandent les autorisations en mairie, qu'ils vérifient ou fassent vérifier que les réseaux ne seront pas endommagés, etc. On pourrait la vie des gens, là. Cela va énormément compliquer les choses, alors que nos services techniques existent, qu'ils sont là pour cela, même s'ils

ne font pas systématiquement tous les travaux, que c'est leur métier, qu'ils savent comment faire, et que cela marche comme cela depuis 25 ans.

J'ajoute que les tarifs, pour une entreprise privée, ce n'est pas rien ; c'est entre 2 000 et 5 000 € ; ce qui nous a été dit en Commission. Abaisser un trottoir, quand on fait appel à une entreprise privée, cela se chiffre en milliers d'euros, entre 2 000 et 5 000 €, selon la complexité des travaux à effectuer, etc. Quels seront les Neversois qui mettront 2 500 ou 3 000, ou 5 000 €, et qui feront toutes les démarches en ce sens pour abaisser une bordure de trottoir ?

Je crains que l'on n'empoisonne la vie des gens.

En tout cas, vous dites souvent que les impôts sont trop élevés à Nevers, etc. ; ils sont élevés, certes, mais ils correspondent à un niveau de service. Avoir des impôts élevés, c'est normal s'il y a un niveau de service. Et c'est lié à ce genre de facilités, qui n'existent pas dans toutes les communes ; je suis d'accord avec vous. Mais des facilités qui sont offertes aux Neversois, et qui n'existent pas forcément ailleurs. Et donc, là, on baisse le niveau de service.

Pour ma part, même si c'est des économies « de bout de trottoir » comme vous dites, et si ce n'est pas des dossiers majeurs (10 dossiers par an), je m'opposerai à cela. C'est un recul. Et de reculs en reculs, que va-t-il rester à la fin ?

M. le Maire – Daniel Devoise.

M. Devoise – Ce ne sont pas des économies de bouts de chandelle, et c'est là où nous ne sommes pas d'accord.

27 000 €, vous pensez que c'est une économie ; ce n'est pas une économie. Comme je l'ai indiqué en Commission, ces 27 000 € vont être priorités ailleurs. Je vais dépenser la même somme. Simplement, nous avons décidé de prioriser autrement.

Aujourd'hui, on a 400 000 m² de trottoirs qui ne sont pas forcément tous dans un bon état. On en a à peu près une dizaine de pour cent qui sont en très mauvais état.

C'est un choix, que nous avons fait. Vous parlez de service public ; que les enfants dans le parc ou sur les trottoirs qui sont défoncés, ou les personnes âgées, puissent marcher en toute sécurité, cela, c'est du service public. Dans ma façon de voir les choses, que chaque riverain puisse marcher sur un trottoir en totale sécurité, c'est plus un service public qu'un abaissement de bordure.

Il y a à peine une dizaine de dossiers, suivant les années.

Désormais, en centre-ville, on fera payer l'abaissement de bordure, sauf si on fait un aménagement global. C'est ce qui se fait dans d'autres communes. A Vauzelles, dans le cadre d'un aménagement, ils ne font pas payer, ce que fera la Ville de Nevers également. Par contre, à Varennes-Vauzelles, si vous faites un abaissement de bordure, vous payez ; à Coulanges, vous payez ; à Sermoise, vous payez ; à Parigny-les-Vaux, vous payez ; à Vierzon, vous payez ; à Bourges, vous payez. Pourquoi la Ville de Nevers ferait tout gratuit ?

De mon point de vue, ce n'est pas une économie. Vous, vous pensez que les 27 000 €, nous allons les économiser, et les remettre sur une autre politique publique. Non. Cet argent, qui était dépensé sur le domaine public, sera dépensé, mais ailleurs : sur les trottoirs ou sur les abords du parc.

Etes-vous allé dans le parc Roger Salengro ? Allez-y, faites un tour, et vous verrez qu'aujourd'hui il y a des enfants qui ne peuvent même pas faire de vélo à certains endroits, mais à partir de cette année nous avons décidé de faire un programme encore plus important sur les trottoirs et aussi dans les abords du parc pour que, justement, les personnes, et notamment les enfants et les personnes âgées, puissent marcher tranquillement.

C'est un choix ; ce n'est pas une économie de bouts de chandelle, on transfère la dépense, et nous ferons cette dépense, mais pas sur les abaisssements de bordure, nous la ferons sur la sécurité des trottoirs. Ai-je au moins été clair ?

M. Diot – Mais vous répondez complètement à côté ! Évidemment, on imagine bien que ces 27 000 €, ils vont aller quelque part. Ah ben oui, merci. Vous supprimez un dispositif pour en alimenter un autre. Mais, évidemment qu'il faut refaire les 400 000 m² de trottoirs... Mais bien sûr...

M. Devoise – Soyez clair. Dans votre esprit, vous pensez que c'est réellement 27 000 € d'économies pour le budget. Dites la vérité, si c'est ce que vous pensez.

M. Diot – Ce sont 27 000 € que vous économisez sur ce poste-là, et que vous n'allez évidemment pas mettre dans votre poche ni ailleurs.

M. Devoise – Mais nous restons dans le même domaine ; il y a une priorité différente, c'est tout.

M. Diot – Et, alors, on faisait comment, avant ? On ne faisait pas les trottoirs, avant ? C'est tordu, votre raisonnement.

M. Devoise – Lors du prochain Conseil, nous vous présenterons les travaux sur la voirie et sur les trottoirs qui ont été faits depuis 2014.

M. Diot – On espère bien qu'il y aura toujours des travaux de trottoirs faits à Nevers. Oui, on l'espère bien. Vous êtes en train de nous expliquer que c'est soit les travaux sur les trottoirs, soit...

M. Devoise – Mais c'est un choix.

M. Diot – Et bien voilà. Vous ratatinez un endroit pour en alimenter un autre.

- M. Devoise – Mais, non, on fait la même dépense. Ratatiner, ce ne serait pas faire la dépense...
- M. Diot – Ce n'est pas une économie ; c'est une non-dépense, excusez-moi.
- M. Devoise – Ce n'est pas une non-dépense.
- M. Diot – C'est une non-dépense.
- M. Devoise – C'est une dépense que l'on affecte ailleurs.
- M. Diot – Arrêtons la sémantique...
- M. Devoise – Ce n'est pas de la sémantique.
- M. Diot – On a dit ce que l'on avait à dire...
- M. le Maire – Je vais re-préciser les choses. Vous êtes un peu dans l'interprétation, François Diot.
- Quand nous sommes arrivés, nous avons hérité, là aussi, d'une absence de planification de l'entretien des rues et des trottoirs. C'est une réalité. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui on a encore beaucoup trop de trottoirs en mauvais état...
- M. Diot – Cela fait 10 ans que vous êtes aux manettes, Monsieur le Maire.
- M. le Maire – Huit.
- M. Diot – Cela commence à faire long.
- M. le Maire – Vous êtes un peu marseillais ; cela fait huit.
- Mais, nous en avons fait pas mal, je crois.
- Je demanderai un jour à Daniel Devoise de nous présenter ce que nous avons fait en kilomètres de voirie et de trottoirs.
- A chaque réunion que je peux faire dans différents endroits, c'est souvent un sujet qui revient. Nous essayons d'être équitables entre les quartiers, tellement il y a à faire.

Nous avons décidé, cette année et pour le reste du mandat, tout en continuant à entretenir les rues, car certaines sont en mauvais état, d'accélérer la rénovation de tous les trottoirs, du fait du risque que l'on peut avoir de se tordre la cheville, plutôt que d'abimer un pneu. Comme Daniel Devoise vous le dit, ce n'est pas une économie. Une économie, ce serait de prendre la somme et de la mettre de côté ; ce n'est pas du tout l'idée. L'idée, c'est que cet argent soit consacré à augmenter chaque année la capacité de réaménager des trottoirs qui sont en mauvais état. Je crois qu'il y a 350 km à peu près en linéaire, ou 400 000 m².

Effectivement, c'est notre choix de prioriser cela.

Et puis, et je pense que vous partagerez cela avec moi, cela participe beaucoup plus de l'intérêt général de remettre cet argent sur des trottoirs pour tout le monde que juste sur un abaissement de trottoir qui ne profite qu'à une personne ou une famille.

J'ajoute qu'il y a aussi parfois de faux abaissements de trottoir, où une voiture ne rentre jamais, et parfois il n'y aurait même pas la largeur. J'ai des situations géographiques que je vise bien ; c'est-à-dire que les gens demandent à la Ville de leur payer un abaissement de trottoir pour en faire leur parking, ce qui n'est pas le Droit, puisque le Droit, c'est que la voie publique est à tout le monde. Or, dans l'esprit de ces personnes, c'est leur parking. Non, cela ne fonctionne pas ainsi. Il y a des gens que nous pourrions ainsi être amenés à financer sur des fonds publics pour abaisser un trottoir devant chez eux juste pour leur confort d'avoir une voiture devant ; je ne parle pas de la rentrer. Il y a aussi des abus dans ce sens-là.

Nous nous alignons sur beaucoup de communes de l'Agglomération, sur beaucoup de communes de France, quelle que soit leur connotation politique. Peu importe ; ce n'est pas le sujet. Je pense que ce n'est ni de droite, ni de gauche, ni d'En Marche, ni de ce que l'on veut, pour essayer d'avoir une politique d'entretien de ce que à quoi s'attendent nos concitoyens, c'est-à-dire des trottoirs sur lesquels ils ne se tordent pas les chevilles, et si possible des routes relativement confortables sur lesquelles circuler.

Ce n'est pas une économie de bouts de chandelle. Ça, plus ça, plus ça, un budget, c'est comme le reste, comme votre budget aussi. Ce n'est pas d'énormes sommes systématiquement, mais ce sont des sommes qui, ajoutées chaque année, nous permettront de rénover davantage de trottoirs.

M. Devoise –

En complément, sur cette priorisation de refaire essentiellement pas mal de trottoirs cette année en complément du programme « Voirie », c'est aussi l'idée de conserver le professionnalisme des régies. Vous avez pu voir dans le compte administratif l'achat d'un matériel que l'on appelle le « point-à-temps », qui va permettre, justement, à nos régies de faire beaucoup plus de « petites voiries », ou voiries secondaires, et notamment des trottoirs. Cette « économie de bouts de chandelle » va contribuer à ce que l'on puisse faire le maximum de ces travaux en régie, à la fois pour conserver le savoir-faire et puis pour mettre en valeur aussi ce savoir-faire, puisque n'oublions pas que, dans les régies, il y a un vrai savoir-faire, que cela soit en voirie, en signalisation, en maçonnerie... Les compétences que l'on peut avoir à la Ville de Nevers sont grandes, et, d'ailleurs, je tiens à saluer les personnels, parce qu'ils font un travail remarquable. Depuis qu'ils ont ce nouvel outil, on a l'impasse des Trois Corbières qui a été faite totalement par nos régies, et, si cela continue ainsi, nous pourrions peut-être

racheter un autre type de matériel, qui permettra aussi à nos régies de faire un peu plus encore pour nos riverains.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Vous dites « C'est un choix ». 27 000 €, « c'est un choix ». On a quand même fait le choix de mettre des passages piétons connectés pour 77 000 €. On a fait le choix de mettre du stationnement connecté pour 118 000 €, je crois. Voilà. On fait le choix de « bousiller » la Place Mossé pour 3,4 M€. Alors, peut-être qu'à ce prix-là, on pourrait peut-être faire des trottoirs à 3 000 ou 4 000 € ! Voilà, c'est ce que je dis.

M. le Maire –

Ce n'est pas digne de vous, cela, parce que, franchement, mélanger les torchons et les serviettes, et faire un grand mixer en mettant tout dedans...

Effectivement, on peut dire alors que l'on arrête tout, que l'on ne fait plus de culture, plus de sport, et puis que l'on refait toutes les rues et les trottoirs pendant le mandat qui reste, mais, voilà... Je reprends votre logique absurde, pardonnez-moi...

Après, votre appréciation de la Place Mossé, elle est de plus en plus minoritaire. Mais, bon, voilà.

Nous allons revenir sur le sujet, s'il vous plait, qui est quand même un sujet important pour nos concitoyens, mais qui n'est quand même pas le sujet majoritaire de la soirée.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Je voulais rappeler la transversalité de cette politique et du choix qui est fait. En effet, désormais, le programme de voirie est croisé avec le fleurissement participatif, et aussi avec la question de la propreté des rues. Depuis que nous sommes passés au « zéro phyto », on a, avec ces revêtements très dégradés, une vraie problématique pour pouvoir entretenir l'ensemble de nos voiries et trottoirs. C'est aussi satisfaire l'ensemble des habitants que de verser un peu plus d'argent, même si cela peut paraître anecdotique, à ce programme de voirie, et de le faire monter en puissance, comme cela fait plusieurs années que nous souhaitons le faire.

M. le Maire –

C'est en quelque sorte en lien avec la « 4^{ème} fleur », et la qualité de l'environnement dans notre ville ; vous avez raison de le rappeler aussi.

Nous allons voter pour ce changement de prise en charge. Et d'ailleurs, comme vous l'évoquiez, François Diot, mais, avant, c'était les gens qui payaient. Cela a été rechangé il y a une vingtaine d'années. Mais ce n'était pas le cas avant.

Qui vote contre ? Une voix. Il en faut un. Qui s'abstient ?

Opposition : 1

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

Donc, quasi-unanimité. Moins un.

2022-100 Constitution de la commission pour l'adoption du règlement de voirie

M. le Maire – Nous en sommes maintenant à la délibération n° 100 pour la constitution de la commission pour l'adoption du règlement de voirie.

M. Devoise – Le règlement de voirie en vigueur date de 1907.

Il définit les dispositions administratives et techniques auxquelles sont soumises les occupations de la voie publique nécessitant l'exécution de travaux de voirie et de réseaux exécutés sur et sous le domaine public routier communal et ses dépendances.

Conformément aux dispositions des articles L.141-11 et R.141-14 du Code de la voirie routière, le règlement de voirie est approuvé par le Conseil municipal après avis consultatif d'une commission présidée par le maire ou par son représentant, et constituée notamment des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales.

Je vous propose :

- d'approuver le principe de la refonte de ce règlement de voirie,

- d'acter la constitution de la commission ad hoc et d'en approuver sa composition comme définie ci-après :

- Le maire ou son représentant (l'adjoint au maire délégué aux travaux et grands projets),
- 3 membres du Conseil municipal : l'adjoint au maire délégué aux travaux et grands projets, l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'environnement naturel, l'adjoint au maire délégué à la mobilité et au stationnement, ou leur suppléant (le conseiller municipal délégué à l'urbanisme, le conseiller municipal délégué à la réglementation de l'urbanisme),
- 1 représentant de chaque concessionnaire :
 - 1 représentant d'Enedis
 - 1 représentant de GRDF,
 - 1 représentant du réseau d'eau et assainissement (agglomération de Nevers),
 - 1 représentant d'Orange,
 - 1 représentant du réseau de chauffage urbain (agglomération de Nevers),
 - 1 représentant du Conseil départemental de la Nièvre.

- de m'autoriser à prendre et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission 3 du 31 mai 2022.

- M. le Maire – Merci pour ces détails. On va peut-être proposer les noms.
- Quelqu'un voulait peut-être intervenir sur le principe de la commission de voirie ?
- Il y a des noms à proposer. Monsieur Devoise ?
- M. Devoise – Adjoint au maire délégué aux travaux et grands projets : Daniel Devoise.
- Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et à l'environnement naturel : Anne Wozniak.
- Adjoint au maire délégué à la mobilité et au stationnement : Bertrand Couturier.
- Conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à la réglementation de l'urbanisme : Guy Grafeuille.
- M. le Maire – Les membres de la commission seront :
- . Le maire ou son représentant, qui sera Hervé Barsse, quand je ne pourrai pas être présent, pour notamment s'occuper de l'accessibilité.
 - . Daniel Devoise,
 - . Anne Wozniak,
 - . Bertrand Couturier,
 - . Guy Grafeuille,
 - . Pierrette Concile.
- Y a-t-il des prises de parole ?
- Y a-t-il des voix contre ces nominations ? Y a-t-il des abstentions ?
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.
- Nous décidons à l'unanimité cette composition.

2022-101 **Acquisition de la parcelle AT 24 par la Ville de Nevers – Secteur Baratte**
Adopté à l'unanimité.

2022-102 **Mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU – Aire de camping-cars, rue du plateau de la Bonne Dame**

- M. le Maire – Ensuite, Anne Wozniak va s'exprimer sur la délibération n°102 pour la mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU, avec l'aire de camping-cars, rue du plateau de la Bonne Dame.

- Mme Wozniak – Par arrêté du 9 mars 2020, la commune de Nevers a prescrit une modification simplifiée de son plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal du 11 avril 2017.
- Cette modification simplifiée vise à étendre la zone naturelle NI du PLU sur deux nouvelles parcelles, localisées sur le plateau de la Bonne Dame.
- Par la modification simplifiée du zonage de son PLU, la Ville de Nevers a souhaité flécher cette zone pour le développement d'une activité d'accueil de camping-cars.
- Le projet de modification simplifiée avait reçu un avis favorable de la part des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale.
- L'étape suivante consiste en la mise à disposition du public du document modifié.
- Cette délibération précise les modalités du porter à connaissance au public. Dans ces modalités, elle indique que la mise à disposition de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ainsi que l'exposé des motifs seront exposés en mairie aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois du 20 juin jusqu'au 22 juillet 2022 inclus. Elle indique aussi qu'une information sera réalisée dans un journal local huit jours avant cette mise à disposition en mairie. Un avis sera également affiché en mairie et publié sur le site de la commune dans les mêmes délais et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU seront consignées dans un registre tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Le projet sera aussi consultable sur le site internet de la mairie, dans la rubrique « Aménagement du territoire – Plan Local d'Urbanisme ».
- A la fin de cette période de recueil des remarques, le maire présentera le bilan au Conseil municipal, qui en délibèrera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public. Cette dernière étape, le passage en approbation, se ferait en septembre.
- M. le Maire – Nous remettons l'aire de camping-cars à l'ancien camping municipal, plateau de la Bonne Dame.
- Emilie Chamoux.
- Mme Chamoux – Je l'avais déjà dit en Commission, et puis lors d'un précédent Conseil municipal ; il s'agirait d'avoir une vigilance particulière sur le fait que l'on ne voie pas les camping-cars depuis l'autre rive. Mais je sais que Mme Wozniak m'a déjà répondu qu'elle était vigilante à cela.
- Mme Wozniak – Pour re-préciser certains éléments, au moment du dépôt du permis d'aménager par le prestataire du camping, il est possible que la DREAL demande une étude d'impact.

Cela dépendra du dépôt du permis d'aménager. Mais, *a priori*, il n'y a pas de co-visibilité, puisque cela avait été vu avec l'Architecte des Bâtiments de France, et que lui-même avait demandé, pour des co-visibilités directes, à partir de la digue, l'implantation d'une haie en limite de la future parcelle aménagée en aire de camping-cars.

M. le Maire – La topographie masque déjà en partie les futurs véhicules. Mais, je le redis, c'était là où il y avait le camping dans le temps.

Mme Wozniak – Ce serait dommage qu'à partir, de la Place Mossé, où nous avons dégagé la vue sur la Loire, que l'on ait une co-visibilité.

M. le Maire – Bravo, Madame Wozniak. Ce rappel est indispensable, pour convaincre les plus hostiles.

Sur ce plateau de la Bonne Dame, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

(A Mme Chamoux) Vous étiez abstentionniste, c'est cela ? Une abstention.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2022-103 Modification des statuts de l'EPCC RESO Nièvre

Adopté à l'unanimité.

2022-104 Ecole du Louvre – Organisation de deux cycles de cours. Convention de partenariat avec la Ville de Nevers 2022-2023

M. le Maire – Nous allons passer à la partie « Culture », avec Corinne Mangel qui va s'exprimer sur l'organisation des deux cycles de cours de l'Ecole du Louvre.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire.

L'Ecole du Louvre mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales. C'est un enseignement qui est bien reconnu et surtout apprécié pour la qualité de ses intervenants. Les tarifs d'inscription sont fixés et reçus par l'Ecole du Louvre.

Pour 2022-2023, l'Ecole du Louvre et la Ville de Nevers ont arrêté le programme suivant :

- Un premier cycle de cinq séances intitulé « Une brève histoire du vitrail - 1 500 ans de création ». Le vitrail étant un art souvent considéré comme mineur.

Ce premier cycle se fera les lundis 14 et 28 novembre 2022, les lundis 5 et 12 décembre 2022 et le lundi 9 janvier 2023, et ceci toujours de 18 h 30 à 20 h 00.

Ce premier cycle sera dispensé par une conservatrice du patrimoine de la Cité du Vitrail, à Troyes, Anne-Claire Garbe.

Quant au second cycle, de cinq séances, il aura pour thème « L'architecture au 20^e siècle », bien souvent héritière de la Révolution industrielle. Les cinq séances auront lieu les lundis 6, 13, 20 et 27 mars 2023 et le lundi 3 avril 2023, également de 18 h 30 à 20 h 00.

Ce second cycle sera dispensé par une conservatrice du patrimoine et responsable de la collection d'architecture moderne et contemporaine de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine à Paris, Mme Stéphanie Quantin-Biancalani.

Au titre de cette convention de partenariat, l'Ecole du Louvre prend à sa charge à la fois la conception, le contenu scientifique des cours, la publicité au niveau national, la rémunération et le transport des intervenants, le matériel pédagogique, les inscriptions, l'encaissement des règlements et la délivrance des cartes d'auditeurs, le remplacement ou le remboursement de tout cours annulé de son fait.

Quant à la Ville de Nevers, elle s'engage à éditer et diffuser les programmes au niveau local, à imprimer et diffuser les fiches d'inscription, à mettre à disposition une salle de 120 places maximum, en général la salle Fernand Chalandre, munie du matériel de projection nécessaire, avec la collaboration d'un technicien et d'un surveillant. Elle prend en charge également la restauration et l'hébergement de l'intervenant, le cas échéant. Elle prend en charge également les frais inhérents au report d'une séance annulée par son fait.

Compte tenu de l'intérêt reconnu et du succès des programmes présentés depuis leur création à Nevers, ceci depuis 2008, et de la qualité des cours dispensés, je vous propose d'accepter que soit signée la convention de partenariat avec l'Ecole du Louvre pour le 2^{ème} semestre 2022 et le 1^{er} semestre 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2022, opération 1161A04.

M. le Maire –

Merci, Madame l'Adjointe.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je pense que c'est important de maintenir ce programme, qui est attractif pour les amateurs d'art.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2022-105 City Pass – Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Nevers et de sa région et la Ville de Nevers

M. le Maire – Françoise Hervet enchaîne avec la délibération n° 105, pour la mise en place du City Pass, et la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Nevers et de sa région et la Ville de Nevers.

Mme Hervet – Je rappelle que le City Pass est un dispositif qui a été mis en place par l'Office de Tourisme de Nevers et de sa région. C'est un véritable passeport pour les sites incontournables.

Vous allez voir un document PowerPoint qui va répondre à certaines de vos questions, où l'on trouve des informations sur le City Pass, les monuments à visiter, les sites à visiter.

Le City Pass est une carte numérique commercialisée par l'Office de Tourisme de Nevers et de sa région. En formule 24 h, 48 h ou 72 h, le City Pass permet aux visiteurs d'accéder à de nombreuses activités touristiques : musées, transports, croisières, restaurants, commerces, locations de vélos...

L'Office de Tourisme de Nevers et de sa région obtient auprès de ses partenaires des tarifs préférentiels afin de proposer au sein du City Pass une offre complète et représentative du territoire.

À ce titre, il est proposé d'inclure – cela, c'est nouveau – le Musée de la Faïence et des Beaux-Arts dans ce dispositif. En effet, le Musée est un lieu touristique incontournable de notre ville et un vecteur d'attractivité non négligeable.

Compte tenu de l'intérêt de ce partenariat, je vous propose :

- d'accepter que le Musée de la Faïence et des Beaux-Arts intègre le dispositif City Pass mis en place par l'Office de Tourisme de Nevers et de sa région.

- d'appliquer le tarif réduit (Hors Agglo) aux bénéficiaires du City Pass. Pour cela, je vous rappelle que le tarif réduit hors agglomération, entrée individuelle au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts est de 5 €, au lieu de 10 €. La visite guidée du Musée est à 8 €, au lieu de 13 €. La visite guidée dans le cadre de l'animation du patrimoine est de 3,50 €, au lieu de 7 €.

- de modifier les grilles tarifaires du Musée et de l'animation du patrimoine en ajoutant les détenteurs du City Pass dans les bénéficiaires du tarif réduit.

- de bien vouloir approuver et autoriser Monsieur le Maire à signer pour l'année 2022 la convention bipartite annexée, tacitement reconductible deux fois pour un an.

A reçu un avis favorable en Commission 4 du 31 mai 2022.

M. le Maire – Merci pour la présentation de ce dispositif, qui va contribuer à la vie étudiante et à la découverte du territoire.

Y a-t-il des voix contre ?

Ah pardon, nous n'avons pas encore voté ; je vous laisse intervenir.

Mme Dupart-Muzerelle – Excusez-moi, je réitère la question que j'avais posée en Commission. J'avais cherché sur internet « City Pass Nevers », mais ce n'est absolument pas visible.

M. le Maire – Vous l'avez vu quand même ? Ou mal vu ? Ou pas vu du tout ?

Mme Dupart-Muzerelle – J'ai peut-être mal cherché. Peut-être que je ne suis pas à la pointe du numérique, pour trouver. Mais si on fait « City Pass Nevers », moi, je n'ai rien trouvé.

Mme Hervet – Il faut faire « Ville de Nevers », puis « Office de tourisme », parce que c'est sur l'Office de tourisme...

Mme Dupart-Muzerelle – Oui, mais c'est un dispositif que j'ai déjà utilisé dans d'autres villes, et, si l'on fait, par exemple, « City Pass Lyon », on l'a tout de suite. C'est peut-être un peu dommage de ne pas trouver facilement ce dispositif.

M. le Maire – Là, nous le lançons, mais ce que je souhaiterais, c'est qu'il ait une vie autonome dans « *Nevers Agglo dans ma poche* », par exemple, où il n'y a qu'une porte d'entrée, où les gens iront le chercher. En plus, dans « *Nevers Agglo dans ma poche* », il y a une page résidents et une page visiteurs ; cela permettrait aussi aux étudiants qui arrivent de le découvrir. Nous allons retravailler cela dans l'incrémentation de l'application globale d'Agglomération. Je suis d'accord avec vous ; il faut qu'il soit identifié tout de suite.

Mme Marty – Juste une remarque, il va être diffusé sur le site de l'Office de Tourisme. J'ai vérifié aujourd'hui, justement, et je confirme ce que vous dites. Par contre, par exemple, la cave rue Colbert figure le City Pass. Juste pour information, les prestataires y figurent.

M. le Maire – Nous sommes en train de faire une mise à jour d'un certain nombre de sites, de l'INKUB, au City Pass, au Musée, etc., au Théâtre. J'ai demandé une mise à jour de tous nos sites pour le 30 juin, de manière à être prêts pour la période estivale ; et c'est

déjà tard. Mais on doit garder une maintenance des sites et une mise à jour, je suis d'accord avec vous ; sinon, cela ne sert à rien.

Bien. C'est bon pour les interventions ?

Je mets au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-106 Saison culturelle de Nevers – Tarification 2022-2023

M. le Maire – Laurent Pommier va intervenir pour la saison culturelle et la tarification 2022-2023.

Mme Gallois – Je vais essayer d'être succinct puisque c'est la dernière délibération à présenter.

Il s'agit, dans cette délibération, de présenter la tarification 2022-2023 de la saison culturelle de Nevers. Le point important est que, dans le cadre de la fixation de ces tarifs, ceux-ci sont reconduits à l'identique de la saison précédente.

Je vais vous laisser découvrir la tarification à la fois du théâtre municipal, de l'espace Stéphane Hessel, et les différentes modalités. Et, en attendant, je vous rappelle quelques points :

La Ville de Nevers fait en sorte de faire rayonner le spectacle vivant sur l'ensemble de son territoire.

Pour la saison 2022-2023, des spectacles sont programmés au théâtre municipal, à l'auditorium Jean Jaurès, dans les jardins du musée ou sur l'esplanade du centre culturel Jean Jaurès.

Pour le théâtre municipal et la salle Jean Vilar, différents tarifs sont proposés en fonction de la catégorie des places.

Des tarifs réduits sont réservés aux personnes de moins de 12 ans, aux étudiants, collégiens, lycéens, aux demandeurs d'emploi, minima sociaux, aux personnes détentrices de la carte mobilité inclusion, et aux personnes en situation de handicap.

Je rappelle que le théâtre municipal peut être privatisé par les associations et les entreprises. Un tarif réduit est proposé pour les associations à but non lucratif. La demande de privatisation devra intervenir deux mois avant l'événement.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 4 du 31 mai 2022.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Emilie Chamoux ?

- Mme Chamoux – Cela ne concerne pas directement les tarifs, mais c'est juste pour signaler qu'avec l'extension du Pass Culture aux établissements scolaires, avec une part collective, il serait souhaitable d'étendre la proposition pour les scolaires, pour que les établissements ayant peu de dotation financière pour se déplacer puissent bénéficier d'avantage de propositions sur Nevers même, puisque beaucoup d'établissements scolaires sont situés à Nevers. Ceci pour qu'ils n'aient pas à payer de déplacements, mais qu'ils puissent trouver des spectacles qui soient en rapport avec les programmes de l'Education nationale pendant le temps scolaire.
- Cela ne concerne pas directement la délibération, mais j'en profitais pour vous signaler cela, et j'en ai déjà parlé à M. Pommier, quant à cette proposition qu'il y ait davantage de spectacles à présenter pour les scolaires.
- M. Pommier – C'est une question que nous aborderons demain en réunion Culture à 11 h 00, avec Damien Tijani.
- Mme Gerbe – J'ai plusieurs remarques que j'ai déjà faites en Commission.
- La première, c'est le problème de la billetterie, pour les remboursements notamment. J'imagine que cela a été dit au service compétent.
- Mme Hervet – Le Trésor public, concernant ces remboursements, a été sollicité afin d'accompagner la mise en place d'un remboursement par carte bleue des places de spectacles. Le dispositif sera mis en place dans les meilleurs délais. L'échange de billets est possible à l'accueil du théâtre les mercredis et samedis aux horaires d'ouverture : 10 h 00 – 12 h 00 ; 14 h 00 – 17 h 00. Cela va donc venir.
- Mme Gerbe – La deuxième remarque est par rapport au prix de certaines places. Certes, il y a des billets à 11 €, mais il y a vraiment des places où la visibilité est très limitée. Je faisais donc la suggestion de les enlever.
- Par rapport aux tarifs, vu qu'ils sont inchangés, j'imagine que vous êtes contente du taux de remplissage. Même si, dans la délibération, il ne s'agit pas de faire le bilan de l'année, avez-vous une idée du taux de remplissage ? Ou bien pourriez-vous nous le donner à l'occasion ?
- Je termine, en disant que je suis ravie d'avoir été invitée à la présentation de la saison qui aura lieu vendredi ; mais, malheureusement, je ne peux pas y venir.
- Mme Hervet – Par rapport au remplissage du théâtre, il faut que vous sachiez qu'à chaque fois que des scolaires (lycéens, les petites classes...) demandent la possibilité de venir au théâtre, nous leur offrons, et j'y tiens, la gratuité. Il est important que les enfants, dès le plus jeune âge, soient initiés, et puissent profiter de ces spectacles.

M. Pommier – Et concernant le problème de visibilité, pour éviter que chacun arrive avec son coussin et le mette sous ses fesses, il est envisagé de surélever les sièges. Cela va être mis à l'étude.

M. le Maire – Mais, globalement, sur le taux de remplissage, nous avons eu, comme partout, du mal à faire revenir les gens, au départ. Il y avait une certaine crainte, notamment de ceux qui sont le plus exposés. Je suis allé voir le spectacle qu'il y avait dimanche après-midi de jeunes Marzyaises, « Les Jumelles » ; et il y avait correctement du monde pour un dimanche, avec la « Fête de la Loire » en plus, et d'autres choses certainement. Mais je pense que, globalement, comme c'est le cas également pour les stades, les équipements culturels retrouvent leurs spectateurs.

C'est dommage que vous ne soyez pas là, Madame Gerbe, le vendredi 10 juin, mais vous pourrez suivre l'événement à distance, éventuellement, puisqu'il est retransmis sur *Facebook* ; et nous aurons une belle surprise.

Sur cette saison culturelle, et les tarifs, nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Question orale posée par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire

M. le Maire – Nous avons le temps d'aborder avant demain la question orale du groupe Nevers Ecologique et Solidaire.

Vous avez la parole.

Mme Gerbe – Monsieur le Maire,

Depuis deux mois, les problèmes de circulation liés au nouvel aménagement de la Place Mossé empoisonnent la vie des habitants de Nevers et des environs.

La mise en place des feux tricolores dits « semi-intelligents » constitue, semble-t-il, une erreur majeure d'aménagement sur laquelle nous avons pourtant alerté dès l'été 2020, lors du Conseil municipal du 22 septembre de cette même année, sans être écoutés, ni sur ce point ni sur la globalité d'un aménagement à 3,5 M€, à contresens des évolutions actuelles et des exigences nouvelles en matière d'urbanisme.

Devant l'exaspération des habitants et face à l'échec de ces « feux intelligents », vous avez mis en cause les « erreurs » commises par le bureau d'études et l'entreprise chargés de cet aménagement.

Vous avez annoncé, lors d'un « *Facebook Live* » il y a 15 jours, l'abandon des feux tricolores et le retour à un nouveau rond-point.

Vous avez annoncé que ces travaux « ne coûteraient rien aux Neversois ».

Deux questions se posent :

- Quelles sont les conséquences, sur l'esprit général de l'aménagement de la Place Mossé, de la mise en place de ce nouveau rond-point que vous considérez encore, ces derniers mois, comme étant incompatible avec le projet global d'urbanisme ?

- Pouvez-vous nous fournir les éléments factuels permettant de dire que cette erreur d'aménagement « ne coûtera rien aux Neversois », ce qui suppose que les bureaux d'études et les entreprises chargés spécifiquement de la mise en place de ces feux intelligents ne seront pas rémunérés, mais devront en plus financer le nouveau rond-point (éléments dont nous sommes autorisés à douter en l'absence d'éléments tangibles fournis aux élus et à la population) ?

M. le Maire –

Ne doutez pas. Quand je m'engage, je respecte. Dans le doute, il faut s'abstenir. Ne doutez pas. Je vais vous répondre sans polémique, parce que je pense que ce n'est pas un sujet à polémiquer particulièrement. Je vais vous faire une synthèse, sinon cela pourrait être long.

Quand nous avons envisagé ces travaux, sur le mandat précédent, effectivement, nous avons confié la maîtrise à Nièvre Aménagement, qui a fait appel à des cabinets d'études, dont un spécialisé en trafic. Il nous a été présenté un projet tout d'abord avec des feux. Nous qui avons supprimé les feux partout – je pense que les Neversois peuvent le constater ; ceux qui s'en rappellent peut-être peuvent se souvenir des feux place Carnot, qui créaient beaucoup de bouchons à l'époque, ou place de Verdun, récemment, ou encore rue du 13^{ème} de ligne, et à différents endroits –, nous étions très circonspects. Nous avons donc demandé que l'on nous refasse une démonstration.

Ce qui nous avait été expliqué à l'époque, avec une démonstration résultant d'une étude de flux avec de petites voitures animées, c'était que, compte tenu du nombre de voies arrivant sur ce rond-point, il y aurait toujours eu, avec un rond-point, des bouchons un peu partout, et ce serait la loi du plus fort. Souvenons-nous, et soyons justes, de l'ancien rond-point : à certaines heures, cela bloquait, et c'était celui qui s'imposait qui passait. Nous avons tous vécu cela. Il ne faut pas non plus envisager une situation antérieure qui était idyllique, à certaines heures d'entrées et de sorties sur Nevers. Mais l'aspect positif que j'y vois, d'une certaine manière, c'est qu'il y a encore un certain nombre d'habitants, et j'espère que nous continuerons à en avoir davantage.

Après, pour revenir au projet, il s'agissait de feux « programmables » – plutôt que de parler de « feux intelligents » –, pouvant ainsi être programmés différemment à certaines heures. Il s'agissait donc de pouvoir les programmer correctement, et cela nécessitait du temps pour savoir le faire ; pour laisser, comme je l'ai expliqué aux Neversois, « sa chance au produit, et pour faire les réglages sur la base de données pragmatiques pour pouvoir caler les feux. C'est la raison pour laquelle j'avais donné un mois de tests. Tout changement a ses conséquences.

Sauf qu'en fait nous avons découvert que l'étude de flux avait été sous-dimensionnée, et qu'on nous avait expliqué que le comptage avait été fait sur 900 voitures/heure, alors que l'on était sur 1 200. Cela ne pouvait donc pas fonctionner.

Vous pouvez toujours nous mettre l'erreur sur le dos, mais, nous avons fait appel à un spécialiste, et je ne suis pas allé vérifier ses méthodes de comptage, mais nous nous sommes fondés là-dessus, pour, et peut-être un peu curieusement par rapport à notre politique globale de suppression de feux, y compris sur les coûts de maintenance, prendre – mais cela a été partagé dans l'équipe, et nous nous sommes référés aux sachants – cette solution de feux programmables et adaptables.

La solution et le réglage n'étant pas satisfaisants, nous en avons tiré les conséquences, et nous avons demandé, surtout à ceux qui nous ont conseillés, d'assumer. Parce qu'autant ce que nous pouvons faire par nous-mêmes, nous en avons la pleine responsabilité ; autant ce qui est confié à des professionnels que nous rémunérons, cela doit être, évidemment, eux qui en endossent la responsabilité. Ce n'est pas pour se défaire, mais c'est une réalité.

Je passe sur certains éléments de vocabulaire dans votre question : « erreur majeure d'aménagement »... Je ne suis pas sûr que cela soit une erreur majeure, et je pense que l'on aura rapidement oublié cela. Cela a effectivement compliqué la tâche au départ, mais, comme je le disais, il y avait, antérieurement, des moments où cela ne passait pas bien non plus.

Après, l'effet positif de la chose, car il faut toujours essayer de rebondir sur le positif par rapport au négatif, c'est que nous allons même faire mieux que ce nous aurions fait, en faisant un rond-point.

Tout d'abord, quand je vois les commentaires, même si je n'ai pas trop le temps de passer des heures dessus, sur les réseaux sociaux, disant qu'il ne fallait pas toucher aux choses et garder le même rond-point, il serait bien que, quand on ne connaît pas, on s'abstienne ; cela évite d'utiliser du CO₂.

Nous n'aurions pas, en tout état de cause, pu faire le rond-point en gardant le rond-point précédent ; il n'y a pas de regrets à avoir, car c'était impossible par rapport à l'accès et aux normes. C'est un fait. Il fallait donc mettre tout à blanc.

Après, la difficulté qui s'est posée, c'était de savoir comment on arrivait à caler un rond-point, que l'on nous disait difficile à tenir, devant toucher le pont, qui est un ouvrage d'art de l'Etat – autant dire que c'est très compliqué à avoir l'autorisation, et que cela prend du temps ; c'est ce qui nous avait fait renoncer en partie – et sachant que les terrasses qui étaient côté Place Mossé auraient été « rabotées » alors que nous souhaitions au maximum permettre une vraie place, qui n'en est pas une aujourd'hui.

Je rappelle aussi, parce que je ne veux pas oublier de le dire, que ce projet est un double projet, qui va engager des fonds privés, puisque, sans la rénovation de la Place Mossé, l'investisseur n'aurait pas refait Le Grand Monarque. Les travaux du Grand Monarque commencent déjà par l'intérieur, et les travaux plus visibles extérieurement devraient commencer d'ici la fin de ce mois. C'est-à-dire que nous allons avoir un front de Loire neuf, rénové, avec de nouvelles activités, puisque, dans Le Grand Monarque, seront situés l'Office du Tourisme, un restaurant, quelques boutiques,

plutôt orientées Tourisme, parce que l'idée n'est pas de vider le centre-ville, ni de faire un pôle complémentaire de vie ; et surtout des logements, avec une vue exceptionnelle sur la Loire, ou sur le pont de Loire, comme pourront l'avoir les gens qui passeront du temps sur la place, en plus des terrasses agrandies. Je pense que le projet se dessine aujourd'hui de belle façon, que l'on soit du côté de la Loire ou de la Place Mossé.

Quand vous parlez de « sabotage » de la Place Mossé, Monsieur Diot, ce sont vos propos ; moi, je ne suis pas certain, encore une fois, que ce soit la considération des Neversois. Et, en tout cas, ce n'est pas l'objectif ; l'objectif, c'est enfin de continuer notre travail sur le front de Loire, que nous avons lancé pour un certain nombre d'années. Souvenons-nous des récriminations qu'il y a eu pour l'opération faite au niveau de la rue des Saulaies. Que n'ai-je entendu ? J'ai même trouvé des menaces de mort. Mais, aujourd'hui, même des gens qui râlaient nous remercient ; leur maison a pris de la valeur, ils voient la Loire, les abords sont sympathiques, pour se promener, pour courir, pour faire du vélo... Passons sur les critiques. Tant que ce n'est pas fini, nous verrons bien après.

Sur la solution trouvée aujourd'hui, et je remercie le Laboratoire des Projets, Daniel Devoise, notamment, qui se sont mis immédiatement sur une solution, force étant de constater que le réglage n'avait pas été trouvé par les sociétés censées être des spécialistes de la chose... Lors d'un déplacement à Rennes, j'avais d'ailleurs rencontré une société québécoise qui avait accepté de regarder gracieusement notre sujet, pour essayer de trouver une solution aussi de son côté. Nous nous sommes donc bougés, comme on dit. Nous avons pris nos responsabilités en disant qu'il fallait arrêter les frais, puisque l'on n'arrivait pas à trouver la bonne solution. Mais nous avons mieux compris quand nous avons découvert que l'étude de flux n'était pas sur la bonne circulation. Même si nous avons pris un peu d'habitants, je ne pense pas que le nombre de flux par heure était conforme.

Je précise d'ailleurs que nous allons, en même temps, réguler tout ce qui est tonnages. Aujourd'hui, il y a des véhicules avec un fort tonnage qui n'ont pas leur place à Nevers, et qui ralentissent beaucoup la circulation, et notamment, d'ailleurs, sur le pont, à certaines heures, il y a des véhicules de 44 tonnes qui tournent, qui se déportent, qui bloquent les deux voies, etc. J'ai donc demandé au service Commerce et Développement économique d'alerter les entreprises concernées, parce que l'idée, ce n'est pas de les pénaliser, mais, comme dans beaucoup de villes, il s'agirait de les orienter sur des voies qui sont faites pour cela. Il y a la voie périphérique par Fourchambault qui rejoint l'autoroute, et ils contournent la ville, puis ils arrivent pour livrer à tel endroit. Nous allons donc être extrêmement sévères sur ces véhicules qui dégradent, et donc qui gâchent l'argent public que nous mettons dans ces travaux-là. Il y a des informations qui ont été remises aux commerces concernés, le temps qu'ils préviennent ; et il y aura des contrôles et des verbalisations de ceux qui n'ont rien à faire dans les rues du centre-ville avec des tonnages qui sont complètement, aujourd'hui, déplacés. C'est cela aussi le respect de l'espace public et de l'environnement, par-dessus le marché.

Aujourd'hui, finalement, la solution que j'avais présentée l'autre fois, et j'en ai reparlé, est, en faisant finalement mieux que nous n'aurions fait, de garder le principe des triples voies, pour faciliter les flux. Les deux voies de la rampe montante vont rester, et avec une voie descendante, et, de l'autre côté, nous conservons les deux voies ; simplement, celle du tourne-à-gauche va être davantage reculée, et n'aura plus

besoin d'être aussi longue que pratiquement devant la Maison de la Culture, et cela sera aussi pour permettre un passage piéton, puisque la largeur étant de plus de 12 mètres, il faut que l'on fasse une sécurisation des piétons au milieu de la voie, car on ne peut pas les laisser traverser comme cela. Nous avons essayé d'harmoniser cela avec la pratique du cycle, avec la question des personnes à mobilité réduite. Ce qui nous avait fait décider aussi du carrefour avec feux, c'était la traversée des cycles, car il est beaucoup plus simple, sur un carrefour à feux, de continuer les pistes cyclables et de tourner, et de permettre une sécurisation. Et aussi, comme nous l'avait dit Hervé Barsse, il est compliqué, pour les personnes à mobilité réduite de traverser un rond-point.

Nous avons donc essayé de trouver des solutions pour à la fois faire ce rond-point et à la fois permettre, pas très loin, de pouvoir faire traverser les piétons, et notamment les personnes en déficit de mobilité. Vous voyez que ce n'est pas simple. Il y aura une continuité aussi de la piste cyclable, avec un marquage tout autour du rond-point, pour bien marquer la place du vélo ; ce n'est pas simple, on peut difficilement faire autrement. On va rogner un peu sur le trottoir de droite quand on arrive du pont de Loire, pour permettre aussi une giration plus grande, et la continuité de la piste cyclable.

Finalement, aujourd'hui, nous allons conserver, effectivement, ces trois voies, qui vont permettre le flux notamment à certaines heures beaucoup plus simplement que s'il n'y en avait que deux. Je ne vous cache pas que, si nous étions partis sur un rond-point au départ, nous serions restés « à l'ancienne », si je puis dire, avec moins de voies. Finalement, je pense que ce sera du plus sur l'écoulement de la circulation.

Ensuite, oui, je me suis engagé, et j'ai l'accord : cela ne coûtera pas aux Neversois. Il y a une erreur. On a un maître d'œuvre ; à charge pour lui de se retourner contre qui de droit. Il n'est pas question – je suis aussi un contribuable – que les Neversois paient une erreur qui a été faite par un professionnel, qui a, a minimum, manqué à son devoir de conseil, voire nous a fourni de fausses informations, nous induisant en erreur pour la prise de décision ; ce qui nous a autant que vous surpris, à la base, car nous n'étions vraiment pas partis là-dessus. Cela nous apprendra à écouter ceux qui sont censés savoir.

Je pense vous avoir donné toutes les informations.

François Diot.

M. Diot –

Enfin, nous avons posé deux questions simples, et il y en a une troisième qui me vient.

Déjà, je suis étonné, quand même ; vous dites que le bureau d'études s'est trompé dans les flux, et qu'il a compté 900 voitures alors qu'il y en a 1 200. Je trouve cela très gros, comme erreur. En tout cas, j'espère au moins que les services de la Ville savent quand même combien il y a de voitures qui passent sur le pont de Loire ! Sinon, il suffit de compter pendant 15 jours tous les matins entre 7 h 00 et 9 h 00, et on sait combien il y a de voitures qui passent sur le pont de Loire. Je ne crois pas que des bureaux d'études spécialisés et de ce niveau fassent des erreurs comme celles-là. Il doit y avoir autre chose. Cela, c'est la première chose. Votre explication me semble un peu simpliste...

- M. le Maire – Comme on dit, « il doit y avoir un loup »...
- M. Diot – Ah bah, oui ; en tout cas, c'est très flou. Oui, là, il y a un loup. En tout cas, je ne pense pas que le bureau d'études n'ait fait que cela comme erreur, ou alors il faut qu'il change de métier, et il faut que nos services, eux-mêmes, s'aperçoivent quand il y a des erreurs quand même de 25 % de flux sur le pont de Loire...
- Ensuite, nous avons posé deux questions.
- Le nouveau rond-point ; que change-t-il fondamentalement à l'économie générale du projet ? Jusqu'ici vous avez dit que l'on ne pouvait pas remettre de rond-point parce qu'il faudrait rogner sur les places des terrasses, etc. A-t-on donc réussi à faire tenir le rond-point dans une place qui permet de continuer à faire ce que l'on avait prévu de faire Place Mossé ? Ou bien cela change-t-il ce que l'on avait prévu de faire sur les terrasses, etc. ? C'est la première question.
- Et la deuxième question. Vous nous dites que c'est gratuit. Nous vous demandons de le prouver, et vous nous dites que c'est gratuit. Excusez-nous, mais nous sommes quand même fondés à douter un peu que des bureaux d'études, qui ont travaillé, ne soient pas payés pour leur travail, qui ont mis en place les « feux intelligents » ne soient pas payés pour les « feux intelligents » ; et, en plus, qu'on leur demande de réparer en finançant eux-mêmes le rond-point. Cela, j'aimerais bien... Nous n'avons jamais eu... Et pour cause, Monsieur le Maire, le projet de la Place Mossé n'a jamais été voté en Conseil municipal. Nous n'avons jamais eu le détail des travaux ; le coût spécifique des « feux intelligents », etc.
- Vous nous dites donc que c'est gratuit ; nous vous demandons de nous apporter la preuve. On peut vous croire sur parole, mais nous avons été aussi habitués à douter de ce que vous nous dites sur parole.
- M. le Maire – Ce n'est pas ce que font mes électeurs. Ils me font confiance. Vous devriez en prendre de la graine.
- Monsieur Diot, je veux bien apprendre la politique avec vous, mais venez apprendre la négociation avec moi. Vous verrez que je ne vous dis pas de bêtises.
- M. Diot – Donc, trois questions :
. Les 900, au lieu des 1 200 ? Problème.
. Quelles conséquences sur la Place Mossé ?
. Comment peut-on vous croire quand vous dites que cela sera gratuit ?
Voilà.
- M. le Maire – Monsieur Devoise.
- M. Devoise – Pour la Place Mossé, la partie de droite sera un peu rognée, mais cela ne modifie pas l'équilibre général du projet.

Pourquoi n'a-t-on pas fait le rond-point ? Ce n'était pas uniquement parce que l'on ne pouvait pas faire un rond-point ; cette étude indiquait que, si l'on faisait un rond-point en lieu et place des « feux intelligents », on mettait deux fois plus de temps à passer. Imaginez ce que cela fait par rapport au résultat que l'on a aujourd'hui avec les « feux intelligents ».

Il n'y avait pas qu'une problématique technique ou géographique pour créer ce rond-point. C'est dans l'étude ; c'est clairement affiché. Je ne l'ai pas malheureusement avec moi, mais, vous verriez que, dans leur tableau, c'était 88 secondes pour passer avec les « feux intelligents », et 180 environ si l'on faisait un rond-point. Le rond-point a donc été un peu évacué, quant à la fluidité, sur le projet ; ce n'est pas uniquement une question d'emprise.

M. le Maire –

Je réponds à vos trois questions.

Tout d'abord, les conséquences sur l'aménagement. Je l'ai dit tout à l'heure – si vous aviez bien écouté, vous ne m'auriez pas posé la question –, nous allons couper la partie droite du trottoir pour faciliter la giration, pour avoir un rond-point qui puisse être suffisamment large, et continuer la piste cyclable, qui arrive en haut de la rampe, et qui va donc continuer à avoir un marquage vert, et nous essayons de trouver un revêtement abrasif, pour que ce ne soit pas glissant, et que l'on puisse continuer à avoir une continuité. Car c'est souvent ce qui manque ; les cyclistes nous disent qu'il n'y a pas toujours la continuité dans les carrefours. Je pense vous avoir apporté la réponse là-dessus.

Nous avons essayé de le faire tenir. Malheureusement, cela va un peu rogner sur les terrasses à droite, quand on est au quai de Mantoue, vers le restaurant chinois ...

Restaurant qui prétend avoir fermé à cause de nous ; j'en attends la démonstration. Je pense qu'il y a un peu d'abus, mais c'est toujours la faute de la Ville ; y compris ceux qui ont fermé il y a trois ans en disant qu'il y aurait des travaux et qu'ils fermeraient à cause de la Ville. Il faut arrêter un peu les choses. Il y a des modes de calcul économique, que je connais bien. Ce n'est pas que ce n'est pas sérieux, mais c'est un établissement qui a dû recevoir, comme tous les établissements qui ont été fermés, des aides notoires, et, à ma connaissance, l'établissement un peu avant, le Red Velvet, ne se plaint pas de problèmes de fréquentation à ce jour, malgré les travaux. La Ville a bon dos, mais nous en avons l'habitude.

Donc, globalement, malheureusement, cela va un peu empêcher ... Mais, s'il y a un futur repreneur, il aura quand même des terrasses intéressantes, un peu moins qu'on l'aurait voulu. Nous souhaitons vraiment privilégier cela. Mais, il faut bien faire un choix. Et nous allons donc un peu diminuer ces terrasses à droite.

Pour le reste, vous considérez « qu'il y a un loup » ; c'est votre droit, mais c'est à vous qu'il appartient la charge de la preuve. Je ne suis pas là pour raconter des « salades » ; je rends des comptes aux Neversois, de ce qui va, de ce qui ne va pas. Je me suis exprimé. J'ai demandé qu'on laisse un délai aux professionnels pour régler leurs feux. Je leur ai laissé un délai ; ils n'ont pas été capables de le faire, et ils ont reconnu leur erreur. Comme c'est Nièvre Aménagement qui assure la maîtrise d'œuvre, vous retrouverez dans les comptes rendus d'activités du concessionnaire le

coût qui ne nous sera pas imputé ; j'en ai l'engagement, de la part du Directeur de Nièvre Aménagement. Donc, je m'engage devant les Neversois publiquement à nouveau, mais je l'ai déjà fait sur *Facebook*, en disant que cela ne leur coûtera pas un euro. Je vais encore revenir à mon métier, mais, si les professionnels ne faisaient jamais d'erreurs, il n'y aurait plus besoin d'avocats ; et donc cela arrive que des professionnels fassent des erreurs.

Concernant les travaux, nous prenons le parti de les réaliser plutôt au mois d'août, pour gêner le moins possible la population. Nous avons mis à l'orange ; j'ai demandé à ce que l'on fasse un essai, ce qui ne remettra pas en cause ce que l'on refait. J'ai demandé à ce que l'on ré-essaie de laisser passer uniquement qu'un seul côté, et, après, l'autre, et, après, le pont de Loire, un peu plus longtemps. Si cela marche mieux que les feux orange, pourquoi pas rester comme cela jusqu'au mois d'août ? Sinon, nous remettrons en feux orange.

Nous prenons donc le parti de faire cela au mois d'août. Tous les travaux doivent être finis fin août. Il y a la rentrée scolaire, il y a plein de choses. Avec les examens qui ont lieu au mois de juin, nous n'allions pas faire les travaux, pour tous ceux qui viennent du sud, et gêner la circulation. Nous le ferons donc pendant la période où beaucoup de Neversois prennent leurs congés et où il y a beaucoup moins de circulation, et où il y a beaucoup d'entreprises fermées ou qui tournent au ralenti.

Vous avez une projection devant vous qui permet, finalement, de voir comment ce rond-point arrive à tenir en gardant les différentes voies. Vous voyez matérialisé là où nous mettrons le passage piétons. On ne peut pas mettre un passage piétons exactement au droit du rond-point...

M. Devoise –

En attente de l'avis du Conseil départemental, que nous avons sollicité la semaine passée, et qui doit nous répondre, je l'espère, cette semaine.

Juste pour revenir sur les terrasses, effectivement il y en a un peu moins que prévu, notamment vers le restaurant japonais. Par contre, il y en a plus qu'aujourd'hui. Bon an, mal an, ce n'est pas négatif.

M. le Maire –

Oui, au total, il y en a plus. On a un trottoir qui était très large, côté droit, Bd de Coubertin, qui nous permet de prendre un peu dessus, sans pénaliser, évidemment, ceux qui l'utiliseront. Nous allons faire un peu de ménage aussi dans l'implantation des panneaux, parce que certains n'ont pas été posés de façon très heureuse pour la circulation des personnes à mobilité réduite, ou avec un landau. Nous allons donc, en fait, améliorer peut-être encore plus que ce que nous aurions fait au départ. Mais, c'est ainsi, et il faut savoir tourner des pages.

Voilà pour ce qui s'est passé, et les responsabilités des uns et des autres.

M. Diot –

Sinon, si vous voulez un comptage fiable au pont de Loire, vous demandez à l'Union Départementale CGT ; quand ils distribuent *Le Travailleur Nivernais*, ils savent combien il y a de voitures qui passent ! Je suis toujours très circonspect sur votre explication des 900 voitures, au lieu des 1 200.

M. le Maire – Ecoutez, moi, je n'ai aucune raison de « raconter des salades ». J'ai essayé de comprendre la difficulté. Je n'en suis pas toujours à donner 100 % confiance à ceux qui nous accompagnent. Là-dessus, Nièvre Aménagement nous a amené des sociétés spécialisées dans des trafics de flux, parce que ce n'était pas simple à aménager. Je le redis, parce que l'on a tendance à oublier les choses, mais, quand il y avait le précédent rond-point, je vous assure qu'à certaines heures, quand vous étiez derrière quelqu'un qui n'osait pas passer, vous y restiez un peu de temps. Je me rappelle d'ailleurs, pour être allé il y a peu de temps à un match de rugby, avoir pesté contre la municipalité, parce que j'attendais au niveau de la Maison de la Culture, et puis, finalement, j'ai calculé, j'ai mis 4 minutes, pour être de l'autre côté du pont, qui était pseudo-bouchonné. Voilà, c'est ainsi. C'était sans doute trop long quand on les vit, mais ce n'était que 4 minutes aussi. Pour discuter avec des gens qui sont installés à Nevers, venant de grandes villes, ils doivent se demander ce qui se passait, et ils trouvaient cela normal.

J'entends. Mais on ne pouvait pas rester comme cela, non plus. Cela ne convenait pas au plus grand nombre. Nous avons donc pris notre décision – comme aurait dit un ancien Premier ministre – en responsabilité. Mais la responsabilité de la chose ne nous incombe pas directement.

On va se retrouver, je l'espère, avec du plus que ce que l'on aurait fait initialement, un simple rond-point avec une seule voie.

Mme Gerbe – Juste un point. Si jamais vous avez besoin des entreprises qui viennent encore compter le flux, sachez qu'il y a quand même bon nombre de riverains qui passent par Saint-Eloi maintenant. Si vous avez votre entreprise qui revient, dites-lui quand même qu'elle aille compter du côté de Saint-Eloi...

M. le Maire – Madame Gerbe, j'ai fait une réunion en présence d'un certain nombre de personnes, tant élus que dans les services, qui étaient là. Vous allez me dire qu'ils prennent parti. Mais je leur demande juste d'être témoins objectifs. Ils savent très bien ce qui s'est dit. Y compris ce que j'ai dit, moi, avec la fermeté, parfois, qui me caractérise : que cela ne coûtera pas aux Neversois. C'est acté. Donc ce n'est pas la peine de chercher anguille sous roche. Et oui, une des explications de l'erreur, et peut-être que leur système de programmation n'était pas non plus assez performant, mais il y a eu cette erreur de comptage des véhicules, mission que nous avons laissée à ce cabinet, sur le conseil de Nièvre Aménagement. Il y a eu une erreur, des erreurs qui certainement se sont enchaînées, qui nous ont fait prendre une décision qui n'était pas bonne. Or, quand on finance des cabinets extérieurs, c'est pour nous aider à prendre une bonne décision. C'est la première fois, et, j'espère que ce sera la dernière fois, que nous n'aurons pas été guidés correctement.

M. Diot – Vos bureaux d'études n'ont rien à voir avec les cabinets de McKinsey ?

M. le Maire – Non. Parce que cela aurait peut-être été bien ?

M. Diot – Je pose la question, parce que nos services municipaux sont, à mon avis, tout à fait capables de connaître les flux au pont de Loire.

M. le Maire – Ce n'est pas si simple, François Diot. Sauf à mettre des gens toute la journée, et à vérifier qu'à certaines heures c'est la même chose ; mais les comptages ne sont pas les mêmes en fonction des journées. Le mercredi, nous n'avez pas le même nombre de voitures. Le soir, etc. Vous me croyez, ou vous ne me croyez pas, c'est ainsi. Il n'y a pas d'anguille sous roche. Si les choses avaient été faites à la perfection, on n'en serait pas là, et peut-être que l'on nous aurait dit que ce n'était pas la bonne solution.

Maintenant, on verra. Et je ne vous dis pas non plus que, par ce rond-point, il n'y aura plus jamais du tout de bouchons. Il y a des heures de flux, à l'arrivée, comme à la sortie de Nevers, aux heures de bureau... et tant mieux : il y a du monde aussi qui continue à vivre chez nous et à y travailler. Maintenant, il faut que cela soit raisonnable. Vouloir tout le temps aussi conduire en fluidité sans jamais qu'il y ait une voiture devant soi, cela devient aussi un peu exigeant. Voilà. Nous essayons de trouver une solution qui soit avec une attente raisonnable. Il y aura donc deux voies matérialisées au niveau du rond-point. C'est pour cela que l'on garde cette triple voie, puisque, par exemple, la personne qui viendra du Bd de Coubertin et qui tournera à droite, rue de Loire, pourra être en même temps qu'une autre voiture qui ira tout droit au milieu du rond-point. C'est pour cela que l'on garde ces voies, qui sont moins simples à organiser pour les cycles et les personnes à mobilité réduite, mais qui faciliteront... Mais c'est vrai qu'il y a autre chose qui ne nous a pas aidés ; c'est que le projet n'est pas fini, et qu'il est par exemple impossible d'aller rue de Loire ou rue Saint-Genest comme on pouvait le faire avant. Or, aller tout droit, cela prend moins de temps que de devoir ralentir pour tourner à droite ou à gauche, ce qui a ralenti les flux par rapport à la priorité que les gens se donnaient au moment où les feux étaient actifs. Mais, je pense que cela aurait été à la marge, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas attendu la fin complète des travaux, et que nous sommes revenus sur ce choix pour faire un rond-point, mais différent par rapport à celui que nous aurions fait au départ.

Daniel Devoise, puis Anne Wozniak.

M. Devoise – Juste, pour revenir sur les flux, puisque vous doutez des chiffres qui sont annoncés, entre 900 et 1 050, vous avez juste à consulter l'étude qui a été réalisée. Vous demandez auprès de Nièvre Aménagement. Vous verrez que c'était des flux d'environ 900. Ce ne sont que des moyennes.

Lors de la première semaine où il y a eu ce dysfonctionnement, la personne qui allait récupérer les données enregistrées par les feux soi-disant « intelligents » était un huissier de justice ; nous avons donc les éléments. Si vous voulez les contester, et dire que Monsieur le Maire ment sur les chiffres donnés de 900 à 1 050, il y a moyen de le prouver.

M. Diot – Avez-vous bien compris ce que j'ai dit, Monsieur Devoise ? J'ai simplement dit que je m'étonnais que des bureaux d'études spécialisés fassent des erreurs de ce niveau-là ; première chose. Et que, nous, nous ne soyons pas capables de les détecter ; deuxième chose. C'est tout.

M. Devoise – À partir du moment où vous payez un bureau d'études, Monsieur Diot, vous n'allez pas re-demander à vos services de faire du comptage. Ou bien c'est que vous nous considérez quand même comme stupides. Ou alors il ne faut pas faire appel à des bureaux d'études !

M. le Maire – Si vous saviez le nombre de fois où je demande à ce qu'il n'y en ait pas ; en même temps, il y a parfois des particularités qui nous faisaient penser que c'était un plus pour faire le bon choix... Et encore, quand on nous a présenté cela, nous n'avons pas dit *oui* tout de suite ; nous avons demandé à ce qu'ils refassent un travail pour nous convaincre, parce que beaucoup, dans l'équipe, et je dirais presque toute l'équipe au départ, étaient très dubitatifs...

C'est ainsi. L'essentiel, c'est de réparer.

Monsieur Diot, je vous invite à relire les anciens comptes rendus des conseils municipaux, et vous verrez que nous avons beaucoup parlé de la Place Mossé, et je vous rappelle, encore une fois, que, pour ce qui concerne les délégations données au maire pour prendre des décisions, cela ne veut pas dire que l'on ne parle pas des sujets, mais les décisions sont prises par le maire, au titre des délégations qui lui sont données par le Conseil, sous contrôle du Conseil municipal.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Monsieur Diot, pour avoir participé à de grands projets, malheureusement des erreurs de cette énormité-là peuvent se produire.

Pour compléter, par ailleurs, les propos de Daniel Devoise et de Monsieur le Maire, je précise que ce projet présente une technicité très importante et qu'il est de très gros calibre. Notre Laboratoire des Projets, même requalifié, et même avec beaucoup de compétences que nous avons recrutées, n'est pas du tout qualifié pour mener ce type d'études en interne.

M. le Maire – J'invite tout le monde à faire attention à la sortie du quai de Mantoue, du fait de la piste cyclable. Nous allons essayer de l'aménager. Si nous refaisons le Bd de Coubertin vers le quai de Mantoue, les choses seront revues. Mais ce n'est pas immédiat, et il faut donc être prudent sur la sortie du quai de Mantoue.

Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Pour illustrer ce que vient de dire Anne Wozniak, je me souviens d'un pont qui avait été inauguré par un ministre dans les années 1995-2000 ; le premier camion qui est passé dessous est resté coincé dessous, car ils s'étaient trompés d'1,50 m. Pourtant, il y avait eu des tas de vérifications par des tas d'organismes.

M. Devoise – Bon, ben ça va, on a de la marge !

M. le Maire –

Oui, mais l'idée, ce n'était pas de passer sous le pont, là.

Bien. Nous allons finir sur cette note d'humour.

Nous allons lever cette séance du Conseil municipal.

Bonne soirée.

Pour ceux qui le peuvent, je vous invite à venir à la présentation de la soirée culturelle au théâtre vendredi à 18 h 30.

M. le Maire lève la séance à 0 h 17.

Les secrétaires de séance

Martine Mazoyer

François Diot

Le Maire

Denis Thuriot